



LABORATOIRE MIXTE INTERNATIONAL
MACOTER
RECONFIGURATIONS MALIENNES
COOPERATION - TERRITOIRES - DEVELOPPEMENT



Université
des **SSG**
Bamako

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES

ET SCIENCES DE L'EDUCATION

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de Master 2 en Sciences de l'Education

Cycle MASTER

Option « Société, Culture et Développement »

**ECOLE ET DECENTRALISATION AU MALI : ANALYSE DES CONTRAINTES
LIEES A L'IMPLANTATION ET A L'IMPLICATION DES ACTEURS DANS LA VIE
SCOLAIRE DU LYCEE PUBLIC DE BARAPIRELI**

2017 – 2019

MEMOIRE ACADEMIQUE

Présenté par :

Hamadi TEME

Maître de conférences

Dirigé par :

Dr. Idrissa Soïba TRAORE

Mémoire soutenu ledevant le JURY composé de :

Dr. Baba Coulibaly, Président du Juy, Chargé de recherche à l'Institut des Sciences Humaines (ISH) de Bamako

Dr. Bréma Ely Dicko, Juy, Maître-Assistant à la Faculté des Sciences et des Sciences de l'Education (FSHSE)

Dr. Idrissa Soïba Traoré, Directeur de mémoire, Maître de conférences à la faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education (FSHSE)

Dédicace

A mes parents

En guise de reconnaissance de leur bien fait.

Remerciements

Ce travail a été réalisé grâce au soutien et à l'implication de plusieurs personnes ; et, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour les remercier.

Nos remerciements vont à endroit de :

- Docteur Idrissa Soïba TRAORE qui a accepté de diriger ce mémoire malgré ses multiples occupations. Ses remarques, conseils et orientations nous ont été utiles pour la réalisation de ce travail.

- au corps professoral de Laboratoire Mixte International (LMI-Macoter) pour la qualité de la formation reçue.

- au Coordinateur du Programme de Formation des Formateurs pour leur soutien financier à cette formation.

- au corps professoral du lycée public de Barapiréli pour l'accueil, particulièrement à Monsieur Amassirou Niangaly proviseur du lycée pour nous avoir mis en relation avec certains acteurs ciblés.

- A nos camarades étudiants et étudiantes du Master SOCDEV pour avoir passé de bons moments comblés de débats ou discussions par rapport à l'atteinte de nos objectifs.

- A Monsieur Dieu-donné Amaïwenou DOUYON, Cheick A TRAORE et Dr. Sori SISSOKO pour nous avoir guidé dans nos recherches.

- Un grand merci à Clément Amaga DOUYON, Atime DOUMBO, Allaye TEME pour leur soutien moral et matériel.

- A notre Tonton Boukari TEME pour son soutien financier, matériel et moral.

- Enfin nous remercions notre Papa Niaba TEME et notre Maman Lamata KODIO pour nous avoir inscrit à l'école.

Définition des sigles et abréviations

AE : Académie d'Enseignement

AEEM : Association des Elèves et Etudiants du Mali

ANICT : Agence Nationale d'Investissements des Collectivités Territoriales

APE : Association des Parents d'Elèves

CA : Communautés d'Apprentissage

CADDE : Cellule d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation de l'Education

CAP : Centre d'Animation Pédagogique

CDI : Centre de Documentation et d'Information

CED : Centre d'Education pour le Développement

CGS : Comité de Gestion Scolaire

CNE : Centre National de l'Education

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CT : Collectivités Territoriales

DCAP : Directeur du Centre d'Animation Pédagogique

DE : Décentralisation de l'Ecole ou d'Education

ENA : Ecole Nationale d'Administration

ENI : Ecole Nationale d'Ingénieurs

ENSup : Ecole Normale Supérieure

FST : Faculté des Sciences et Techniques

FHG : Faculté d'Histoire et de Géographie

FLSL : Faculté des Lettres et Sciences du Langage

FMI : Fonds Monétaire International

FSEG : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

FSHSE : Faculté des Humaines et des Sciences de l'Education

FSJP : Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

IEF : Inspection d'Enseignement Fondamental

IGEN : Inspection Générale de l'Education Nationale

IPE : Institut International de Planification de l'Education

IPN : Institut Pédagogique National

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISFRA : Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée

IUG : Institut Universitaire de Gestion

LMI : Laboratoire Mixte International

MACOTER : Reconfigurations Maliennes : Cohésions-Territoires-Développement

MDRI : Mission de Déconcentration et de Réforme Institutionnelle

MESS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

PFF : Programme de Formation des Formateurs

PRODEC : Programme Décennal pour le Développement de l'Education

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PUEPT : Programme d'Urgence de l'Education Pour Tous

SOCDEV : Société, Culture et Développement

UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance

Sommaire

DEDICACE	i
Remerciements	ii
Liste des Tableaux	iv
Liste des graphiques	v
Liste des photos	vi
Définition des sigles et abréviations	vii
Résumé	ix
Introduction	1
CHAPITRE I: METHODOLOGIE DE RECHERCHE	7
CHAPITRE II : DEFINITION DES CONCEPTS ET REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	13
CHAPITRE III : BREF APERÇU DU SYSTEME EDUCATIF MALIEN	29
CHAPITRE IV: LA PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE	37
CHAPITRE V : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES	45
Conclusion générale	80
Bibliographie	82
Tables des matières	86
ANNEXES	xi

Liste des tableaux

Liste des graphiques

Liste des photos

Photo1 : Ancienne salle de classe	xxvi
Photo2 : Direction du lycée public de Barapiréli	xxvi
Photo : 3 produits pharmaceutiques stockés dans le bureau du proviseur.....	xxvi
Photo 5 : documents offerts par l'Association des Ressortissants pour le Développement de la Commune de Barapiréli	xxvii
Photo 4 : livres stockés dans le bureau surveillant.....	xxvii
Photo 6 : Forage réalisé par la direction régionale de l'hydraulique de Mopti	xxvii

Résumé

La présente étude porte sur la *thématique : école et décentralisation au Mali : analyse des contraintes liées à l'implantation et à l'implication des acteurs dans la vie scolaire du lycée public de Barapiréli*. Elle a pour objectif d'étudier les contraintes liées à l'implantation et d'analyser l'implication des acteurs dans la vie scolaire du lycée public de Barapiréli. Pour mener cette étude, nous avons utilisé d'une méthodologie qualitative. Ainsi, le résultat de notre recherche montre que l'implantation du lycée de Barapiréli n'a pas été faite consensuellement entre les communes de Barapiréli, de Madougou et de Bondo. En effet, Barapiréli a eu ce lycée grâce à l'influence de ses cadres qui étaient mieux placés à l'époque au Ministère. Une telle situation a provoqué des tensions car en règle générale, Barapiréli étant rattaché à un ancien arrondissement ne devait pas avoir une infrastructure de ce genre avant Madougou. La situation est jugée comme une injustice à l'égard de l'ancien chef-lieu d'arrondissement. Malgré cette difficulté de départ, la collaboration entre les différents acteurs autour du lycée se fait sans difficultés majeures, résultat d'une détermination à œuvrer afin de donner au lycée un fonctionnement normal, gage du développement des localités.

Cependant, malgré la collaboration qui permet d'éviter beaucoup de défaillances, l'implantation du lycée qui n'a pas été faite consensuellement pose d'autres difficultés parmi lesquelles, l'insuffisance d'enseignants et des salles de classe, la distance entre le lycée et la résidence des élèves, les travaux champêtres qui diminuent le temps d'apprentissage, la méconnaissance des rôles par les acteurs (comité de gestion scolaire et les parents). Les difficultés relatives aux conditions d'hébergement se posent avec acuité pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de la commune de Barapiréli. Ces derniers parlent d'une dégradation de leurs conditions de vie forçant certains à abandonner l'école tandis que d'autres, dans le but de continuer les études changent le lieu d'habitation.

L'étude se conclut par un ensemble de propositions à savoir le recrutement des enseignants en quantité suffisante, l'équipement des infrastructures, la dotation de matériels didactiques, l'invitation des acteurs à collaborer davantage, la formation des enseignants à l'approche par compétence (APC), la formation des acteurs notamment les CGS, et les parents d'élèves aux rôles qui sont les leurs.

Mots clés :

Décentralisation, école, implantation, contraintes, implication, acteurs, vie scolaire.

Introduction

Le Mali est un pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique de l'ouest. Avec une superficie de 1 241 238 Km². Sa population est estimée à dix-huit millions sept cents quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-seize (**18 786 996**) habitants¹ en 2017 dont 74,8 % vivent en milieu rural (INSTAT 2017). Le Mali fait frontière avec sept pays dont : l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina Faso et la Côte-d'Ivoire au sud, la Guinée au sud-ouest, le Sénégal à l'ouest et au nord-ouest.

En matière de l'éducation, sept sur dix de la population soit 70,5% sont sans niveau d'instruction. Parmi lesquelles 66,1 % d'hommes et 74,8 % de femmes. Donc, 0,8 % de la population a un niveau d'études supérieures (INSTAT 2017). En ce qui concerne le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental est estimé à 76,1%. Avec une disparité qui se manifeste entre les milieux urbains et ruraux (106,2% contre 66,8%). Cette inégalité s'explique par l'insuffisance de l'offre d'éducation. Par rapport au taux de présentation scolaire, il ressort un faible taux de présentation des garçons par rapport aux filles (77,2% contre 74,8% pour les filles) (INSTAT 2017).

Le Mali veut répondre les besoins de la formation et de la scolarisation pour une population qui augmente de l'année en année comme nous avons expliqué ci haut. C'est pourquoi, les autorités cherchent à impliquer les acteurs locaux dans la gestion de l'école en mode décentralisé, dans le but de répondre à une demande de plus en plus grandissante (TRAORE, 2015). Selon lui, la décentralisation de l'éducation fait l'objet d'un grand intérêt dans les nouvelles politiques de gestion des services publics.

Après les indépendances, les pays africains vont entamer des réformes au niveau de leur système éducatif. La communauté internationale s'est également réunie à Jomtien en 1990, puis en avril 2000 à Dakar dans le but d'atteindre les différents pays à améliorer la qualité de leur éducation. Ces différentes conférences avaient pour objectif de faire une éducation d'inclusion, autrement dit, une éducation de masse, et se projeter vers un enseignement « de qualité » à l'horizon 2015 dans tous les pays membres du forum. S'agissant de la question de l'implication des acteurs dans la politique de l'éducation, la décision principale prise à cet égard était de créer l'adéquation entre les besoins des apprenants et la formation à travers des programmes appropriés facilitant l'acquisition des connaissances.

¹ Sans la ville de Kidal

Précisément dans les années 1962, de nombreux pays de l'Afrique Occidentale francophone ont décentralisé leurs écoles. En effet, la proposition de la réforme coïncidait avec une volonté des populations africaines à avoir un enseignement qui est conforme aux réalités de leurs pays.

Cette réforme soutenue par les bailleurs comme l'UNESCO, l'UNICEF, Institut International de Planification de l'Education etc. A été proposée aux Etats de l'Afrique Occidentale francophone par la France. Andrada, dans l'ouvrage de Van Zanten (2006) cité par Olivier Rey (2013), montre que la France a adopté cette politique pour trois raisons. D'abord les raisons politiques, qui visent à associer les citoyens à leur école et faciliter la démocratisation scolaire, les raisons économiques qui cherchent à créer une plus grande efficacité économique et sociale et enfin les raisons pédagogiques. Ces dernières visent à améliorer les niveaux des enseignants conformément aux besoins des apprenants.

La décentralisation de l'éducation est un mode de gouvernance des services publics ou privés sous le contrôle de tous les acteurs de l'éducation. D'une manière générale la décentralisation c'est l'implication ou la participation de tous les acteurs de l'éducation dans la gestion de l'école. C'est pourquoi la question de décentralisation de l'éducation est préoccupante à l'échelle mondiale, nationale et locale. Lugaz C, De Grauwe A et al (2006) dans un document intitulé *Ecole et décentralisation, résultat d'une recherche en Afrique francophone de l'ouest* montrent que dans la gestion décentralisée de l'école, les rapports qui existent entre les différents acteurs et l'implication de ces derniers ont une influence profonde sur l'amélioration de la qualité de l'école.

L'objectif pour eux dans leur document est d'identifier les défis des écoles dans le contexte de la décentralisation à travers l'exemple de quatre pays dont le Bénin, la Guinée, le Mali et le Sénégal. Ils montrent que la gestion de l'école en mode décentralisé est confrontée au manque de transfert de compétences de la part des autorités centrales à celles décentralisées. Selon eux précisément, c'est le manque de personnels et l'accompagnement financier et matériel qui font défaut dans les pays concernés par l'étude.

Les raisons d'appropriation de cette réforme de la part des pays africains sont les résultats révélant plusieurs difficultés dont principalement l'incapacité politique, technique, financière, l'absence de légitimité, la non-participation des populations dans la vie scolaire, les mauvaises gouvernances. Elles sont aussi les conséquences d'un besoin d'éducation. Ainsi, La décentralisation de l'éducation s'est progressée à partir des années 1990. Pour autonomiser la

population dans la gestion de l'éducation, les bailleurs internationaux encouragent les autorités africaines dans le financement et la mise en œuvre de la politique de décentralisation.²

Comme les autres pays d'Afrique, le Mali n'est pas resté à l'écart de la gouvernance locale de l'éducation. Après de longues années d'enseignement conforme à celui du système colonial français, le Mali a entrepris les différentes réformes et innovations dans son système éducatif dont la première réforme a été engagée en 1962. Suivis des séminaires nationaux sur l'éducation en 1964, 1968, 1972 et 1974 ; la ruralisation de l'éducation en 1976 ; les Etats généraux sur l'éducation en 1989 ; le débat national sur l'éducation 1991 ; la nouvelle école fondamentale (NEF) 1991 ; le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) 1999 ; le Forum national de l'éducation en 2008, la gestion de l'école en mode décentralisé 2003.

Toutes ces réformes ont été mises en place pour améliorer la qualité de l'éducation. Ainsi, la décentralisation est un besoin impérieux pour améliorer la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi Charlier, J.E & J.F. Pierrard (2001 : 29) affirment ainsi : *« le processus de décentralisation touche tous les pays et particulièrement ceux du Sud, où l'État est appelé à s'effacer partiellement pour faire place aux initiatives privées, qui émanent de la population, des ONG ou des opérateurs économiques. Il touche l'essentiel des secteurs traditionnellement considérés comme l'apanage de l'autorité publique »*.

Ce choix pour ce thème spécifique s'explique par le fait que la décentralisation fait partie des thèmes globaux abordés par les enseignants dans les cours. Aussi décrire la gouvernance de l'institution scolaire dans un contexte de décentralisation présente pour nous une réelle nécessité, cela est d'autant vrai qu'en tant qu'acteur de l'éducation de la vie socio-politique de Barapiréli, nous vivons aujourd'hui, une réalité que, nous voulons décrire et faire comprendre les problèmes qui constituent la réalité de la vie scolaire.

Problématique

La décentralisation de l'éducation a rapproché l'école des usagers. C'est pourquoi elle est nécessaire au processus d'évolution nationale comme locale parce qu'elle représente une politique qui doit aller en avant et permet de bonifier une expérience. Elle n'est effective

² Techniques Financières et Développement, n°100, septembre 2010 p.146

qu'avec une transparence des activités de l'Etat, la participation de tous les acteurs de l'éducation à la prise de décision.

Thomas Welsh et Noel F. Mc Ginn (1999) soulignent dans un document de l'Institut International de Planification de l'éducation : *« la décentralisation est, sans doute, l'un des phénomènes les plus importants qui est figuré à l'ordre du jour de la planification de l'éducation ces 15 dernières années. De nombreux décideurs s'interrogent sur les processus décisionnel en matière de l'éducation et sur les types de décisions susceptibles d'en bénéficier »*. C'est pourquoi de nombreux chercheurs en éducation s'intéressent à la question de décentralisation la Banque Mondiale (2005), Bouaré, A., (1999), GOSSELIN, M, Patrick (1998), Keita, A., et al., (2000), LUGAZ, C., et GRAUWE, A., (2006), MEB, (1998, 2003) UNESCO-IIPE, (2000), ROCARE, (1997, 2001). Pour Welsh, & N'M GINN., (1999), la décentralisation de l'éducation est un processus qui implique la participation de tous les acteurs et montre la responsabilité assignée par les différents acteurs dans le développement de l'éducation. Cela a été une réflexion placée au cœur des activités de la conférence mondiale sur l'Education Pour Tous à Jomtien en 1990. L'objectif était d'améliorer le processus d'apprentissage de tous les enfants en donnant une éducation de qualité à tous les niveaux. C'est dans cette optique que le Mali a initié une politique de décentralisation de l'éducation par la création des lycées dans tous les cercles du pays et souvent dans les communes.

La décision de construire un lycée dans le cercle de Koro a été au centre de tiraillements entre les communes de Barapiréli, Madougou et Bondo. A travers l'influence de leurs autorités coutumières de Barapiréli, agents de la collectivité locale et de leurs cadres supérieurs, il a été décidé que ledit lycée soit implanté à Barapiréli. Les notables de cette commune dans le but de donner un sens à leur influence ont fait l'engagement d'accueillir tous les élèves et enseignants en leur assurant logements et restaurations.

Il faut aussi reconnaître que l'insécurité grandissante dans cette zone impacte sur le bon fonctionnement des cours à travers la présence presque permanente des attaques créant des psychoses au sein de la population et particulièrement chez les élèves. La présence de ce phénomène qui concerne de façon générale tout le centre du Mali contraint plusieurs fois l'administration à libérer les élèves jusqu'à un retour d'accalmie. Cela est dû au fait qu'à chaque fois qu'il y a des attaques l'administration libérait les élèves jusqu'à ce que la situation se calme. Or cette absence involontaire des élèves empêche l'épuisement des programmes.

Questions de recherche

Pour la réalisation de notre recherche, nous nous sommes posé les questions de recherche ci-dessous :

Quelles sont les difficultés liées à l'implantation du lycée de Barapiréli?

Comment les différents acteurs s'impliquent-ils dans la gestion du lycée de Barapiréli ?

Les interactions entre les différents acteurs contribuent-elles au bon fonctionnement du lycée?

Objectif général :

A partir de nos questions de recherche, nous nous sommes fixés l'objectif général suivant:

Etudier les contraintes liées à l'implantation et à l'implication des acteurs dans la vie scolaire du lycée de Barapiréli

Objectifs spécifiques :

Identifier les difficultés liées à l'implantation du lycée de Barapiréli.

Analyser les rôles des différents acteurs qui sont impliqués dans la gestion du lycée de Barapiréli.

Examiner les interactions entre les différents acteurs autour du lycée de Barapiréli.

Hypothèses de recherche

- l'implantation du lycée de Barapiréli qui n'a pas été faite consensuellement entre les communes de Barapiréli, de Madougou et de Bondo. Barapiréli a eu ce lycée à cause de l'influence de ses ressortissants qui étaient mieux placés à l'époque au Ministère. Barapiréli étant rattaché à un ancien arrondissement ne devait pas avoir une infrastructure de ce genre avant Madougou. La situation est jugée comme une injustice à l'égard de l'ancien chef-lieu d'arrondissement.

-les différents acteurs s'impliquent dans la gestion de cet établissement en donnant des rôles aux différents acteurs.

-les interactions entre les différents acteurs contribuent au fonctionnement du lycée de Barapiréli. Parce que les interactions entre les différents acteurs concernés dans la gestion de ce lycée permettent de renforcer les capacités des acteurs mais aussi de donner des résultats satisfaisants au sein de cet établissement.

Le présent mémoire s'articule autour de cinq chapitres :

-Le premier chapitre est la méthodologie de la recherche, nous abordons ici, les recherches documentaires, le déroulement de l'enquête, l'accès au terrain, population cible et échantillonnage, méthode et outils de collecte des données ainsi les difficultés rencontrées sur le terrain.

-Le deuxième chapitre est la revue de la littérature. Les aspects abordés dans ce chapitre, est relative au concept définitionnel sur la notion de la décentralisation de l'éducation et la théorie critique sur cette dernière. Partant de là, nous essayons expliquer les fondements, les avantages de la décentralisation, les rôles des différents acteurs et leurs modes de collaboration ainsi les défaillances observées dans la décentralisation de l'éducation.

-Le troisième chapitre nous présente le milieu d'étude. Dans ce chapitre, nous faisons la présentation générale du lycée, la situation d'ensemble du lycée, l'évolution de l'effectif d'élève et enseignant, ainsi que les résultats à l'examen.

-le quatrième chapitre traite les questions relatives aux contraintes liées à l'implantation du lycée de Barapiréli.

-dans le cinquième et dernier chapitre, nous essayons d'expliquer les rôles des différents acteurs et leurs modes de collaboration et nous essayons également de comprendre ces collaborations entre les différents acteurs peuvent contribuer au fonctionnement de cet établissement.

CHAPITRE I: METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous abordons les recherches documentaires, le déroulement des recherches de terrain, l'accès au terrain, la population cible de l'enquête et l'échantillonnage, la méthode et technique de collecte, les matériels de collecte des données, la question de l'analyse des données et enfin, les difficultés rencontrées.

1.1 Recherches documentaires

Pour la rédaction du présent mémoire, nous sommes passés par une revue de la littérature à travers des documents existants et qui sont en rapport avec notre thème. Il s'agit des ouvrages, des thèses, des articles généraux et spécifiques, des articles de revue, des documents administratifs ainsi que des anciens mémoires abordant plus ou moins notre sujet de recherche.

La recherche documentaire a permis non seulement de découvrir les structures œuvrant dans l'implication des acteurs dans la vie scolaire, mais aussi d'avoir diverses informations sur notre thématique.

1.1.2 Déroulement de l'enquête

Avant de commencer l'enquête proprement dite, nous avons effectué d'abord une enquête exploratoire. Pour cela, l'aide de nos parents a été nécessaire. Ils nous ont facilité le contact avec certains de nos interlocuteurs. C'est ainsi que, nous avons fait les entretiens par appel téléphonique. En plus de cela, nous avons fait un entretien exploratoire avec le proviseur au niveau de la direction nationale de l'enseignement secondaire général lors d'un de ses passages à Bamako. Ces informations collectées nous ont permis d'avoir une orientation sur notre thème. Elles nous ont amené à reformuler les objectifs ; les questions et les hypothèses.

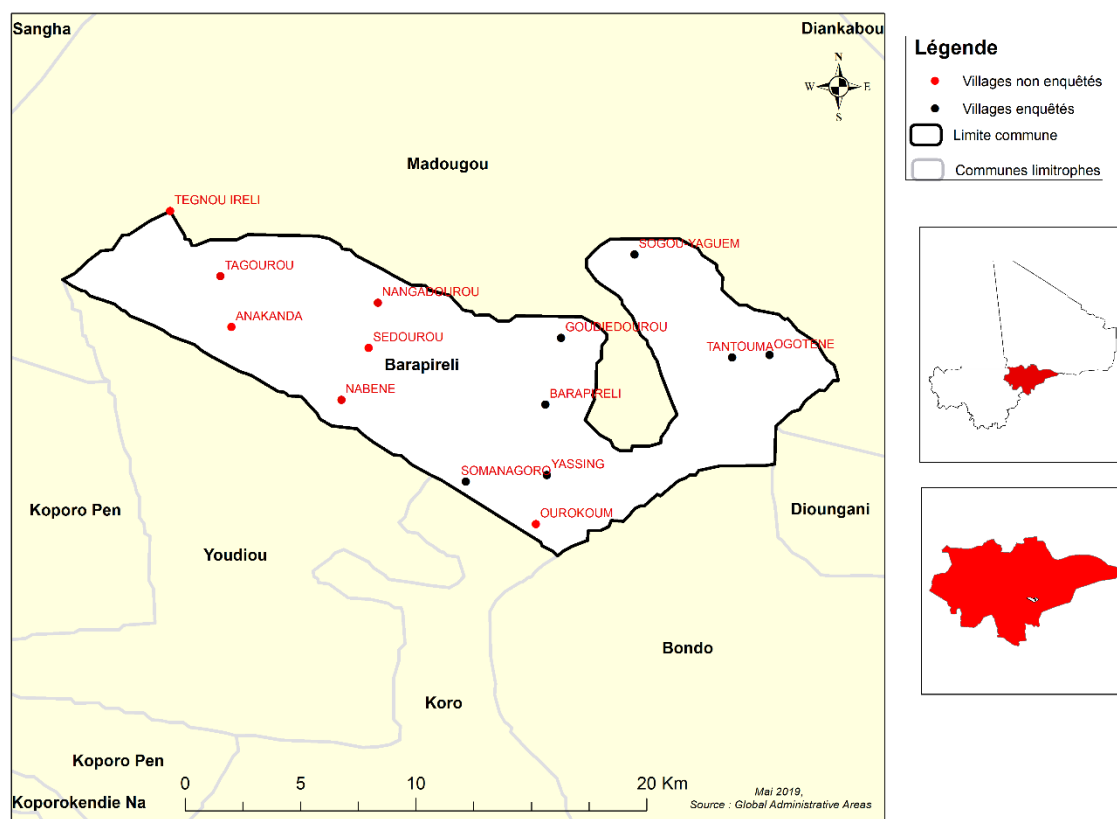
Nos enquêtes se sont déroulées du 12 mars à Barapiréli pour prendre fin le 13 avril 2018 à Douentza.

Nous avons réalisé des entretiens semi-directs presque avec tous les acteurs directs de l'école (CGS, Elus, administrateurs scolaires). Les élèves ont été concernés par les enquêtes à

travers deux focus groupes de dix élèves. Les langues ayant servi à ces enquêtes qualitatives étaient le français et le dogon³.

Les villages environnants concernés par l'étude ont été définis préalablement. Il s'agit le village de Barapiréli, Bandé, Goudiédourou, Ogoténé, Somanagoro, Sogou-Yaguem, Tantouma, Yassing.⁴

1.1.3 Carte de la présentation du milieu d'étude



1.1.4 L'accès au terrain

L'accès au terrain a été en grande partie facilité par notre appartenance à la localité. Ainsi, nous avons pu facilement faire nos entretiens avec les parents d'élèves, les CGS, les élus locaux et surtout avec l'autorité coutumière. C'est là une posture d'homophilie qui peut avoir une grande importance. Traoré (2011) montre que lors de ses recherches, son statut d'héritier d'une autorité traditionnelle a été déterminant. Ce statut qui est la source d'une familiarité avec

³ Nous avons utilisé la langue dogon pour ceux qui ne comprennent pas le français (les membres de comité scolaire, les parents d'élèves et certains élèves)

⁴ Ceux-ci ont été concernés pour savoir les conditions d'hébergement des élèves qui ne sont pas ressortissant de la commune de Barapiréli

les acteurs (parents d'élèves essentiellement) a permis de trouver les « vannes » d'accès aux autres et les parents d'élèves qui ont servi d'intermédiaires pour accéder aux enseignants. Il ajoute que ce statut privilégié impliquait à son égard disponibilité, dévouement et entêtement à le satisfaire coûte que coûte. Notre rencontre avec le proviseur au niveau de la direction nationale de l'enseignement secondaire nous a permis de négocier notre terrain. Dès notre arrivée au lycée de Barapiréli, après un long échange avec le proviseur, il nous a présenté successivement au censeur et au surveillant général. Après ceux-ci, le surveillant général nous a fait visiter toutes les classes, ce qui nous a permis de nous présenter aux professeurs et aux élèves tout en expliquant l'objet de notre présence au sein du lycée.

Le surveillant, conscient de l'importance que puisse apporter notre étude à l'amélioration du lycée de Barapiréli, est intervenu à son tour pour expliquer aux enseignants et aux élèves que nous sommes là pour identifier les problèmes auxquels leur lycée est confronté. Une telle action a permis aux différentes personnes visées par le guide d'entretien de se montrer ouvertes à nous.

Ensuite le proviseur nous a donné les contacts de certains acteurs concernés par notre étude à savoir : le président du conseil de cercle de Koro, le Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza et l'inspecteur d'histoire et de -géographie de (IPES ⁵de Mopti). Tous ces acteurs ont contribué à l'accessibilité de nos interlocuteurs. Partout où nous sommes passés, nous avons eu toujours quelqu'un pour nous accompagner à notre destination, comme le cas du conseiller à l'orientation (CO) de l'Académie d'Enseignement de Sévaré. Quand nous lui avons posé notre problème, il a directement fermé son bureau pour nous accompagner jusqu'à l'IPES de Mopti et nous a enfin mis en contact avec les différents services que nous sollicitons pour nos recherches. Ceux-ci ont contribué au maintien sur le terrain.

1.1.5 Population cible et échantillonnage

Nous parlons ici, de notre population cible et les critères de sélection, ainsi la taille de l'échantillonnage.

1.1.5.1 Critères de sélection de l'échantillonnage

A ce niveau, nous avons tiré nos échantillons sur les critères suivants : être Directeur de l'Académie d'Enseignement de Douentza, l'Inspection Pédagogique de l'Enseignement

⁵ L'Inspection Pédagogique de l'Enseignement Secondaire

Secondaire de Mopti, Proviseur, Censeur, Surveillant, Enseignants, Syndicats d'Enseignants du lycée de Barapiréli, élus municipaux de la commune rurale de Barapiréli, de Bondo et de Madougou, Comité de Gestion Scolaire, Parents d'Elèves du lycée de Barapiréli, élèves du lycée de Barapiréli et être membres de l'association des ressortissants pour le développement de la commune de Barapiréli.

1.1.5.2. Tableau : N° 1 Récapitulatif de l'échantillon

Notre enquête a touché au total 67 personnes, répartie comme suit :

Populations cibles	Nombres
Directeur d'Académie de Douentza	1
Proviseur du lycée de Barapiréli	1
Censeur	1
Surveillant Général	1
Enseignants	11
Syndicat d'Enseignant	1
Inspection d'Enseignement Secondaire de Mopti	3
Comités de Gestion Scolaire	3
Parents d'Elèves	18
Elèves	20
Ancien Maire de Barapiréli	1
Ancien Maire de Madougou	1
Ancien Maire de Bondo	1
Chef de village de Barapiréli	1
Président de Conseil de Cercle	1
Président de l'Association pour le Développement de la Commune de Barapiréli	1
Coordinatrice de l'ONG Djoliba Environnement	1
Total	67

Source : auteur du 12 Mars au 3 Avril 2018 à Barapiréli

1.1.5.3 Méthode et outils de collecte des données

La méthode de collecte des données a été uniquement qualitative. Pour la technique d'échantillonnage, nous avons utilisé l'échantillonnage aléatoire raisonné. Tous les acteurs ne font pas partie de l'échantillon. Seuls les acteurs censés être au courant de la vie scolaire du lycée de Barapiréli ont été pris en compte pour les besoins de l'étude.

1.1.5.4 Guide d'entretien

Le guide d'entretien a été élaboré à l'intention du Directeur d'Académie de Douentza et des Inspecteurs Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire (IPES) de Mopti, du Proviseur, du Censeur, du Surveillant Général du lycée public de Barapiréli, les enseignants, les élus municipaux, les membres du Comité de Gestion Scolaire, l'Associations de Parents d'élèves et les parents d'élèves de Barapiréli, les membres du conseil de cercle de Koro et le préfet de cercle de Koro ; les membres de l'association pour le développement de la commune de Barapiréli et de l'ONG Djoliba environnement à Bandiagara qui semblent pour nous les mieux placés pour nous donner les informations. Les données collectées auprès de ces acteurs, nous ont permis de clarifier davantage nos objectifs et nos hypothèses visées.

1.1.5.5 Focus group

Dans un document intitulé initiation à la recherche, le focus group ou groupe de discussion est défini comme une forme de recherche qualitative/ étude qualitative qui prend forme au sein d'un groupe spécifique culturel, sociétal ou idéologique, afin de déterminer la réponse de ce groupe et l'attitude qu'il adopte au regard d'un produit, d'un service, d'un concept ou de notes. En sciences sociales, les focus groups sont utilisés pour étudier des problématiques sociétales non à travers l'enquête d'individus, comme c'est le cas dans l'enquête de sondage mais par la discussion de groupe. Dans son appellation d'origine, l'entretien focalisé.

Nous avons utilisé deux focus group. Chaque groupe est composé de dix élèves. C'est qui fait nous avons interrogé vingt élèves pour le besoin de l'enquête.⁶ Les deux focus group réalisés avec les élèves du lycée de Barapiréli étaient relatifs aux aspects comme les conditions de vie de la famille d'accueil, le choix du lycée et leur perception sur le lycée. Ce focus group nous a

⁶ Pour faire ce focus group, nous avons sélectionné deux classes (12^{ème} lettre et 11^{ème} sciences). Le choix de ces classes s'explique par acuité de leurs contraintes par rapport aux autres classes.

permis de connaître les conditions de vie des élèves. Ces conditions sont mises en exergue dans le travail.

1.1.5.6 Matériels de collecte des données

Dans cette étude, nous avons utilisé comme outils de collecte des données : la Caméra, le dictaphone ou Magnétophone ainsi que le bloc note.

1.1.5.7 Caméra

Elle nous a permis de prendre des photos illustratives comme les aides reçues par les acteurs impliqués dans la gestion de ce lycée de Barapiréli.

1.1.5.8 Dictaphone ou Magnétophone

Pour l'enregistrement des discours, nous avons utilisé le magnétophone. Grâce à l'enregistrement nous avons pu comprendre de façon détaillée les différentes réponses issues du guide d'entretien.

1.1.5.9 Bloc Note

Ce matériel a permis de noter les informations importantes de différents discours de différents acteurs.

1.1.5.10 Analyse des données

Pour analyser les données collectées, nous avons fait une analyse par thématique. En effet, nous avons fait quarante-cinq transcriptions intégrales et vingt-deux partielles de nos entretiens. C'est ce qui fait nous avons réalisé soixante-sept entretiens. Nous avons fait une triangulation des informations recueillies des personnes enquêtées qui nous a permis de croiser les différents points de vue de nos populations interrogées.

1.1.5.11 Difficultés rencontrées

Aucune recherche ne peut se faire sans difficultés. Les voyages fastidieux dans les lieux d'enquêtes sont les premières difficultés. Elles ont nécessité un déplacement à travers lequel nous avons investi de l'argent. L'insécurité grandissante dans le centre du Mali ne nous a pas permis de prendre le temps nécessaire pour mener notre recherche.

Ainsi, les conséquences de cette insécurité ont-elles entraîné une sorte de méfiance de la population au regard des personnes considérées comme étrangères. Ce qui rend parfois

difficile leur accessibilité car elle ne peut être convaincue qu'à travers de longs échanges durant lesquels le chercheur est appelé à répondre à toutes les questions posées et cela malgré l'intervention des autorités scolaires.

Egalement, certains enquêtés ont refusé de répondre à certaines questions dont notamment celles relatives aux conditions de vie, une autre catégorie a refusé catégoriquement les enquêtes et enfin, d'autres ont accepté mais ont interdit l'enregistrement de leurs propos.

Malgré ces difficultés, nous avons pu avoir des données nécessaires grâce à l'appui du proviseur du lycée de Barapiréli et nos efforts personnels.

CHAPITRE II : DEFINITION DES CONCEPTS ET REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Dans ce chapitre, nous définissons les mots clés et faire la revue critique de la littérature. Ceux-ci vont nous permettre d'avoir des notions de base sur la décentralisation et savoir aussi les recherches existantes sur celle-ci.

2.1. Définition des concepts

A ce niveau, nous allons définir nos mots clés qui nous permettront de faciliter dans nos recherches.

Décentralisation

La décentralisation constitue un concept principal dans notre étude. Pour la française Nathalie Mons (2004) la décentralisation c'est le transfert de responsabilités, en matière de management, planification, financement et allocation des ressources, du gouvernement central vers des unités locales sub-nationales publiques ou privées, ces unités pouvant soit être directement placées sous l'autorité du gouvernement, soit disposer d'une autonomie partielle ou totale. Selon COULIBALY, (2010 : 1) : « *La décentralisation est une politique basée sur une répartition particulière des pouvoirs, des responsabilités et des ressources entre les institutions d'une communauté humaine donnée, afin de parvenir à une gestion performante des ressources et à des relations fonctionnelles entre ces institutions et ainsi atteindre comme objectif ultime une amélioration conséquente des conditions de vie de cette communauté humaine* ».

Décentralisation de l'éducation

(Freiberg (1997) et Reynaud (1997) cité par Tchimou, Madeleine D. (2008 : 5) nous disent que : « *La décentralisation de l'éducation est l'étude des phénomènes liés à la structuration et au fonctionnement d'une institution scolaire* ». Olivier Rey (2013) aborde le terme décentralisation de l'éducation comme synonyme de motivation croissante des collectivités territoriales où les questions éducatives se posent. Selon la définition donnée par Keita, A et FOMBA, B (2017) « *la décentralisation de l'éducation est un développement administratif de l'éducation, qui, ayant pour objectif un processus de démocratisation à la base, une gestion locale et appropriée, un cadre propice à la promotion des initiatives locales* ».

La décentralisation est également un moyen pour améliorer la démocratisation de l'éducation en rapprochant l'école des populations et permet de mobiliser les communautés dans la vie de l'école (Grauwe & Lugaz, 2007) cité par Rey, Olivier). Pour TRAORE, (2011 :15), « la décentralisation est un nouveau mode de gouvernance public de l'école associant les acteurs locaux : enseignants, parents d'élèves, élus et communautés, aux décisions scolaires dans des domaines tels que : conception des programmes scolaires, évaluation des élèves, recrutements des enseignements entre autres ». Alors, pour certains chercheurs, elle est une instrumentation du local pour pallier à des soucis des politiques éducatives. A notre sens, cette nouvelle politique vise à responsabiliser les usagers dans la gestion de l'éducation.

Implication

Pour **Robert Rakocovic (2014 : 32)** l'implication est l'engagement pris entre deux acteurs dans un processus de dialogue. A travers sa définition, nous comprenons que cet auteur nous parle les relations des parents avec les établissements d'accueil de leurs enfants. Plus précisément, il aborde l'aide aux devoirs à la maison et les discussions menées avec l'enfant sur son travail à l'école ou encore l'accompagnement des enfants à la bibliothèque ou à la librairie. Il aborde également la question de participation à la gouvernance des établissements, sur les échanges des parents avec des enseignants notamment au sujet du comportement ou des résultats scolaires de l'élève ainsi l'entretien des bâtiments et l'animation de clubs de lecture autrement appelée extracurriculaires.

Transfert de compétences

C'est le partage d'expériences en faisant des espaces de travail en commun et une collaboration entre le détenteur de savoir-faire et le ou les bénéficiaires du transfert.⁷

Vie scolaire

Pour le pédagogue français Laborderie (1998), la vie scolaire concerne la vie des élèves dans un établissement. Ce concept a évolué vers l'année 1968, dans le cadre de l'accueil et de l'écoute des élèves au sein d'un établissement scolaire. Pour lui, le champ de la vie scolaire est perçue comme tout ce qui se rapporte à la vie de la communauté éducative à travers le respect du règlement intérieur, la formation des délégués ainsi que l'éducation à la citoyenneté, qui ont pour but d'atteindre la sécurité scolaire. Selon lui, l'éducation à la citoyenneté oriente la vie

⁷ Site internet : <http://www.iorga-itaque.fr/innovations/5>

scolaire. En effet, l'éducation à la citoyenneté est l'ensemble des pratiques qui permettent de préparer l'élève à ses futures responsabilités de citoyen.

De même pour CAPDEVIOLE (2012) la vie scolaire est un groupe où la solidarité et la bonne ambiance sont synonymes de bon travail. La fonction de la vie scolaire c'est de participer activement à la vie de l'établissement scolaire. Le service vie scolaire a pour objectif entre autres : faire travailler les élèves en équipe ; la recherche de l'efficacité dans le travail; le respect du travail de chacun ainsi que la sécurité scolaire. Le service vie scolaire a pour mission de s'occuper du suivi de la scolarité des élèves, la gestion et le suivi des absences (assiduité), des retards (ponctualité), et les échanges avec les familles etc. ⁸

Acteurs :

Pour le sociologue français Lebaron (2009) l'acteur désigne un sujet, un agent qui est autonome et qui s'implique dans la vie socio politique de son milieu. Dans notre travail, le terme est utilisé pour désigner les partenaires de l'école. Ils sont divers et diversifiés. Ainsi, le mot acteur est défini en éducation comme toute personne qui joue un rôle pour le bon fonctionnement de l'établissement scolaire.

2.3. Revue critique de la littérature

Nous abordons ici les fondements, les raisons de la décentralisation, les avantages de la décentralisation de l'éducation, les rôles et la collaboration des acteurs dans la décentralisation de l'éducation, ainsi que les défaillances observées dans la décentralisation de l'éducation.

2.3.1 Fondements de la décentralisation

La décentralisation est un phénomène sur lequel nous avons beaucoup d'écrits. Ces écrits sont entre autres ceux de Mc Ginn. N et Welsh T. (1999), Charlier J.E. & J.F. Pierrard, (2001), Lugaz C, De Grauwe A et al (2006) et al. qui nous montrent à travers leurs contributions que les différents pays ont commencé à s'intéresser à la question de décentralisation pour pallier aux incapacités politiques, techniques et financières afin de répondre aux besoins de leurs populations.

La décentralisation est mise en application vers le début des années 1990. Dans plusieurs pays de l'Afrique francophone de l'ouest, la gestion de l'école en mode décentralisé est perçue comme la mieux appropriée pour des changements politiques importants.

⁸ Giraradot.ac-marseille.fr Consulté le 13/09/ 2018

L'avènement de la démocratie dans ces pays a favorisé la mise en œuvre de la décentralisation comme une meilleure politique de l'éducation (Coulibaly C., (2010).

Au Mali, la décentralisation concerne plusieurs aspects à savoir : la santé, l'hydraulique et l'école. Elle a été adoptée au moment de la conférence nationale de 1992. Elle tire sa source dans la loi fondamentale à son titre XI (article 97 et 98) validée par la création des collectivités territoriales et à son article 14 définit les domaines de compétences des communes : l'enseignement préscolaire, le premier cycle de l'enseignement fondamental et l'alphabétisation, la protection de l'environnement et du patrimoine, les budgets et les comptes communaux (TRAORE, (2011).

La politique de la décentralisation de l'éducation au Mali a été lancée en 2003. Aujourd'hui, le schéma global fait que, les communes s'occupent de l'enseignement fondamental ; le conseil de cercle du lycée et la gestion de l'enseignement secondaire général et professionnel est confiée au conseil régional. Cette politique vise à rapprocher l'école des usagers. L'objectif est de créer une plus grande mobilisation autour de l'école.

2.3.2 Raisons de la décentralisation de l'éducation

En France, le faible niveau des apprenants, le chômage des jeunes, résultats de défaillances du système centralisé de l'éducation qui ont nécessité une nouvelle réforme appelée la décentralisation de l'éducation (Mons, 2007), cité in (Traoré, 2011). Tel n'est pas le cas dans beaucoup de pays en Afrique. La mise en œuvre des politiques de décentralisation s'explique par diverses raisons dans les différents pays du continent. D'une part, cette politique de décentralisation est l'engagement des populations locales ; d'autre part, la recherche de l'autonomisation dans la gestion des services dans le but de trouver une alternance à la crise de l'école africaine, gage d'un développement et d'une démocratisation de l'école (ELONG MBASSI, n.d.).

L'étude menée par l'UNESCO et Institut International de Planification de l'Education, ont démontré que la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest s'inscrivent dans cette nouvelle politique de l'éducation pour des raisons économiques. Mais aussi par le nombre d'analphabètes élevés dans les années 1960 à 1991. En 1960 ce taux à 25% mais a connu un doublement en 1991 soit 50 %. Donc, un nombre importants d'enfants n'étaient scolarisés (Ursinov, 1999 cité par Charlier, Pierrard, 2001).

Selon Charlier et Pierrard, (2001) elle est régie par la croissance de l'aide des bailleurs de fonds. Autrement dit, les partenaires techniques et financiers visent une assimilation des

marchés locaux dans les marchés internationaux, le développement des services publics ainsi que l'implication des acteurs dans la vie de l'école.

En dehors de ces facteurs, selon toujours les mêmes auteurs, la pression de l'environnement immédiat constitue l'un des facteurs majeurs. En effet, les difficultés qui s'imposaient en Afrique de l'Ouest comme l'insuffisance d'enseignants, de matériels didactiques etc. ont en quelque sorte contraint les autorités à opter pour cette politique

Néanmoins, les pays du Nord ont critiqué cette politique en Afrique de l'ouest parce que les études ont signalé que le schéma de la décentralisation n'apparaît pas comme un projet positif au Burkina Faso, au Sénégal particulièrement au Mali. (Ibid.).

La réflexion de Lugaz, C, et Grauwe, A et al (2006), n'est pas loin de celles de Charlier J.E. & J.F. Pierrard, (2001), qui signalent que c'est l'influence des bailleurs internationaux, l'incapacité d'organiser ou de financer les services publics de base par les autorités publiques et le choix de la politique par l'environnement qui expliquent l'adoption de la décentralisation.

En effet, le manque de ressources, de transparence dans la gestion des fonds, la gestion centralisée de ces fonds sont des facteurs clés dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation en Afrique. Cette gestion centralisée se manifestait au niveau des structures éducatives par le fait que tout est dans les mains du directeur qui gère sans mettre au courant les autres acteurs. (Ibid.).

Cependant, l'étude réalisée par Traoré, S. I (2011), au Mali a montré que l'application de cette politique s'explique par le besoin de répondre aux conditions socio-économiques du pays et l'aspiration d'une école de masse et de qualité. Tandis que, l'étude menée au Mali par Traoré, M, K., (2015), met l'accent sur la participation des acteurs au projet de développement d'éducation dans les différents espaces scolaires. Il s'agit de la construction des écoles, de nouvelles classes, recrutement des enseignants. La participation de ces différents acteurs a permis une scolarisation majorée des enfants au niveau locales.

A travers ces passages, en nous référant aux différents auteurs cités, on comprend que l'avènement de la décentralisation ou l'appropriation de cette politique s'explique par le manque d'enseignants, le manque de transfert de compétence, l'imposition des bailleurs internationaux (la banque mondiale et d'autres) à travers le conditionnement de l'aide.

2.3.3 Avantages de la décentralisation de l'éducation

Selon Charlier J.E. & J.F. Pierrard, (2001), la décentralisation est un moyen qui permet de faire fonctionner les systèmes d'enseignement. Pour ce faire, elle implique plusieurs acteurs dans la gestion de l'éducation. Ainsi, l'importance est qu'elle permet aux pays francophones de l'Afrique de l'ouest, de confier certaines tâches aux populations, aux initiatives privées, aux ONG et aux opérateurs économiques. Les résultats des recherches menées par ce même auteur dans trois pays de l'Afrique Occidentale, montrent que la décentralisation a déjà permis un renforcement de cohésion sociale en termes savoirs et valeurs permettant de renforcer l'égalité entre les acteurs et de rendre autonome les différents acteurs dans la gestion de l'éducation.

A travers la participation des acteurs locaux dans la gouvernance de l'éducation au Mali, le système éducatif malien a présenté des progrès significatifs au niveau du premier cycle et second de l'enseignement fondamental. En effet, le nombre d'élèves en 2004 était 1,3 millions d'enfants dans le premier de l'enseignement fondamental. En 2011, le nombre d'élèves augmente à 2,1 millions soit une augmentation de 53,07%. Au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental 279 824 élèves en 2004. Ce nombre augmente à 568 147 élèves en 2011 soit une augmentation de 103.04%. (TRAORE, M. K., (2013)

Selon une autre étude menée singulièrement au Mali par Traoré, I.S., (2017), les avantages de la décentralisation sont axés sur deux points essentiels : d'abord, elle a augmenté la croissance de l'enseignement et secondairement, elle cherche toujours à atteindre un enseignement de qualité à travers une bonne gestion. Pour Dicko, A, K., et DJIRE, M., (2007), cette politique est importante parce qu'elle est une gestion concertée par les différents acteurs et observateurs de l'éducation. La gestion concertée en matière de l'éducation, c'est l'implication de tous les acteurs dans la gouvernance des structures éducatives. Elle permet de favoriser l'accompagnement du transfert de compétences et de renforcements de celles-ci.

D'autres recherches réalisées par Mc Ginn. N et Welsh T. (1999), Traoré, M K., (2015), ont également souligné les avantages de la décentralisation. Sur le plan économique, ces auteurs montrent que la décentralisation de l'éducation mobilise des ressources locales pour le financement des projets d'éducation. L'importance de ces dernières est qu'elles permettent de remédier à la défaillance des autorités centrales en matière d'offre éducative. Sur le plan pédagogique, cette politique de décentralisation répond aux aspirations des populations qui participent à la vie de l'école. Elle insiste à faire participer plusieurs acteurs dans le contrôle de l'école, ce qui aura comme résultat un développement de l'éducation au niveau local. Selon

Nadir ALTINOK (2005), l'implication du secteur privé dans l'éducation présente un avantage dans la gouvernance locale de l'éducation.

Aussi, les résultats de l'étude de cas de Lugaz C. et Grauwe, A (2006), en Afrique francophone de l'ouest particulièrement le Bénin, la Guinée, le Mali et le Sénégal montrent-ils que la décentralisation a permis la naissance autour de l'école d'un ensemble d'associations et des comités qui collaborent entre eux. Et cette collaboration ; selon les auteurs a comme conséquence positive le développement de l'éducation ; ce qui confère de plus à ces partenaires une place primordiale dans la gestion de l'école.

En effet, ces différents avantages de la décentralisation ont été par ailleurs, soulignés dans le numéro des *Cahiers Africains de Recherche en Education*, qui affirme qu'on ne peut parler d'un bon résultat d'éducation que par la gestion de l'école en mode décentralisé. Le transfert de décisions à l'échelon local, la formation des enseignants, les supervisions, les encadrements, la maîtrise de la méthodologie de recherche, d'organisation des rencontres pédagogiques, des moyens matériels et financiers, la diffusion des résultats n'ont comme conséquences que le développement de l'éducation (Gaspard Mbemba, 2010).

A l'instar de ces différents auteurs, on peut en déduire que la décentralisation permet la mobilisation des ressources locales qui financent les projets d'éducation, ce qui pallie à la défaillance du niveau central en matière d'offre éducative. Aussi, met-elle en collaboration plusieurs acteurs dont chacun joue un rôle considérable dans la gestion de l'école. L'ensemble de ces facteurs permettent une augmentation de la croissance et de la qualité de l'enseignement.

2.3.4 Les rôles et la collaboration des acteurs dans la décentralisation de l'éducation

Le système éducatif en mode décentralisé met en rapport plusieurs acteurs à savoir l'État, les collectivités territoriales, les communautés, les associations de parents d'élèves (APE), les comités de gestion scolaire (CGS), les syndicats d'enseignants, l'union nationale des retraités de l'éducation et de la culture (UNEREC), les associations d'élèves, les ONG.

2.3.4.1 Tableau N°2 les rôles des différents acteurs dans la gestion de l'école en mode décentralisé

Acteurs	Rôles assignés aux différents acteurs
Etat	Définition de la politique nationale ; - Appui aux partenaires pour la mise en œuvre de la politique nationale ; - Contrôle et coordination ; - Suivi et évaluation du système éducatif
Collectivités Territoriales	Élaboration des programmes de développement de l'école au niveau local ; - Définition de la carte scolaire ; - Participation à l'élaboration de curricula et du calendrier scolaire; - Gestion des compétences transférées par l'État en matière d'éducation ; - Participation à la détermination des sites d'écoles à créer ; - Participation au suivi et à l'évaluation du système éducatif ; - Suivi périodique des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED).
Associations des parents d'élèves APE	La mobilisation des parents d'élèves autour des problèmes de l'école - L'organisation de conférences dans leur domaine de compétences en respectant les textes qui réglementent l'école ; - La mobilisation pour rendre le climat propice au travail ; - La participation à tout cadre de concertation ou de réflexion sur l'école ; - La participation au suivi et évaluation des activités scolaires

Source : MEN : cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation au Mali mars 2004

Tableau (suite).

Comité de gestion Scolaire CGS	- La sensibilisation des populations - La formulation de propositions relatives aux sites et aux équipements ; - L'entretien des infrastructures ; - La gestion de l'école ; - Le recrutement des élèves ; - La participation au recrutement des enseignants ; - Élaboration et mise en œuvre du plan de développement de l'école ; - Soumission à l'approbation des collectivités territoriales des projets d'écoles ayant requis l'avis de l'assemblée générale ; - Fourniture des biens et services à l'école et aux structures du non formel (CED, CA) ; - Préparation de la rentrée scolaire et du bilan financier de l'année écoulée ; - Élaboration de bilan annuel des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED).
Syndicats d'enseignants	- La participation à tout cadre de concertation et de réflexion sur l'école
L'UNEREC	- La tenue de causeries débat sur les thèmes se rapportant à l'éducation et à la formation. - La participation à tout cadre de concertation ou de réflexion sur l'école ; - La participation à l'encadrement des enseignants ; - La participation à l'encadrement du personnel de l'administration scolaire ;

Source : MEN : cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation au Mali mars 2004

Tableau (suite).

Associations des élèves	- Le respect du règlement intérieur de l'école ; - La sensibilisation de leurs camarades pour un comportement compatible avec la vie en société à l'intérieur de l'école ; - La formation et l'encadrement de leurs membres ; - L'organisation d'activités sportives et culturelles ; - La participation à tout cadre de concertation ou de réflexion sur l'école.
LES ONG	- Le respect de la planification nationale, régionale, locale ; -Le respect de la réglementation en vigueur en matière de politique éducative au Mali ; - L'appui technique et financier.

Source : MEN : cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation au Mali mars 2004

Ce tableau explique les rôles des différents acteurs de la gestion de l'école en mode décentralisé.

Dans une autre recherche, l'économiste Nadir ALTINOK (2005), montre que la banque mondiale est l'un des partenaires clés de l'éducation. Elle joue un rôle prépondérant dans l'éducation en Afrique, particulièrement en Afrique subsaharienne. En effet, elle intervient sur les questions de l'efficacité éducative ainsi que les prêts alloués à l'éducation. Son objectif est de contribuer à un bon fonctionnement du système éducatif. Compte tenu de l'importance de la collaboration, cette institution internationale insiste sur la collaboration entre les différents intervenants (World Bank [1999], in Nadir ALTINOK(2005).

Elle a mis également l'accent sur la réorganisation des structures administratives, la mise en concurrence de différentes structures. Selon elle, ces actions qui peuvent permettre d'atteindre les objectifs de la décentralisation. Autrement dit, rapprocher les services éducatifs centralisés vers les services locaux. Ainsi, la décentralisation a augmenté la participation des acteurs et le contrôle des autorités administratives ainsi que l'accroissement de la qualité (Ibid.).

Au niveau des écoles, on a le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) qui est un service déconcentré de l'éducation. Il s'occupe du contrôle des activités scolaires et l'exécution des programmes, mobilise la population par rapport aux objectifs de scolarisation, organise les

examens et veille sur la formation des enseignants stagiaires (Lugaz & Grauwe, 2006) in Traoré, 2011).

Les rôles des directeurs d'école dans la gouvernance locale s'articulent autour du recrutement avant la rentrée, la réhabilitation des classes en mauvais état, la présidence de conseil des maîtres, la répartition des classes entre les maîtres, la répartition des élèves dans les classes lors de la rentrée. Ils font également des comptes rendus au directeur de CAP pour chaque événement intéressant de la vie de l'école, favorisent les échanges entre les écoles, veillent à la sauvegarde du patrimoine scolaire, visent les cahiers de préparation des adjoints, assurent la formation des nouveaux maîtres, collaborent avec les parents d'élèves. En un mot, les directeurs jouent des rôles administratifs, pédagogiques et sociaux (MEN, 2004).

Les parents d'élèves jouent le rôle de participation aux activités scolaires de leurs enfants. En effet, dans un document publié en 2016, le conseil supérieur de l'éducation de Québec, montre que les parents d'élèves ont un rôle et une responsabilité importants dans l'éducation de leurs enfants. Selon le document, leur rôle commence par le préscolaire, jusqu'au secondaire. Ainsi, ils sont déterminants dans la réussite de leurs enfants, comme le montre Bamberg (2001) dans une étude où il dit qu'en Afrique du sud, les parents se voient donner un rôle nécessaire dans la gestion de l'école.

Au Mali, beaucoup d'études ont été réalisées sur la question de la participation des acteurs dans le processus de la décentralisation de l'éducation, dont BOUARE, A., (1998, p.36), qui aborde l'angle de l'implication de l'association des parents d'élèves, l'objectif visé est de relever le défi des enseignants et d'améliorer la qualité d'enseignement. Selon (Diallo, K., & al. 2003), la gestion des associations des parents d'élèves reste un problème majeur. Or les rôles que ces associations jouent dans la gestion des écoles publiques comme communautaires sont déterminants. Donc, il serait nécessaire, d'étudier les facteurs de cette problématique.

Les communes dans lesquelles se trouvent les écoles, s'occupent de la gestion des écoles et la mise en place des comités de gestion scolaire. Elles forment les élus en matière de décentralisation et participent aux recrutements des enseignants contractuels ainsi que la prise en charge des élèves démunis, les fournitures, les équipements (craies, tables blanc, ardoisine) et la médiation dans la construction des salles de classes (Lugaz & Grauwe, 2006) cited in (TRAORE, 2011).

Aussi, la décentralisation de l'éducation nécessite- t- elle d'autres acteurs dont notamment les CGS. A cet effet, Bamberg (2001), dans une étude effectuée en Afrique du sud,

soutient que la réussite de la décentralisation de l'école ne se reconnaît au niveau local que par l'organisation et l'accompagnement des comités de gestion appelés en anglais *the School Governing Bodies* (SGB). Pour cela, les interactions entre les différents acteurs et les comités de gestion ont été prises en compte par l'administration centrale de ce pays. En effet, c'est à l'instar de leur importance que la communauté scolaire nomme ces acteurs comme partenaires de l'école.

De même pour Nathalie Mons (2004), dans son article '*Politiques de décentralisation en éducation : diversité internationale, légitimations théoriques et justifications empiriques*' souligne que l'accompagnement de l'association de l'école a un regard positif sur les résultats scolaires ; ce qui est d'ailleurs affirmé par Eskeland et Filmer (2002) qui démontrent que la participation des parents a donné un bon résultat dans les classe de 6^{ème} et 7^{ème} années en Argentine.

Au Maroc, Amina Yelhlef et Malaktazi (2005), montre que les groupes rapprochés de l'action pédagogique (GRAP) jouent le rôle d'appui-conseils, veillent et contrôlent le personnel enseignants ainsi les personnels administratifs dans les établissements scolaires. Les rôles de ces GRAP ont un impact positif sur le bon fonctionnement du système éducatif.

La collaboration entre les différents acteurs est primordiale dans la gestion de l'école en décentralisation. Au niveau local, la mairie joue le rôle de l'Etat en collaborant avec les autres partenaires dans la gestion de l'école. C'est pourquoi l'auteur dit ceci: « *la collectivité et l'école fondamentale sont dans le même milieu et ce sont les communautés qui connaissent le mieux les problèmes locaux de l'école et peuvent apporter des solutions adaptées : 139*» Traoré, (2015)

En Afrique notamment au Mali, Burkina et Sénégal, la recherche de Charlier J.E. & J.F. Pierrard, (2001), montre que la décentralisation de l'enseignement correspond aux schémas suivants : la petite collectivité et la grande collectivité. La première a en charge l'enseignement préscolaire et fondamental et la seconde, l'enseignement secondaire.

Une autre recherche effectuée au Mali, signale l'approbation de la décentralisation de l'éducation par les acteurs au Mali à travers trois facteurs majeurs : l'information, la sensibilisation et l'adhésion. L'information est un facteur qui peut engendrer l'approbation de la gouvernance locale de l'école. Elle permet d'informer sur les grands axes de cette nouvelle politique en matière d'éducation à savoir : les rôles de différents acteurs et instances de décisions, les compétences ainsi que les enjeux et les perspectives de la décentralisation.

Donc, c'est le niveau d'information et de sensibilisation qui détermine le niveau d'adhésion des acteurs à la politique de décentralisation de l'éducation. Ce niveau d'adhésion donne à son tour un degré d'approbation différencié de la gestion décentralisée par les différents acteurs impliqués (Traoré, (2011).

Les témoignages ci-après rapportés dans le document montrent à quel point l'adhésion résultat de l'information et sensibilisation est importante : « *Nous adhérons à cette politique, qui nous procure des compétences et des responsabilités en matière de gestion des écoles car, avant la gouvernance locale de l'éducation, on n'avait aucun pouvoir de contrôle sur les activités des écoles que nous avons construites nous-mêmes. Les écoles étaient gérées uniquement par l'État à travers ses services régionaux et locaux. Désormais, nous sommes impliqués dans la gestion scolaire pour une meilleure planification et la mise en œuvre des services éducatifs plus efficaces et performants* : 137» (TRAORE, 2015).

Une recherche récente réalisée par KEITA, A et FOMBA, B., (2017) dans un document intitulé “ *réussir les transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales au Mali* ” montre que la décentralisation s'accompagne par un transfert des compétences, par lesquelles elle devient opérationnelle. En effet, le fonctionnement de la décentralisation dépend des compétences transférées à la collectivité territoriale. Celles-ci sont les moteurs du développement de l'éducation.

Par contre pour Calame (2003, 124), la clé de la gouvernance locale n'est pas forcément la répartition des compétences entre les différents acteurs plutôt la coopération et la coordination que ceux-ci peuvent engager entre eux. Selon lui, seule une concertation permanente entre ces acteurs à travers une coopération permettant la coordination des actions à mettre en œuvre autour de l'école peut permettre de donner naissance aux objectifs attendus par les uns et les autres.

Une récente au Mali menée par TRAORE, (2017), souligne que dans l'école en mode décentralisé, tous les acteurs concernés participent à la gestion de l'école en fonction de leurs champs de compétences afin de donner place à un bon fonctionnement du système d'enseignement. Ce qui donne raison à Lugaz, C et Grauwe, A et al (2006) qui soulignent que la gouvernance locale est un mode de gestion d'organisation d'adoucissement des biens de services publics mettant en accointances plusieurs acteurs qui ne ressortent pas forcément dans le domaine de l'Etat. Car, la participation renforce les liens entre les écoles et la communauté.

Cette politique de décentralisation ou le pilotage local est considérée comme un outil indispensable pour la réalisation de l'Education Pour Tous. L'EPT ne se réalise que par l'intervention ou l'engagement de tous les acteurs concernés. Ainsi l'auteur signale ceci ; « *Cet esprit d'engagement doit imprégner les citoyens, les responsables politiques et les décideurs de la collectivité territoriale. Lorsque cette action n'est pas réalisée, le pilotage local des écoles ne serait qu'un stratagème destiné à faire naître un sentiment d'illusions chez certaines populations n'ayant guère envie de s'intéresser aux affaires publiques* » (Traoré, 2017 : 263).

2.3.5 Défaillances observées dans la décentralisation de l'éducation

Cependant, au-delà de différents rôles et collaboration, plusieurs défaillances dans la décentralisation de l'éducation ont été signalées par la littérature. Selon (Yelhlef & Malaktazi, 2005), au Maroc, les dysfonctionnements sont relatifs au fait que les objectifs assignés aux GRAP n'ont été pas atteints. Aussi, s'expliquent-ils, par l'inexistence de contrôle dans la majeure partie des localités et enfin par le manque de coordination entre les membres de GRAP et entre ceux-ci et les collègues inspecteurs.

Quant à Mons (2004), après tous les aspects positifs indubitables de la décentralisation, il signale une ambivalence à propos de laquelle, elle se pose la question de savoir si l'offre scolaire peut ouvrir une démocratie scolaire ou réglerait le rôle de l'éducation dans le processus de démocratisation en Afrique du Sud.

Dans le cas du Mali, Traoré (2015), nous parlent même des conflits entre les différents acteurs dans l'espace scolaire au Mali, particulièrement dans la commune urbaine de Kati. Selon Traoré (2011), la décentralisation de l'éducation n'augmente que les disparités entre les riches et les pauvres en matière de scolarisation des enfants car, comme le montre les propos de son document recueillis auprès d'un APE: « *demander aux pauvres de participer au financement de l'éducation c'est leur demander de renoncer à la scolarisation de leurs enfants : 140* ».

Un autre auteur qui s'intéresse au cas malien montre également à son tour que la gestion décentralisée de l'école crée des conflits de compétence entre les acteurs lorsque les instances de décisions en matière d'éducation au niveau local sont multipliées (Traoré, 2017).

S'agissant de l'offre éducative, Traoré, K, M (2015), à travers une analyse de l'offre éducative du système éducatif du Mali, signale sur le plan quantitatif, une insuffisance de l'offre scolaire à savoir le manque de matériels pédagogiques, didactiques et d'enseignants, ainsi que les

infrastructures scolaires. Sur le plan qualitatif, il présente une inefficacité interne du système éducatif malien, dont le taux d'abandon et de redoublement élevé, un taux de chômage élevé ; un faible niveau des élèves dans les classes de base et particulièrement une maîtrise en français et en mathématiques).

Le rapport général des Etats généraux de la décentralisation au Mali en 2013 et la SNV⁹ et CEDELO.¹⁰, soulignent que la décentralisation est confrontée à plusieurs difficultés à savoir la faible qualité de l'enseignement, due au dysfonctionnement des structures de gestion scolaire, les difficultés de gestion pédagogique et de contrôle du système éducatif, notamment, l'insuffisance d'infrastructure scolaire, les problèmes de gestion des salaires des fonctionnaires des collectivités territoriales, le non professionnalisme dans la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales ainsi la faible implication des collectivités dans la gestion. Ces aspects sont confirmés également dans l'ouvrage de Dicko, A., K., et DJIRE. M., (2007 :192-193). Pour Sy O., (2009 P 125) : « *la politique de décentralisation éducative révèle un sentiment de victime dans ses fonctionnements et ses structurations* ».

Aussi, dans les rapports élus et populations autour de la décentralisation de l'éducation, Coulibaly (2010) et Traoré (2015), montrent-ils qu'en milieu urbain, il existe une réticence de la population qui ne fait pas confiance aux élus municipaux pour gérer l'école, et manifeste leur indifférence vis-à-vis de l'école publique et voit déjà la nouvelle politique comme l'expression d'un désengagement de l'État au profil des élus municipaux.

Traoré (2011) précisément nous montre que les enseignants recrutés au compte des collectivités se montrent souvent ouvertement contre la gestion de l'école par les mairies au risque de ne pas être payé un jour ou de perdre leur emploi. Selon lui, ce souci est partagé avec les parents d'élèves en milieu urbain qui ne font pas confiance aux élus municipaux. Cette crise de confiance entre populations et élus municipaux s'explique à l'origine par les malversations faites au niveau de la commune avec la politique de décentralisation : « *La gestion de l'école en mode décentralisé est certes une politique qui peut s'avérer fiable, mais née dans une logique d'imposition, dans la mesure où les principaux acteurs (les enseignants, les parents d'élèves) concernés n'ont pas été associés ni en amont ni en aval dans son application. Elle renvoie à ces nombreuses innovations pédagogiques qui s'accomplissent sans leur consentement* » Traoré (2011:43).

⁹ Organisation Néerlandaise de développement

¹⁰ Centre d'Expertise pour la décentralisation et le Développement Local

Le premier atelier national sur le transfert de compétences et ressources tenu à Bamako entre le 1^{er} et 2 Juin 2000, a montré la fragilisation du processus de transfert de compétences dans les différents domaines respectifs à savoir l'éducation de base, la santé, l'hydraulique, l'énergie, l'urbanisme et l'Habitant, le développement rural et environnement.

La décentralisation au Mali pose des défis au niveau du transfert des compétences, des ressources, la gestion des collectivités territoriales d'une part et d'autre part, la faible participation des acteurs sur le plan politique, économique et social (Diarra, S et al 2004).¹¹

Selon une autre étude menée, Keita, A et FOMBA, B (2017 : 52-53), montrent que, les recrutements directs des personnels enseignants au niveau des collectivités sont très limités, et souvent ces recrutements se font de façon anarchique. Cela signifie que les recrutements de personnel ne tiennent pas compte de la qualification.

Aussi, on a le retard du transfert des salaires, les traitements différenciés des fonctionnaires qui priorisent les fonctionnaires de l'Etat pratiquant les mêmes fonctions que celles des collectivités territoriales. Les retards dans les avancements des enseignants et la baisse du niveau des enseignants ont également des limites. Cette analyse montre que dans le domaine de l'éducation, 50% des agents de la fonction publique sont centralisés (Ibid.59), ce qui ne fait qu'augmenter les inégalités existantes entre zones urbaines et rurales.

Les bureaux locaux et les écoles dans ces quatre pays fonctionnent avec les cotisations et les frais de scolarité des parents d'élèves en termes de constructions des bâtiments. Tout récemment au Sénégal les parents d'élèves ont contesté cela. En effet, Cette politique a présenté dans l'ensemble, des résultats frustrants dans la mise en œuvre de la décentralisation, aujourd'hui, beaucoup d'enseignants au Mali, par exemple sont parmi les plus déçus et estiment que la décentralisation n'a rien changé (Ibid.). Comme le montre cet auteur, au niveau des écoles communautaires rurales, la plupart des enseignants se pose la question de l'augmentation de leur salaire et la sécurisation de leur emploi (Traoré, 2015).

Charlier J.E. & J.F. Pierrard, (2001), montrent quant à eux que l'application de la décentralisation n'a pas permis la démocratisation des écoles à tous les niveaux d'une part ; d'autre part, les aides des organisations internationales sont insuffisantes pour atténuer les problèmes des écoles africaines (Ibid : 46). Selon Mons Nathalie (2004 : 43) :« *Dans aucun*

¹¹ Diarra, S et al 2004, la décentralisation au mali : Du discours à la pratique, Sous l'édition de : Thea Hilhorst et Gérard Baltissen (KIT)

pays, les collectivités locales ou les écoles ne détiennent, en toute autonomie, l'ensemble des pouvoirs. Même les États fédéraux connaissent aujourd'hui des règles nationales, sous forme de standards éducatifs (USA, Australie » : 43).

CHAPITRE III: LA PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE

La commune de Barapiréli dispose d'infrastructures scolaires qui dénombrent comme suit :

Une école privée catholique de Barapiréli, treize (13) écoles primaires publiques à (Anakanda, Barapiréli, Goudiédourou, Ogoténé, Ourokoun, Nangadourou, Nabènè, Sédourou, Sogou-Yaguem, Somanagoro, Tendji-Iréli, Yassing et Tantouma) et huit (8) secondes cycles. Il s'agit du second cycle de : Barapiréli, Ourokoun, Sédourou, Sogou-Yaguem, Somanagoro, Tantouma et d'Ogoténé. Enfin un lycée public d'où nous avons porté notre thème de recherche.

Le lycée public de Barapiréli a ouvert ses portes en 2013-2014 avec des élèves de 10ème. Les professeurs ont été mutés en fin d'octobre 2013 ce qui a permis de démarrer les cours en mi-novembre. Ce lycée de Barapiréli fait partie de l'académie d'enseignement de Douentza. Il est sous la supervision de l'inspection pédagogique de l'enseignement secondaire (IPES) de Mopti.

Le lycée de Barapiréli est implanté dans un hameau. Il se trouve à deux 2 km de Barapiréli, cinq (5) km de Tantouma et de Sogou-Yaguem, trois (3) km de Bandé et cinq (5) km Yassing. Ce lycée est confronté à une insuffisance de salle de classes. Il a neuf (9) salles pour dix classes. Actuellement ce lycée compte vingt enseignants, un proviseur, un censeur, un surveillant, avec un effectif de 437 élèves. Le lycée de Barapiréli ne dispose ni bibliothèque ni laboratoire ni électricité ni salle informatique et il n'est pas clôturé.

3.1. Tableau N°3: nombre de classes

Classes	10CG	11L L	11S	11SES	12TALL	12LL	12Tsexp	12TSE	12TSS	12TSECO	Total
Nombres	2	1	1	1	0	2	0	1	1	1	10

Source : L'auteur établi à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce présent tableau nous fait comprendre que le lycée public de Barapiréli a dix (10) classes dont deux 10^{ème} communes générales, trois (3) 11^{ème}, dont une lettre, une science et une science sociale ; il y a deux (2) Terminales langues et littératures ; une terminale de science exacte ; une terminale de science sociale et une terminale de science économique. Ce lycée ne dispose pas de séries terminales sciences expérimentales et terminale art.

Selon l'IPES de Mopti, les effectifs des élèves nouveaux de 10^{ème} commune générale est 101 dont 55 ayant sollicité le transfert, 15 départ et 40 arrivées.

3.1.1. Tableau : N° 4 : effectif des élèves

Classes	Garçons	Filles	Effectifs
10 CG	98	83	181
11 ^{ème} L	15	18	33
11 ^{ème} S	11	1	12
11 ^{ème} SES	29	12	41
12 TALL	0	0	0
12 TLL	52	37	89
12TSXP	0	0	0
12TSS	48	13	61
TSECO	6	5	11
TSE	7	2	9
TOTAL	266	171	437

Source L'auteur a établi ce tableau à partir des données de l'IPES de Mopti, Octobre 2017

Ce tableau présente l'effectif des élèves du lycée de Barapiréli. Le lycée compte 266 garçons et 171 filles soit au Total 437 élèves. Il signale que par manque d'enseignants, certaines séries telles que la série art et sciences expérimentale n'ont pas été insérées.

3.1.1.2 Tableau N°5: situation d'ensemble du matériel du lycée de Barapiréli

N°	Désignation	Total
1	Nombre de classes	10
2	Nombre de salles de classe	09
3	Nombre de salles des professeurs	1
4	Nombre de photocopieuses	2
5	Nombre de vidéo projecteurs	0
6	Nombre de rétroprojecteurs	0
7	Nombre de postes téléviseurs	0
8	Nombre de lecteurs CV, VCD	0
9	Nombre d'ordinateurs	20
10	Nombre de véhicule	0
11	Nombre de mobylettes	0
12	Nombre de téléphones	0

Source : L'auteur a établi ce tableau à partir des données de l'IPES de Mopti, Octobre 2017

Ce tableau montre la situation d'ensemble en termes de matériels. Il y a dix classes, neuf salles, plus une salle des professeurs et vingt ordinaires.

3.1.1.3 Tableau N°6: la répartition des enseignants par disponibilité et volume horaire par enseignant

Désignation	Nombre de professeurs	Volume horaire par professeurs
Français- grammaire	1	22 heures
Anglais	1	27 heures
Allemand	1	12 heures
Arabe	1	17 heures
Mathématiques	1	33 heures
Physique-chimie	2	10 et 8 heures
SVT/ Géologie	1	18 heures
Hist-Géo	1	28 heures
Philosophie	2	20 heures
Informatique	1	10 heures
Sociologie/ ECM	1	18 heures
Art dramatique	1	18 heures
Art classique	1	20 heures
Dessin	1	8 heures
Economie/ comptabilité	1	29 heures
Droit	1	2 heures
Langue nationale	1	2 heures
Total	19	219heures

Source : L'auteur a établi ce tableau à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce tableau présente la répartition des enseignants par disponibilité et volume horaire par enseignants. Cela va nous permettre de savoir le nombre d'heures effectuées par enseignant.

3.1.1.4 Tableau N° 7: salles spécialisées

Désignation	Etat	Capacité d'accueil de nombre de poste	Nbre de place disponible
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Source : L'auteur établi ce tableau à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

A travers ce tableau, nous remarquons que le lycée de Barapiréli n'a aucune salle spécialisée. (Voir tableau N° 5).

3.1.1.5 Tableau N°8: atelier/ aires d'expérimentation

Désignation	Etat	Capacité d'accueil Nbre poste	Nbre de place disponible
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Source : L'auteur a établi ce tableau à partir des données de l'IPES de Mopti, Octobre 2017

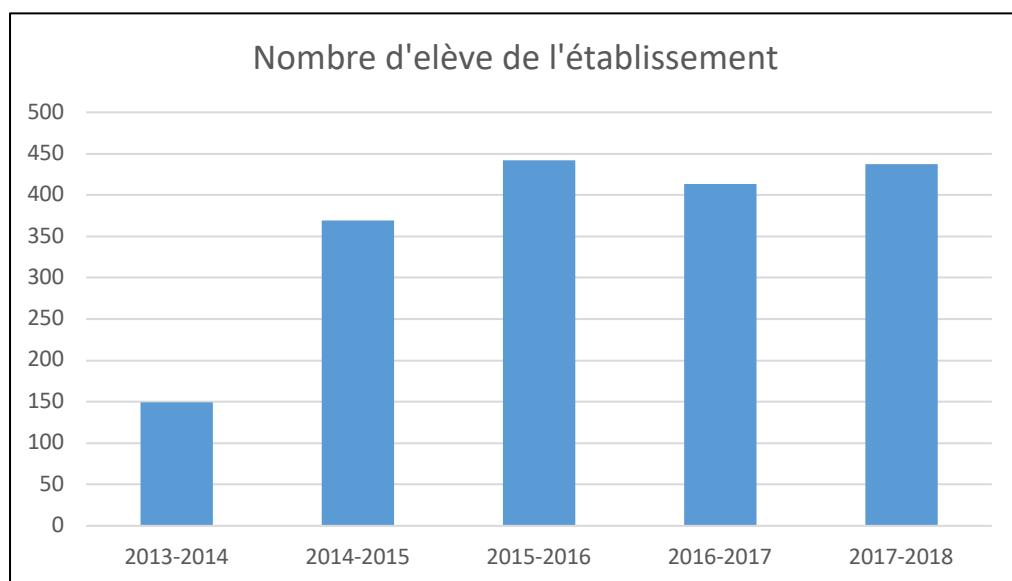
3.1.1. 6 Tableau : N°9 besoins des personnels

Nombre	Enseignants/ discipline	Autres	Nombre
1	Français	Infirmier	1
1	Anglais	Plombier	1
1	Histoire et géographie	Electricien	1
1	Economie	Secrétaire	1
		Gardien	1
		Chauffeur	1

Source : L'auteur a établi ce tableau à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce tableau présente les besoins des personnels du lycée.

4.2 Graphique 1 : évolution de l'effectif des élèves

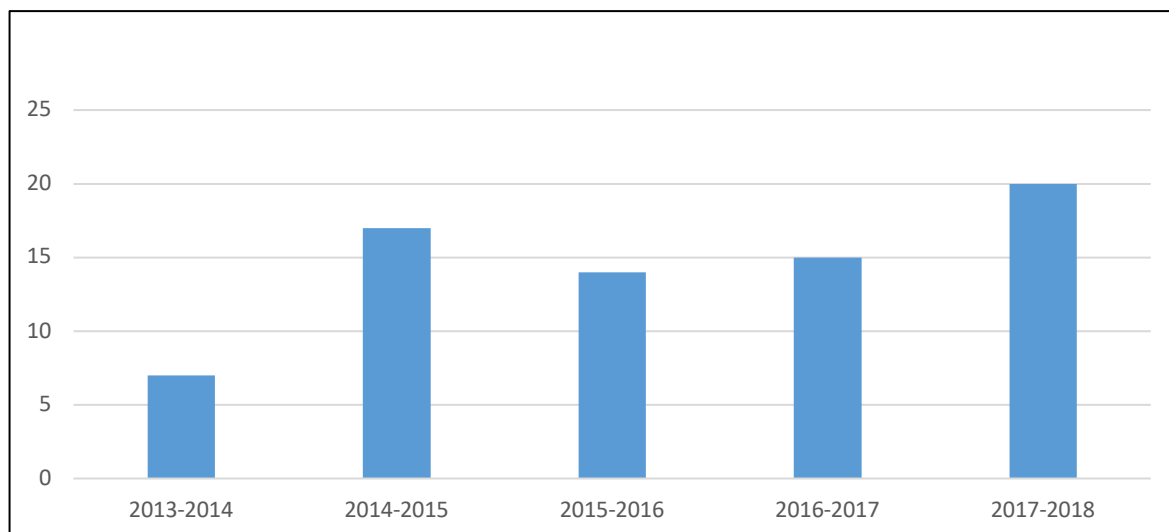


Source : Ce graphique a été fait à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce graphique présente l'évolution des effectifs d'élèves du lycée de 2013 à 2017.

Dans ce graphique, nous pouvons constater que de l'ouverture de l'école en octobre 2013, les effectifs ont augmenté jusqu'en 2016. L'année 2017 marque une chute de l'effectif, et en 2018 l'équilibre commence à se rétablir. Il est à ajouter que la situation sécuritaire a beaucoup contribué à cette baisse. Nous avons précisé que beaucoup d'élèves cessent de venir souvent quand ils apprennent que les coupeurs de route ont commencé leurs exactions. Il y en a certains dont les parents ont purement et simplement retiré leurs dossiers.

3.2.1. Graphique N°2 : évolution de l'effectif des enseignants

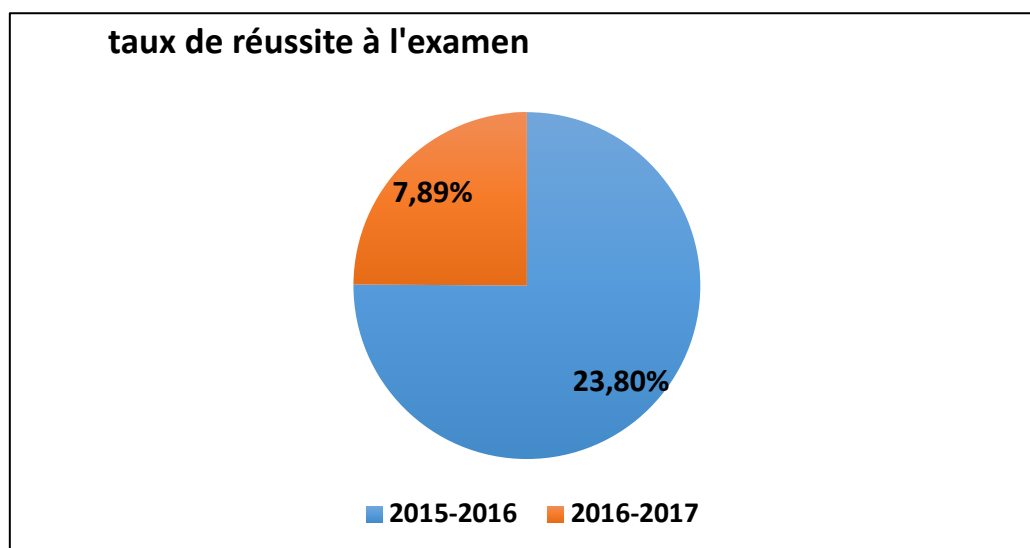


Source : Ce graphique a été fait à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce graphique montre le nombre d'enseignants du lycée de 2013 à 2017

Dans ce graphique, le nombre d'enseignant connaît a haussé. Il est vrai que nous assistons à une chute de ce nombre à partir de 2014-2015. Mais l'année 2017-2018 devient une année où l'effectif d'enseignant va connaître une montée vertigineuse.

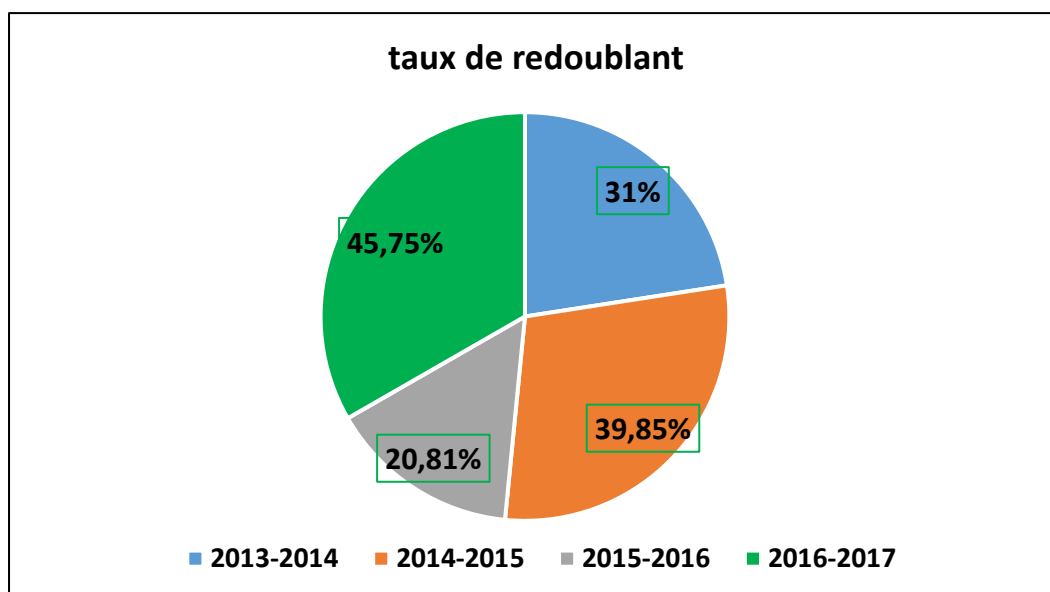
3.2.2. Graphique 3 : taux de réussite à l'examen



Source : Ce graphique a été fait à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce graphique nous présente le résultat de deux promotions : la première promotion a fait un taux de réussite de 23,80% tandis que la deuxième promotion présente un résultat plus faible que la première avec un taux de réussite de 7,89%

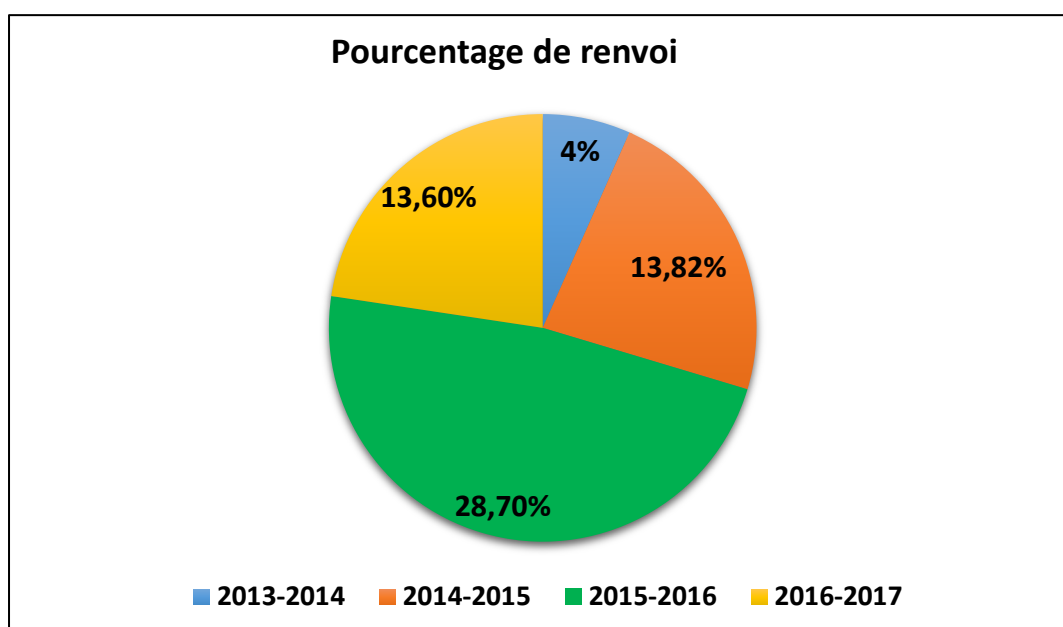
4.2.3. Graphique 4 : taux de redoublant



Source : Ce graphique a été fait à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce graphique nous explique le taux de redoublant du lycée de Barapiréli : 2013-2014 le taux d'abandon était de 31%, 2014-2015 une augmentation du taux de 39,85%, 2015-2016 une baisse du taux de 20,81% et l'année scolaire 2016-2017 une augmentation du taux de 45,75%.

3.2.4. Graphique N°5 : taux de renvoi



Source : Ce graphique a été fait à partir des données de l'IPES de Mopti en Octobre 2017

Ce graphique présente le taux renvoi. Suivant : l'année 2013-2014, il y a eu un taux 4%, 2014-2015 une augmentation de taux 13,82%, l'année 2015-2016 ce taux est descendu à 13,60% tandis que 2016-2017, il y a eu une augmentation de 28,70%.

CHAPITRE IV : IMPLICATION DES ACTEURS DANS LE PROCESSUS D'IMPLANTATION

Dans ce chapitre, nous présentons les logiques des élus locaux, les autorités coutumières, le Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza qui sont pour nous les acteurs principaux dans la mise en œuvre du projet d'implantation du lycée de Barapiréli. Ensuite, nous faisons ressortir leurs discours qui nous permettront de comprendre leurs degrés d'implication avec des exemples concrets.

4.1 Logiques des élus locaux

Sur ce point, nous analysons les discours tenus par les élus locaux et leurs degrés d'implication dans le processus d'implantation dudit établissement. Pour bien cerner cette approche, nous nous sommes appuyés avec sur les discours des différents maires qui sont intervenus dans ce processus. Et, ces discours seront mis en exergue dans le contenu de l'interaction entre les différents acteurs dans le processus d'implantation dudit établissement.

4.2 Interactions entre les différents acteurs dans le processus d'implantation du lycée

Tout d'abord, nous montrons ici, les propos du maire de Barapiréli. Ces propos que nous allons montrer nous permettra de comprendre à quel degré la collectivité locale de Barapiréli s'impliquait dans l'élaboration du projet de création de cet établissement. Du point de vue du maire par intérim de Barapiréli, c'est l'ancien maire F.D.D, qui a été un des acteurs clé dans l'élaboration du projet d'implantation de ce lycée. Selon lui, c'est bien par une collaboration permanente que son prédécesseur avait avec ses cadres supérieurs de ladite localité que ce lycée a été implanté. Ainsi, DE, 63ans, ancien maire intérimaire, nous souligne les conditions d'implantation dudit lycée :

En fait, c'est l'ancien maire (F.D. D) et son secrétaire général B G qui s'occupaient des dossiers de ce lycée. (...). Pour eux, si c'est bien à Madougou qu'il fallait l'implanter. Parce que Madougou a plus de potentialités administratives que Barapiréli. Mais, nous, on a pu les devancer sur la demande. Avant qu'ils ne parlent du lycée ; nous on avait déjà parlé et on savait que des responsables, ressortissants de notre localité qui sont au niveau de Bamako pouvaient nous appuyer. Mais s'ils quittent leur poste, on ne pouvait pas avoir ce lycée. Ainsi, par téléphone, nos cadres nous ont demandé de faire une demande au niveau du conseil de cercle de Koro. L'objet de la demande était de savoir le nombre de second cycle dans la

commune de Barapiréli et dans les villages des autres communes environnantes. Le nombre de second cycle qui s'y trouvait nous permettait d'avoir un lycée. Nos responsables ont fait cette demande au niveau du ministère et par la suite ils ont eu la décision de l'ouverture du lycée».

Cependant, après la décision d'ouverture et la construction du lycée, les communes environnantes ont tenu un discours montrant leurs mécontentements pour cette décision. Cette affirmation est témoignée par l'ancien maire de Madougou :

Il n'y avait pas d'autre réaction étrangère, parce que c'est un problème personnel. C'est D qui a créé le lycée et lui, il est de Barapiréli donc, il ne va pas laisser son village ou sa commune pour aller ailleurs. Barapiréli fait partie de l'arrondissement de Madougou. Avec l'avènement de la démocratie, l'arrondissement a été divisé en deux communes : la commune de Madougou et la commune de Barapiréli. Donc, eux, ils sont allés avec 14 villages et nous nous sommes restés avec 29 villages, nous les doublons en nombre de villages. Depuis la création de l'école fondamentale, il y avait un pressentiment. Barapiréli a 14 villages, il y a 8 seconds cycles c'est comme cela que les sages ont dit " quand ta maman est la cuisinière tu ne peux pas avoir les problèmes de sauce ".¹² Nous, dans notre commune il y a vingt-neuf villages, nous n'avons que trois seconds cycles : le second cycle de Madougou, d'Anagadia et de Karakindé.¹³ Il y a beaucoup de villages de la commune de Madougou qui ont fait une demande pour avoir un second cycle mais cela n'a pas abouti. (...) Quand tu observes, les communes de: Kassa, Bamba, Diankabou, Barapiréli ; Madougou est au centre. Barapiréli c'est à peu près 30 km de Koro alors que de Koro à Madougou c'est 45 km et Madougou allait être encore au centre donc beaucoup ont dit que normalement c'est à Madougou qu'on devrait implanter ce lycée.

Les propos du maire de la commune de Bondo sont contradictoires à celui de ses collègues de Madougou et de Barapiréli. Il souligne qu'ils ont signé une convention avec les autres maires des communes environnantes. En tenant compte de ces discours nous remarquons que les discours des maires sont contradictoires parce que certains affirment qu'ils ont signé une convention pour la création du lycée de Barapiréli et d'autres disent qu'ils n'ont pas signé une convention.

¹² Ancien maire de Madougou

¹³ C'est dans ce village que Pr Ogobara Doumbo fut ses études primaires

Il est important pour nous de montrer à travers ces discours, souvent les acteurs ne procèdent pas logiquement l'application de la décentralisation. Barapiréli semble avoir le lycée à cause de l'influence de ses ressortissants qui étaient mieux placés à l'époque au Ministère. Une telle situation a provoqué des tensions car en règle générale, Barapiréli étant rattaché à un ancien arrondissement ne devait pas avoir une infrastructure de ce genre avant Madougou. La situation est jugée comme une injustice à l'égard de l'ancien chef-lieu d'arrondissement.

4.3. Des exemples de l'implication des élus locaux

Dans cette approche, nous montrons, qui était impliqué concrètement dans le processus d'implantation dudit projet. Selon les propos que nous avons recueillis auprès de nos acteurs visés sur cette question, l'ancien maire FDD s'est beaucoup investi dans l'élaboration de ce projet à travers des rencontres, des appels avec les autorités compétentes, avec les agents du conseil de Koro, à Bamako avec le département de l'éducation. Au-delà des rencontres et des appels, ce maire collaborait aussi avec les autorités coutumières du village de Barapiréli ainsi que les chefs des villages environnants et leurs conseillers. Vue l'importance de ce projet tous les chefs et leurs conseillers participaient à chaque réunion.

Après la création, il y a eu des problèmes parce qu'il y avait les communes de Madougou, Bondo et Koporo-pen qui n'étaient pas d'accord. Elles ont amené une demande à l'académie pour qu'on leur donne ce lycée. Le Directeur d'Académie a dit :

Nous avons essayé de leur expliquer les procédures par lesquelles Barapiréli a eu son lycée. Ils ont tout fait pour nous convaincre mais malheureusement l'académie ne pouvait rien. Le ministre de l'Education Nationale qui était à l'époque avait voulu créer un lycée dans sa localité. Donc, Il l'a fait. Sinon nous préférons faire un second lycée à Bandiagara que d'en faire un nouveau à Barapiréli compte tenu du milieu.

Cependant, l'ancien maire de Madougou nous affirme qu'il n'était pas impliqué dans le projet de création du lycée de Barapiréli. Il nous dit dans son entretien : « *Pour l'implantation de ce lycée de Barapiréli, réellement on n'y était pas impliqué parce que moi-même personnellement à l'époque j'avais écrit à l'académie une demande pour avoir une école professionnelle dans ma commune (...) Maintenant à notre grande surprise on a appris l'ouverture d'un lycée à Barapiréli. On comprend pourquoi. Parce qu'à l'époque D était influent dans le ministère concerné, et pouvait décider de beaucoup de choses. Comme c'est un lycée public sinon si c'était un lycée privé j'allais dire qu'il serait le promoteur.* »

4.4. Logiques des autorités coutumières

Pour ce qui concerne les autorités coutumières de Barapiréli, il y a eu lieu de rencontre et d'échange entre elles et les autorités compétentes. Selon ces notables, les échanges datent depuis le temps de Moussa Traoré. C'est dans cette période que la demande de création d'un lycée à Barapiréli a été faite par leur grand frère feu O D¹⁴ lorsque des enquêteurs étaient venus à Barapiréli. Après de longues années, ses cadres supérieurs se sont engagés pour réaliser le rêve de leur notable. C'est ainsi qu'ils ont fait une investigation au niveau de chaque village environnant de la commune de Barapiréli pour savoir le nombre d'élèves qu'ils pourraient héberger. C'est en cela même que s'explique leur implication dans le processus d'implantation de cet établissement.

Donc, après l'implantation du lycée de Barapiréli, les communes de Madougou, Koporo-pen ont entamé des démarches pour que le lycée leur reviennent. Ces communes concurrentes sont allées faire une demande au niveau de l'Académie de Douentza pour le même lycée. A l'époque, le DAE ¹⁵ qui était sur place leur avait expliqué que le lycée de Barapiréli avait été demandé par l'ancien chef du village feu O D et il a reçu la décision de création au niveau national qu'il ne pouvait rien faire pour eux.

4.4.1. Interaction avec les différents acteurs

Comme les élus locaux, les autorités coutumières sont aussi à leur tour considérées comme les premiers acteurs impliqués au processus d'élaboration du dudit projet. Cela a été expliqué plus haut par leur échange entre les autorités elles-mêmes, mais aussi avec les élus locaux ainsi que leurs cadres supérieurs de leur village qui étaient influents à l'époque dans le ministère de l'éducation. Pour ces notables, Barapiréli a toujours cherché le développement de sa commune à travers l'éducation. C'est dans ce sens que les notables de Barapiréli se sont engagés à travers la communication, l'échange, et de rencontre avec les acteurs qui pouvaient leur appuyer financièrement, matériellement et socialement dans le cadre l'élaboration dudit projet réalisé à Barapiréli.

Les élus locaux participent dans la gestion cet établissement en collaborant avec les différents acteurs. D'abord avec les élus locaux de Barapiréli et l'administration du lycée, la mairie intervient dans la question d'hébergement des élèves et elle les appuie lors des examens

¹⁴ Ancien chef de village de Barapiréli

¹⁵ Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza

pour les aider à accueillir les surveillants. En dehors de cela nous avons compris qu'il y a une interaction permanente entre le proviseur et les élus locaux parce qu'à chaque fin d'année le proviseur donne un rapport à la mairie. D.E., ancien maire de Barapiréli : *« La mairie a une interaction avec les administrateurs parce que le proviseur nous amène un rapport chaque fin d'année. Ce rapport contient le mode de fonctionnement du lycée ; à savoir les problèmes, les besoins de cet établissement, l'évolution des effectifs d'élèves, enseignants et la performance de l'établissement. La mairie intervient également pour l'hébergement des élèves etc. »*

4.4.2. Implication avec des exemples

Sur ce point, nous appréhendons deux implications concrètes des autorités coutumières dont nous venons de parler ci-après. La première est que les autorités coutumières sont le premier à rencontrer les autorités compétentes pour le projet de réalisation de ce lycée depuis le temps de Moussa Traoré d'où ils ignorent la date précisément. La deuxième s'explique qu'ils ont toujours gardé le contact avec leurs cadres supérieurs. Donc, l'ensemble de ces facteurs montrent leurs implications dans ledit projet effectué à Barapiréli.

Il est important pour nous de montrer que les autorités coutumières ont joué un rôle prépondérant dans le processus d'élaboration et continue à jouer ce rôle dans la gestion de l'école à travers l'accueil des apprenants, des enseignants ainsi que certains membres de l'administration notamment le proviseur.

4.4.3. Perceptions de comité de gestion scolaire et de parents d'élèves sur les difficultés liées à l'implantation du lycée de Barapiréli

Dans le projet d'implantation du lycée de Barapiréli, le comité de gestion et les parents d'élèves partagent les mêmes avis sur la question. Ainsi, Les discours des parents d'élèves, nous montrent qu'il y a peu de parents qui ont été informés sur la question de l'implantation du lycée de Barapiréli. Seuls les parents d'élèves de Barapiréli ont un peu d'information sur cette question. Selon DN parent d'élève à Barapiréli :

« La première version que j'ai apprise est celle de notre ancien chef de village feu O D qui avait fait la demande de ce lycée lors d'une mission d'un missionnaire à Barapiréli. Cette situation semblait ridicule pour les gens. Concernant la deuxième version; nous avons appris que c'est l'engagement de nos cadres qui sont à Bamako qui a fait qu'on a eu ce lycée ». D.E., parent d'élève à Barapiréli, selon lui : « comme le lycée est un peu loin de nous au lieu que nos enfants partent à Koro ou à Bamako, nos intellectuels qui sont à Bamako se sont engagés pour implanter ce lycée à Barapiréli. Mais ils avaient

rencontré beaucoup de difficultés. En dehors de cela, il y avait eu des problèmes entre les communes environnantes ».

L'ensemble des discours des parents d'élèves se résument ainsi : il y a deux types de discours différents, le premier souligne qu'il n'a pas d'information sur cette question mais le deuxième montre qu'il n'y avait pas d'attente dans la création du lycée de Barapiréli entre les différents acteurs nous avons cité ci haut. **Témoignage** D.E, parent d'élève à Barapiréli : *« A ma connaissance, il n'y avait pas une entente lors de l'implantation. Parce que la commune de Madougou avait fait des courses au niveau de l'académie pour que ce lycée leur revienne ».*

4.4.4 Modes de collaboration entre les acteurs lors de l'implantation de ce lycée

Selon les parents d'élèves, au moment de l'implantation du lycée, les élus locaux collaboraient avec les cadres supérieurs des ressortissants de la commune de Barapiréli. Cette collaboration existait au niveau de la mairie. Celle-ci concertait les autorités coutumières et les villages environnants qui ont été concernés sur la question de l'hébergement des élèves. Le maire de Barapiréli a été impliqué au processus d'implantation, ainsi que le maire de Bondo, qui est, actuellement le proviseur du lycée. En outre, derrière la commune de Barapiréli, il y avait d'autres communes qui portaient voir le DAE¹⁶ de Douentza pour le même lycée. Mais certains parents interrogés n'avaient aucune idée sur les modes de collaboration entre les autres acteurs.

¹⁶ Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza

4.4.4. Logiques de Directeur de l'Académie d'Enseignement de Douentza

Dans cette catégorie d'acteur, nous avons essayé de comprendre le degré d'implication du Directeur d'Académie de Douentza dans la création du lycée de Barapiréli, son mode de collaboration avec l'administration et les enseignants du lycée de Barapiréli ainsi que les inspecteurs qui sont à la charge de l'inspection de cet établissement. Et voir si ses relations avec les différents acteurs contribuent au fonctionnement de cet établissement.

Ces interrogations nous ont permis d'abord, à savoir le rôle joué par l'Académie d'Enseignement de Douentza dans le projet de création et de gestion du lycée de Barapiréli. Selon la version du directeur (D.K.), le lycée de Barapiréli n'a pas été implanté par la procédure normale. C'est plutôt par l'influence de leurs cadres que ce lycée fut implanté à Barapiréli. Il souligne que dans la création du lycée de Barapiréli, l'Académie de Douentza était impliquée parce que la décision de création venant du niveau central l'a été envoyée. Alors dans la procédure normale, il est dit que les agents de l'Académie d'Enseignement de Douentza devraient mener une étude de terrain, avant d'implanter une école et en fonction de l'expression du besoin. Pour le cas du lycée de Barapiréli, la décision est venue du niveau central. L'académie ne pouvait que les accompagner pour le développement de ce lycée. Pourquoi rien n'a été planifié par rapport à la gestion, à l'accueil ainsi que la restauration pour les élèves qui ne sont pas ressortissant de la commune de Barapiréli ?

Comme le montre les parents d'élèves et les élus locaux, le directeur de l'académie confirme qu'aujourd'hui tous les acteurs collaborent pour qu'il y'est un fonctionnement au sein du lycée de Barapiréli.

4.4.3.1 Relations avec les différents acteurs

La Direction de l'Académie d'Enseignement de Douentza collabore avec l'administration du lycée de Barapiréli. Pour elle, cette collaboration est importante dans le cadre de la gestion de personnel enseignant, de l'administration ainsi que celle des élèves. (D.K., Directeur d'Académie de Douentza) témoigne ainsi : *« l'académie de Douentza a une collaboration avec l'administration du lycée de Barapiréli. L'année de la création en 2013, mon prédécesseur (ancien DAE)¹⁷ a rendu visite deux fois au lycée pour encourager les enseignants et jusqu'à présent nous continuons. On a un contact permanent avec le proviseur parce que tous les besoins passent par l'académie »*. Ce même acteur nous dit que la plupart

¹⁷ Directeur d'Académie d'enseignement

des besoins de ce lycée passent par eux. C'est pourquoi, il nous parle qu'il a une bonne collaboration avec l'administration et les agents de l'Inspection Pédagogique d'Enseignement Secondaire de la Région de Mopti. Parce que c'est eux les agents du terrain et qui connaissent mieux les problèmes de ce lycée. C'est pourquoi la direction de cette académie a toujours souhaité des échanges avec eux dans le cadre de la gestion de ce lycée.

En nous inspirant de ces discours, nous avons compris que la décentralisation est un mode de gouvernance qui permet la collaboration de plusieurs acteurs du niveau central vers le niveau local.

4.4.3.2. Implication avec des exemples

Académie de l'Enseignement est un service technique de l'éducation qui gère l'enseignement secondaire général et professionnel. En cet effet, les agents de l'académie de Douentza étaient impliqués dans l'élaboration du projet de création et de la gestion de ce lycée parce que l'administration centrale les a impliqués. Selon le point de vue du Directeur de cette académie, il s'occupait des dossiers de ce lycée jusqu'à son inauguration. Ainsi, il échangeait avec le maire et avec les cadres supérieurs de Barapiréli qui sont le second initiateur du projet après l'ancien chef du village.

4.4.3.3 Climat entre les acteurs aujourd'hui

Il ressort dans les discours des élus communaux, du Directeur d'Académie, ainsi que des autres acteurs notamment des parents d'élèves et du chef coutumier qu'il y a aujourd'hui une bonne collaboration entre les acteurs de ce lycée : *« Notre climat est très bon administrativement parce que chaque année je passe voir ce qui se passe réellement au niveau du lycée de Barapiréli »* (D.K., directeur d'académie). Avec les communes environnantes et les villages voisins, la collaboration est bonne aujourd'hui parce que tous les élèves de ces communes et de ces villages sont orientés dans ce lycée.

4.4.5. Difficultés rencontrées par le Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza dans la gestion des enseignants

Compte tenu de la situation du milieu, les enseignants n'apprécient pas la zone. Partant de là, nous comprenons que la mise en œuvre de la décentralisation n'a pas tenu compte des transferts de compétences : *« Nous avons souvent des difficultés dans la gestion des enseignants parce qu'au début, aucun de ces enseignants ne voulaient rester à Barapiréli vu la situation du milieu. L'année passée, il y a deux enseignants qui sont venus nous demander une*

mutation mais nous leur avons donné un avis défavorable. ». D.k., (Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza d c)

Il y a lieu de comprendre ici que Barapiréli est une commune rurale et par conséquent, elle n'est pas un endroit bien sollicité surtout par les enseignants. Le plus souvent, certains cherchent seulement un recrutement au niveau local où s'ils sont mutés ; ils passent une année scolaire et cherchent à rejoindre les centres urbains.

4.4.3.4 Solutions proposées par le Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza

Pour le bon fonctionnement du lycée de Barapiréli, quelques suggestions ont été proposées par le directeur d'académie : Il s'agit de la construction des salles de classe, l'ouverture d'une cantine scolaire, l'augmentation du nombre de personnel d'enseignants. Ces suggestions peuvent-ils contribuer au fonctionnement de cette école? Témoignage du D.k., (Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza d c.) : « *Nous recommandons à l'Etat de construire des salles de classe et d'y faire des infrastructures nécessaires. Nous demandons aux enseignants de faire de sacrifices professionnels malgré la situation du milieu.* ».

CHAPITRE V ROLES ET RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS DANS LA GESTION DU LYCEE DE BARAPIRELI

5. 1 Logiques de l'administration

Nous essayons de montrer dans cette logique le rôle de l'administration du lycée de Barapiréli dans la gestion de cet établissement, d'examiner les interactions entre l'administration, les enseignants, parents d'élèves etc. Et voir si ces interactions peuvent contribuer au fonctionnement de ce lycée. Nous terminons ici par donner les difficultés rencontrées par les administrateurs et proposer les solutions pour donner au lycée de Barapiréli une bonne gestion.

5.1.1 Rôle de l'administration dans la gestion du lycée de Barapiréli

Selon l'article 24 de la loi d'orientation sur l'éducation, le personnel d'administration et de gestion et le personnel d'appui pédagogique assurent, chacun dans le cadre de ses attributions, l'organisation et l'animation de la vie scolaire et universitaire, la coordination entre les différents intervenants dans l'action éducative. Ils bénéficient de la collaboration et de l'aide des collectivités locales et des parents d'élèves. C'est dans ce cadre que notre analyse révèle dans les discours de nos interlocuteurs, que chaque administrateur a un rôle particulier à jouer dans la gestion d'une école. Mais la collaboration se fait de façon interdépendante. L'objectif est de contribuer au bon fonctionnement de l'établissement scolaire. Nous illustrons ce point de vue par le témoignage du proviseur du lycée :

« Le proviseur joue un rôle de coordinateur et de la finance de l'administration. Celle-ci est gérée par l'économe qui travaille directement sous la direction du proviseur. Le censeur est chargé de la gestion du domaine des études. Le surveillant, lui, il est chargé de la discipline, la sécurité de l'établissement ainsi que des élèves. Le proviseur joue le rôle de coordinateur de tous ces domaines ».

5.1.2 Interactions entre l'administration et les autres acteurs du lycée de Barapiréli

L'école en mode décentralisé est une école gérée par les membres des communautés éducatives. De ce fait, chaque acteur de l'éducation participe et collabore ensemble dans la gestion de l'école. Au lycée de Barapiréli, les discours de nos interlocuteurs confirment que l'administration collabore avec le Comité de Gestion Scolaire mais cette collaboration est faible, parce que le comité de gestion scolaire intervient uniquement lorsque l'administration

l'interpelle. Cela est témoigné par (N.A., *proviseur*): « les acteurs qui interviennent s'il y a problème sont pratiquement les membres du CGS. De là, on essaie de trouver une solution. A ce niveau si le problème n'a pas trouvé une solution surtout si c'est un problème d'indiscipline, on charge alors le conseil de discipline qui est sur place pour la résolution ». Il ressort également dans les discours de l'administration, qu'il y a une interaction entre les enseignants et l'administration, les enseignants et les élèves ainsi que les enseignants entre eux-mêmes. Comme le dit M.T., surveillant général : « d'abord avec la direction, j'ai une relation d'interdépendance cela veut dire dans une administration, il y a une hiérarchie, le proviseur qui est le premier responsable peut être remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par le censeur.

Le surveillant est placé sous l'ordre du censeur voilà ce qui concerne l'administration. Mais en ce qui concerne le corps professoral, j'ai une relation de courtoisie et de contact permanent. (...) Il y a aussi d'autres choses par exemple dans une classe quand le professeur est confronté à une difficulté face au bavardage, normalement c'est le surveillant général qui peut expulser l'élève. C'est ainsi qu'ils font recours à moi et j'interviens pour gérer la situation».

5.1.3 Interactions entre l'administration et les autres acteurs dans le fonctionnement du lycée

Cette approche appréhende la question de l'interaction entre les différents acteurs. Ainsi, cette interaction peut-elle contribuer au fonctionnement de cet établissement? Les discours entendus par l'administration sur cette question révèlent l'interaction qui existe entre les acteurs dudit établissement. Pour les agents de l'administration notamment le proviseur, le surveillant général, leurs collaborations peuvent contribuer au fonctionnement de cette école. Dans cette logique, (K.L., Censeur) partage le même avis : « la collaboration que nous avons avec les différents acteurs peut contribuer au fonctionnement de notre établissement. Grâce à la collaboration, cette année nous avons eu douze enseignants qui sont là à faire tout leur possible pour donner un bon rendement scolaire ».

5.1.4 Difficultés rencontrées par les administrateurs dans la gestion du lycée de Barapiréli

Dans l'article : 3 de la loi d'orientation sur l'éducation, il est écrit que l'école est comme un établissement d'enseignement qui est destiné à assurer la formation des apprenants. Elle comprend des salles de classe, une bibliothèque, une salle d'activités pratiques, un point d'eau,

une aire de jeux, des latrines, une clôture, un magasin, des bureaux de l'administration, une infirmerie, des salles pour les enseignants.¹⁸ Le lycée de Barapiréli ne remplit pas tous ces critères. C'est pourquoi les administrateurs de cet établissement nous parlent tous presque du même problème. Témoignage fait par (K.L., censeur): *« nous sommes confrontés à beaucoup de difficultés. D'abord le lycée n'est pas clôturé, il ne présente pas vraiment les normes du lycée. Voilà donc beaucoup de choses qui nous manquent, pas d'électricité, pas de manuels, de matériels bureautiques. Il y a aussi une insuffisance cruciale d'enseignants... »*

«Les difficultés sont nombreuses parce que c'est un lycée qui vient juste de démarrer. Il n'y a pas de bibliothèque pour y conserver les documents. Il n'y a pas de salle d'informatique. Nous avons 25 ordinateurs ; par manque d'électricité et de salle d'informatique, les imprimantes et les photocopieuses sont là stockés dans le magasin. Il n'y a pas un agent de santé ni d'infirmerie donc les médicaments sont dans mon bureau». N .A. Proviseur

D'autre part, la distance qui sépare certains élèves de l'établissement est un facteur majeur de son dysfonctionnement, Selon M.T., surveillant général : *« j'ai eu à questionner certains élèves après la composition, on s'est rendu compte que les élèves qui viennent de loin ont généralement de mauvaises notes. Donc moi personnellement, j'ai eu à mener des enquêtes sur cette question, les raisons qu'ils avancent c'est la fatigue quand ils quittent l'école, une fois arrivée à la maison, ils nous disent, ils n'ont pas le temps d'apprendre. C'est le sommeil qui vient directement. Le matin, ils se réveillent très tôt pour aller à l'école. Cela joue en réalité sur le rendement scolaire ».*

5.1.5 Solutions proposées par les administrateurs du lycée de Barapiréli

Pour pallier aux difficultés que ce lycée rencontre, les administrateurs du lycée ont proposé des suggestions. Selon les sources d'information de nos personnes interviewées, les ressources humaines et matérielles didactiques constituent les besoins fondamentaux de cet établissement. Pour NA, proviseur : *« pour la rentrée prochaine, nous avons besoin d'au moins trois (3) salles de classes, une bibliothèque et une cantine scolaire pour les élèves qui viennent des villages environnants. Nous recommandons aux parents d'élèves d'accorder un peu de temps aux élèves pour qu'ils puissent apprendre. Il n'y a pas de collaboration entre nous et les*

¹⁸ Loi 99-046 AN RM, portant loi d'orientation sur l'éducation

parents d'élèves, nous souhaiterons que les parents viennent nous voir pour la situation d'étude de leurs enfants ».

5.2 Logiques des enseignants

5.2.1 Ancienneté des enseignants et fonctionnement des cours

Les discours des enseignants montrent que la plupart d'entre eux sont à leur première année de fonction à part ces trois enseignants C.A., DUT en informatique, (T.A.) Diplôme d'Etudes Universitaires Générales en arabe (DEUG), et D.D., S.I., master en conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté, B.C, diplômé de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports. Nous avons constaté que tous les enseignants du lycée de Barapiréli sont des enseignants des collectivités territoriales. Chaque enseignant que nous avons interviewé a exprimé différemment le fonctionnement de son cours. Selon **T.A**, professeur de lettres, **32 ans** :

« Je sers dans ce lycée depuis le mois d'octobre 2017. Pendant ce temps, il faut savoir que le lycée de Barapiréli sort d'une grande crise parce qu'il y a eu deux années où les élèves ont passé sans faire certaines disciplines essentielles. Donc, nous sommes venus prendre ces élèves en terminales avec beaucoup de difficultés. Par ailleurs, du fait qu'on est nouveau dans la localité, nous avons du mal à nous y adapter. Malgré tout, nous faisons ce que nous pouvons ».

Par contre il y en a certains qui sont arrivés depuis 2015 et qui n'ont pas forcément les mêmes difficultés (**D.S.**, professeur de mathématique.29 ans) : *« je dispense des cours dans ce lycée depuis 2015. Quand je commençais, on était seulement deux. Donc après, mon collègue vu la situation du milieu, a demandé une mutation pour partir. J'étais resté alors seul. Or le lycée a dix (10) classes et je donne cours dans toutes ces classes. C'est un peu compliqué parce qu'il faut préparer des leçons ensuite venir en classe pour dispenser les cours. Donc je serai obligé de préparer les leçons pour toutes ces classes et puis comme je suis seul chaque jour je suis obligé de venir à l'école souvent à six (6) heures 45 mn pour descendre à 17h ou bien 18h.*

En tout cas, on essaie de faire de notre mieux pour que cela fonctionne bien mais il y a des difficultés parce que mon emploi du temps est trop chargé. Je rencontre d'autres difficultés pendant la composition, vu l'effectif pléthorique des élèves, je suis obligé de corriger les feuilles de 10 classes ».

Les discours des enseignants montrent également les retards des élèves vu la distance entre le lycée et les résidences des élèves. L'effectif pléthorique, l'insuffisance d'enseignants, le problème d'électricité, le manque des outils informatiques, et des documents, mais aussi le problème de terrain de sport surtout d'octobre à décembre l'insuffisance d'enseignant et le faible niveau des élèves impactent sur le bon fonctionnement des cours.

« Je sers dans ce lycée il y a six (6) mois et j'ai trouvé un gros défi à relever concernant ma matière (anglais) parce que les élèves n'ont bénéficié d'aucun cours depuis la création de ce lycée. Certains me disent qu'ils ont fait deux (2) à (3) ans sans faire l'anglais et d'autres parlent depuis le fondamental. On m'a confié ces élèves en terminale avec ces lacunes ». (F.F., Professeur d'anglais, 27ans)

Ce problème n'est pas seulement en anglais mais aussi dans d'autres disciplines. Les élèves en terminale sciences sociales n'ont pas fait la philosophie en 11^{ème}. Ceux de la terminale économie n'ont pas fait leurs matières principales (économie et comptabilité) en 10^{ème} ni 11^{ème}. Pour cette raison, le lycée de Barapiréli n'a pas pu avoir de bon résultat aux examens passés soit 23,89% en 2016 et 07,80% en 2017.

5.2.2 Interactions entre les enseignants et les autres acteurs dans la gestion du lycée de Barapiréli

Cette rubrique appréhende la question de collaboration entre les enseignants et l'administration mais aussi avec les autres acteurs. Il ressort dans les discours des enseignants qu'il y a une bonne collaboration entre l'administration et les enseignants et entre les enseignants eux-mêmes. (F.F., Professeur, d'anglais, 27ans dit sur ce passage ainsi : *« il y a une grande relation entre nous et l'administration en même temps entre nous collègues. A notre arrivée, le proviseur nous a accueillis à bras ouvert. On n'a eu aucun problème avec l'administration. Elle nous encourage, nous accompagne, nous guide surtout avec la méthode de l'approche par compétence (APC). Malgré que nous n'ayons pas été formés à cette méthode elle nous accompagne. Il nous guide pour le bon déroulement des cours. En ce qui concerne les relations entre nous collègues, en tout cas moi j'entretiens une bonne relation avec les uns et les autres (...) pas de problème entre nous ».*

Selon un autre témoignage fait par (T.A., professeur de lettre 32 ans *« j'ai une bonne collaboration permanente avec l'administration et avec les collègues aussi. Parce que pratiquement nous vivons ensemble, nous avons les mêmes problèmes. On discute à tout*

moment, le proviseur, le censeur ainsi que le surveillant à Barapiréli ainsi qu'à Koro. On se fréquente, on parle de tout temps les sujets de l'école ainsi que des sujets qui touchent également d'autres domaines de la vie ».

Pour S.I., professeur d'art classique 31 ans) : « Oui, il y a une forte collaboration entre l'administration et moi, entre nous les enseignants aussi. En cas de problème, on s'entraide pour résoudre nos problèmes. Avec les professeurs, j'ai une forte collaboration, d'ailleurs nous mangeons ensemble. Vu la situation de Barapiréli, les professeurs se sont organisés sur la question de restauration. La plupart des professeurs cohabitent ensemble. Parce que nous venons tous d'ailleurs. Il est donc rare de voir des professeurs qui habitent seuls. Par contre D.S., professeur de mathématique signale qu'il y a souvent des incompréhensions avec l'administration : « par exemple mes dossiers de 'principalisations' devraient être envoyés à l'académie. Quand on est professeur stagiaire, on doit fournir des dossiers pour devenir professeur principal. Donc j'ai fourni mes dossiers et j'ai fait mes rapports mais le proviseur qui devrait acheminer le dossier pour amener à l'académie ne l'a pas fait et les dossiers sont arrivés trop tard. Lorsque la décision est sortie mon nom n'y figurait pas. J'étais un peu déçu par l'administration mais je ne me suis pas découragé ».

5.2.3 Rapport entre les enseignants et les parents d'élèves

Cette question cherche à savoir les rapports qui existent entre les enseignants et les parents d'élèves. Les discours des enseignants révèlent qu'il n'y a aucune collaboration entre les enseignants et les parents d'élèves : *« franchement parlé, je n'ai aucune relation avec les parents d'élèves. Moi-même, je me demande souvent si les parents d'élèves s'inquiètent pour l'éducation de leurs enfants. Ce qui les intéresse c'est les travaux champêtres et domestiques. Souvent les élèves ne viennent pas à l'école soit disant qu'ils étaient partis au champ. Les élèves se plaignent parce qu'ils n'ont pas le temps d'apprendre leurs leçons ».* B.C. professeur d'EPS 27 ans).

Cependant, il y a un d'entre eux qui affirme avoir une collaboration avec les parents d'élèves. Il s'agit de D.D., professeur de l'art dramatique,) : *« j'ai un contact fort avec les parents. Le dimanche je pars à l'église ; à mon retour, je me donne le temps de faire le tour de quelques familles pour causer et pour se divertir avec les parents ».* Dans l'article 27 de la loi d'orientation sur l'éducation, il est dit que les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Ceux-ci participent à la gestion et à l'animation des établissements. L'article 28,

montre que les parents ont droit à la formation en vue de leur participation active à la vie de l'école.¹⁹ Pour Lugarz et Grauwe (2006) les écoles qui donnent les résultats satisfaisants sont celles où il y a une bonne relation entre les enseignants, les APE et les communautés.

5.2.4 Climat entre les enseignants et les élèves

Nous parlons ici, les rapports qui existent entre les élèves et leurs enseignants. Sur ce point, il ressort de nos investigations avec les enseignants que ceux-ci ont une bonne collaboration avec les élèves. *Pour* (K.S., professeur de langue nationale d c) : « *entre les élèves et moi, l'atmosphère est paisible, mais à cause de leur retard souvent on se chamaille.* » Les discours des enseignants montrent que la majorité des enseignants collabore avec les élèves. D.D professeur de l'art dramatique déclare que :

« Cette atmosphère-là, elle est très importante. Certains professeurs me disent que les élèves chôment leurs cours mais moi dans mon cours la classe est toujours remplie (art classique). Je leur dit toujours que c'est un cours d'amusement mais de l'amusement sérieux. Alors il y a des moments où je leur demande de suivre parce que ce sont des parties importantes. Il faudrait qu'ils comprennent et avec cela je suis bien avec tous les élèves d'ailleurs ils m'ont donné toute sorte de nom certains me disent monsieur 'rappeur', d'autres monsieur 'wédiégini'²⁰, ou encore monsieur 'quoi, quoi....' Mais je ne me suis jamais plaint. D'ailleurs à tout moment, ils viennent chez moi, on cause, on échange ». Quant à B.C., professeur d'EPS il souligne : « *les interactions existent entre les élèves et moi ; mais cet échange est faible parce que les élèves ne peuvent pas s'exprimer bien en français et puis ils ne comprennent pas la langue bambara et moi je ne comprends pas le dogonso donc il y a cette petite difficulté* ». , C.A., professeur d'informatique, 27 ans nous explique sa relation avec les élèves de cette manière : « *la relation que j'ai avec mes élèves, se limite en classe* ».

¹⁹ Loi 99-046 AN RM, portant loi d'orientation sur l'éducation

²⁰ Professeur fou

5.2.5 Interactions entre les enseignants et les autres acteurs et leur apport au fonctionnement du lycée

Les enseignants ont majoritairement confirmé que la collaboration entre les enseignants et les autres acteurs peut contribuer au fonctionnement de cet établissement. K.S. professeur de langue nationale nous en explique :

« Nos collaborations peuvent contribuer au fonctionnement de ce lycée parce que moi en tant que chargé de langue nationale dogonso l'année de mon arrivée, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de professeur d'anglais. Heureusement je suis sortant de l'école normale supérieure (ENSup) dans la discipline Anglais. Je me suis donné directement à dispenser les cours d'anglais dans certaines classes suite à l'appel direct de mon collègue qui faisait l'anglais. En ce moment, il était parti pour le traitement de son enfant. Sinon, ce n'est pas l'appel étatique, c'est mon collègue qui m'a demandé si toutefois je peux l'aider à dispenser les cours d'anglais dans certaines classes. C'est ainsi que j'ai dispensé les cours pendant trois mois. Alors que je suis professeur de dogonso. J'ai répondu à son appel juste pour ne pas le décevoir et j'ai trouvé que vraiment c'était bien pour les élèves parce qu'ils allaient rester trois mois sans faire cette matière ». T.A., 32ans confirme également notre hypothèse en disant : « nos collaborations peuvent conduire au bon résultat parce que c'est même une convention au développement de l'école. On ne peut pas construire sans dialoguer. C'est vrai l'administration mais ce n'est pas l'administration qui fait les cours mais les enseignants qui font les cours. L'administration a besoin de nous et vice versa. Donc on ne peut que se féliciter de l'existence de cette collaboration ». Pour (B.C. professeur d'EPS, 27ans) « nous pensons bien que la bonne collaboration des collègues porte fruits parce que qui parle de l'enseignement parle d'échange de connaissances ».

Par ailleurs, certains enseignants soulignent que le bon fonctionnement ou les bons résultats à l'examen ne dépendent pas seulement de la collaboration entre les différents acteurs, mais aussi de la détermination des élèves ainsi que la participation des parents dans la formation de leurs enfants : *« je ne peux pas parler de bon résultat parce qu'ici la plupart des enseignants sont recrutés récemment donc ils n'ont pas bénéficié de formation dans l'approche par compétence (APC). D.B. professeur d'histoire et géographie, 33 ans, insiste sur la motivation des élèves : « (...) le bon résultat à l'examen exige l'engagement de plusieurs acteurs. Il y a d'abord les élèves. Nous sommes dans*

un milieu rural et chacun sait souvent dans quelles conditions ces élèves passent au DEF. (...) Nous avons des élèves qui ne méritent pas d'être en dixième (10^{ème}) en réalité. Là, s'il faut compter sur un bon résultat cela devient difficile. Dans les classes de terminale vous verrez le plus souvent qu'il y a des élèves qui n'ont pas fait l'histoire ni la géographie en 10^{ème} et 11^{ème} et ils viennent faire cette matière en terminales pour un examen c'est-à-dire on ne sait pas sur quel résultat faut-il compter.

5.2.6 Disponibilité des matériels nécessaires pour la pratique pédagogique

Tous les enseignants affirment l'insuffisance de matériels nécessaires pour bien mener les cours. Comme le dit D.M., professeur d'histoire-géographie, d c) : *« non, non parce qu'en réalité, le lycée ne dispose pas de matériels nécessaires. J'ai exprimé cela depuis mon arrivée jusqu'à maintenant, cela fait environ cinq ans. Mais il n'y a pas de carte en histoire ni en géographie ce n'est pas normal de faire les cours sans la carte, quand même sans carte je fais mes cours. Donc cela veut dire que je n'ai pas de matériels nécessaires. Il faut souvent avoir le tableau à chevalet sur lequel on va réaliser les cartes. Les cartes doivent être réalisées et cette action doit prendre quelques jours. Comme il y a insuffisance de tableau, on n'a pas le temps nécessaire pour l'exploitation »*. T.A., professeur d'arabe 40 ans, dénonce le problème de documentation en sa matière : *« je n'ai pas de document pour bien dispenser ma matière parce que le lycée ne dispose pas de documents en langue arabe. Moi personnellement j'ai acheté un dictionnaire pour donner aux élèves de terminale »*.

Ces aspects sont aussi abordés par (D.B., professeur d'art classique, 33 ans,). Il signale le problème d'électricité et de connexion internet en ces termes : *« j'ai des documents mais comme nous sommes dans un village, nous sommes confrontés à des difficultés qui sont entre autres : problème d'électricité, problème d'accès à l'internet, etc. »*.

5.2.7 Conditions d'hébergements des enseignants

Les aspects liés à l'hébergement sont abordés dans les discours des enseignants sur leurs conditions de vie. La plupart des enseignants sont logés en groupe. A la fin du mois, chacun cotise pour payer le loyer. Donc, les frais de logements varient de 5000 et 10000f. Certains se plaignent de la qualité des logements comme le suggère D.B., professeur d'histoire-géographie, 33ans) :

« Nous avons pris une maison où nous sommes obligés de dormir 3 à 4 dans la chambre. Chacun sait la qualité des chambres dans lesquelles nous logeons. C'est des chambres

en banco qui peuvent s'écrouler à tout moment donc c'est ce problème qui se pose et la population de manière générale n'est pas accueillante en réalité. Il faut réellement une forte sensibilisation de cette couche sociale.». Selon le témoignage de (D.D., professeur d'art dramatique d c) : « je suis dans une antichambre que je paie par mois à 5000 FCFA. La chambre n'a pas de fenêtres. Je suis seul dans la cour, je ne peux pas parler de l'insécurité ou de sécurité mais ce qui est essentiel pour moi c'est d'avoir un coin pour coucher ».

Nos constats sur les conditions d'hébergement des enseignants du lycée de Barapiréli nous permettent de comprendre cette situation. A l'ouverture du lycée, le village de Barapiréli avait pris l'engagement de prendre en charge l'hébergement des enseignants mais quand les enseignants sont arrivés ce n'était pas le cas.

5.2.8 Restaurations des enseignants

La situation du milieu fait que la plupart des enseignants sont abonnés chez une dame. Chacun cotise 10000 FCFA par mois : *« pour la restauration nous payons, c'est-à-dire que c'est une femme qui prépare pour nous, à la fin du mois chacun cotise (10000) pour payer. Mais les repas c'est du lundi au vendredi ; nuit et jours sans le petit déjeuner. Réellement la qualité n'est pas bonne. Nous sommes obligés de faire avec sinon dans les conditions normales, on ne doit pas accepter ces genres d'alimentation. On n'a pas le choix. Même si tu as de l'argent tu ne sais pas quoi acheter. ».* (DB., 33ans professeur d'histoire-géographie.).

La qualité de la nourriture fait que certains enseignants n'ont pas adhéré à ce système. Le cas de B.C., professeur d'EPS) est un exemple *« par rapport à notre restauration, il y a un système de cantine mais nous n'avons pas adhéré. Nous préparons nous-mêmes »* D.D., professeur d'art dramatique est dans la même logique que B.C. :

« (...) au départ on était en groupe, on cotisait pour payer le nécessaire et celui qui n'a pas de cour c'est lui qui préparait. Actuellement, j'ai pris un peu de recul parce arrivé à un moment donné tu as besoin de quelques choses alors d'autres n'ont pas besoin. (...)».

5.2.9 Difficultés rencontrées par les enseignants

La majorité des enseignants nous exprime d'une manière ou d'autre leurs difficultés. Pour T.A., professeur d'arabe : *« les difficultés auxquelles nous faisons face, c'est des difficultés d'ordre pédagogique, le manque de document presque dans toutes les disciplines. Et nous avons aussi l'effectif pléthorique des élèves. »*

DS. 29 ans professeur de mathématique nous dit : *« dans toutes les activités, le début est difficile. Je veux dire que Barapiréli c'est mon premier poste de fonction. Quand on est nouveau dans un métier c'est un peu compliqué. L'année où je suis venu, c'était en 2015 j'ai eu un problème avec un élève qui faisait le bruit. Du coup je lui ai demandé de se lever mais l'élève a refusé de le faire. J'étais un peu énervé mais j'ai fait appel au surveillant général. Quand ce dernier est venu, on a essayé de résoudre les problèmes. Après l'élève est venu me présenter ses excuses et je lui ai pardonné. »* Quant à SI. 31 ans professeur de l'art classique : *« les enseignants souffrent de beaucoup de choses, parce que le lycée a été trop précipité pour moi. Il y a beaucoup de choses qui manquent aux élèves. Les élèves travaillent beaucoup jusqu'à ce qu'ils nous disent qu'ils n'arrivent plus à apprendre leurs leçons. Tous les professeurs essaient de communiquer avec les élèves sur ce point, pourquoi ils n'apprennent pas leurs leçons. Les élèves répondent très généralement c'est avec les travaux champêtres qu'ils n'arrivent pas à apprendre leurs leçons parce que les parents ne leur donnent pas le choix. Donc, ils sont obligés d'aller au champ et puis aller à l'école en même temps. Ce n'est pas facile pour un élève. C'est difficile pour les élèves et puis c'est difficile pour nous, enseignant également. Souvent, quand tu rentres en classe tu demandes aux élèves les mots les plus simples mais les élèves répliquent en disant qu'est-ce que c'est? Souvent tu te décourages mais on essaie de faire avec. »* Il nous dit qu'il était étonné, parce que comment peut-on implanter un lycée dans un coin aussi reculé? C'est vraiment impressionnant. Il a été étonné de voir tout ceci, et il a eu à causer avec les autres enseignants, tout le monde était étonné qu'il y ait un lycée dans un coin aussi reculé. Ils s'étaient tous dit que là où il y a le lycée c'est une grande ville. Mais ils ont été vraiment surpris, surpris de voir de telles conditions exécrables. C'était difficile pour eux psychologiquement.

L'insuffisance de matériels, le faible niveau des apprenants, l'effectif pléthorique des élèves, problème d'électricité, l'insuffisance de salles de classe, l'insuffisance de personnel enseignant sont les grandes difficultés que les enseignants rencontrent dans leurs pratiques pédagogiques.

5.2.10 Solutions proposées par les enseignants

Les enseignants proposent des solutions à leurs difficultés. L'une des propositions faites par les enseignants est la mise en œuvre du transfert de compétences (ressources humaines, matérielles et financières), après celles-ci l'amélioration de leurs conditions de vie est nécessaire. Selon eux, il est important d'inviter les enseignants à bien collaborer entre eux et avec les autres acteurs. La sensibilisation des parents d'élèves est nécessaire par rapport au suivi des apprenants. Cet avis est exprimé par D.B., professeur de l'histoire-géographie 33 ans : *« l'administration doit fournir des matériels nécessaires parce que c'est elle l'intermédiaire entre nous et les instituts ou encore l'académie. Il faut qu'ils fournissent les matériels dont nous avons besoin. En dehors de cela, en ce qui concerne les enseignants, nous avons besoin d'une formation continue. Pour que l'enseignant puisse s'améliorer, nous avons besoin d'une formation qui doit être organisée par l'académie ou par le ministère de l'éducation. En ce qui concerne les parents d'élèves, nous sommes dans un milieu rural, il faut énormément une sensibilisation auprès des parents, parce que les travaux champêtres jouent sur l'apprentissage des enfants. Souvent les élèves dorment même en classe quand tu leur demandes; ils disent monsieur nous sommes fatigués. La plupart de nos effectifs sont des filles c'est des gens qui passent toute la journée à piler et à puiser de l'eau donc elles ont très peu de temps pour apprendre ou bien de s'exercer. Ces travaux jouent énormément parce que le lycée n'est pas le fondamental ni le premier cycle, l'élève au lycée a besoin énormément de temps pour s'exercer et pour apprendre. Demander encore aux autorités lorsqu'on construit un tel lycée dans un coin de brousse; Il ne faut pas l'oublier. Il faut qu'ils mettent les enseignants en bonne condition. Est-ce que les enseignants sont dans les bonnes conditions ? Je ne pense pas. Même pour se loger c'est des problèmes, l'alimentation également ».*

Aussi, d'autres recommandations ont été faites par les enseignants. Il s'agit de l'électrification, l'équipement des infrastructures, le recrutement des enseignants en qualité et en quantité au sein de ce lycée est important dans le cadre de la formation et de la gestion. Il faut noter également que la motivation des élèves, la construction de salles de classe sont des éléments capitaux pour le bon fonctionnement dudit lycée. D.M., 34 ans, avance son propos :

« Pour pallier à ces difficultés, les enseignants lancent un appel à l'autorité malienne. Vraiment il faut qu'elle retourne vers les localités qui sont loin de la capitale

et qu'elle essaie de leur apporter des soutiens financiers, matériels ainsi qu'humains. L'électrification est importante pour la bonne marche du lycée. Souvent, on a besoin de faire des travaux pratiques (physique-chimie) avec les élèves mais malheureusement nous n'avons pas d'électricité on est obligé de faire seulement la théorie ».

5.3 Logiques du syndicat d'enseignant

Dans cette logique, nous expliquons le rôle des syndicats d'enseignant dans la gestion du lycée, ensuite, nous montrons les modes de collaboration que les syndicats ont avec les autres acteurs concernés notamment les enseignants et l'administration.

5.3.1 Rôle des syndicats d'enseignants dans la gestion de ce lycée

Le syndicat d'enseignant est un groupement des enseignants volontaires qui travaillent au sein d'un même établissement. Son rôle est de défendre les intérêts matériels et moraux des enseignants et de faire aboutir leurs revendications. A ce titre, les syndicats d'enseignants améliorent les conditions de vie des enseignants et assurent les rôles d'information et de formation. K.S. : *« je suis professeur d'allemand au lycée de Barapiréli depuis 2013. En même temps, je suis le secrétaire général du syndicat d'enseignant de ce lycée. Mon rôle c'est de faire des réclamations et lutter pour améliorer les conditions de vie des enseignants ainsi que la bonne marche de ce lycée. Il faut voir; tout n'est pas fait, la clôture par exemple et beaucoup d'autre chose nous manque. C'est dans ce domaine-là que le syndicat lutte. J'interviens aussi lors des conflits entre les acteurs ».*

L'analyse de ce discours nous montre que les syndicats d'enseignants sont des membres actifs dans la gestion de l'école. En effet, ce partenaire d'école mobilise les acteurs et se voit donner un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. L'objectif pour lui c'est de contribuer au développement de l'éducation.

5.3.2 Collaboration entre les syndicats d'enseignant et les autres acteurs du lycée

Le syndicat d'enseignant du lycée de Barapiréli confirme que leur collaboration avec les autres acteurs contribue au bon fonctionnement de ce lycée. En effet, la plupart des problèmes autour de cet établissement se gèrent entre nous. A propos, K.S du syndicat d'enseignant nous dit par son témoignage ainsi : *« je collabore avec les comités de gestion scolaire et certains parents d'élèves. Une fois, nous avons eu à gérer les problèmes des élèves. Pour ce faire, nous avons fait appel au conseil de discipline ».*

5.4 Logiques des élèves de terminale lettres et de 11^{ème} science

Les points que nous développons ici sont les suivants : les conditions d'hébergement des élèves, les conditions de vie des élèves dans leur famille d'accueil et celle de la famille d'origine, l'orientation des élèves, et leurs perceptions sur le lycée de Barapiréli. Au-delà de ces aspects, nous montrons l'insuffisance des enseignants et matériels didactique, en fin nous expliquons le climat entre les élèves et les enseignants ainsi que les propositions faites par les élèves.

5.4.1 Conditions d'hébergement des élèves

L'hébergement des élèves pose problème dans les milieux urbains comme dans les milieux ruraux. Les élèves du lycée de Barapiréli n'échappent pas à ces problèmes d'hébergement. Les discours entendus par les élèves montrent que la plupart des élèves logent à Barapiréli dans le système d'accueil. En effet, ce système d'accueil a été mis en œuvre consensuellement par la population de Barapiréli. Il est mis en place pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de la commune de Barapiréli. A travers cela, quelques recommandations ont été faites à l'endroit des parents d'élèves qui ne sont pas de la commune de Barapiréli.

Donc, il est recommandé pour un élève deux sacs de mil plus les frais de condiment. Les frais de condiment se gèrent entre la famille d'accueil et la famille d'origine des élèves comme en témoignage l'un des élèves : *« je viens de Madougou et je réside à Goudiédourou chez mon oncle. Par rapport à la question de restauration mes parents donnent deux (2) sacs de mil et plus 10000 fcfa pour les frais de condiment. Je mange le diner et le déjeuner, c'est toujours la grève, par rapport à mon petit déjeuner, je m'en charge »*. (G.M., 20 ans élèves de Terminale Langues et Littérature).

Cependant, les élèves qui logent dans les villages environnants de la commune de Barapiréli nous disent qu'ils sont logés à travers les liens de parenté. Contrairement à ceux qui logent à Barapiréli. Ceux des villages environnants nous affirment qu'ils ne contribuent pas à leurs restaurations. P.B., élèves en Terminale Langues et Littérature) nous explique à travers ces propos : *« je viens de Tendji Nénou, au début j'étais logé à Barapiréli mais actuellement je suis à Tantouma. Ici, mes parents ne contribuent pas à ma restauration »*.

5.4.2 Conditions de vie des élèves dans leur famille d'accueil et celle de la famille d'origine des élèves

La question de condition de vie des élèves dans la famille d'accueil et celle de la famille d'origine va nous aider à comprendre les conditions de vie de la famille départ par rapport à celle de la famille d'accueil des élèves. Les discours des élèves sur cette question, révèlent des situations diverses. Certains élèves nous parlent de leurs mauvaises conditions de vie dans la famille d'accueil, d'autres, dans le but de continuer leurs études ont changé leurs logements. A ce sujet, P.B., 19 ans élève de Terminale Langues Littérature dit : *« lorsque j'étais à Barapiréli, j'avais des problèmes de nourriture. Pourtant mes parents envoyaient deux (2) sacs de mil plus dix mille (10000) pour les frais de condiment. Je n'avais pas aussi le temps d'apprendre mes leçons. En fait, on se ne comprenait pas. C'est pourquoi j'ai changé de logement. Actuellement je suis à Tantouma. Dieu merci, malgré la distance entre Tantouma et le lycée, je parvins à bien apprendre mes leçons et puis mes parents sont plus à l'aise. »*

Malgré, les mauvaises conditions signalées par certains élèves, d'autres nous disent que leurs conditions de vie dans la famille d'accueil est presque la même que celle de la famille d'origine comme le dit S.G., (élève Terminale Langues et Littérature d c) : *« (...) j'ai de bonnes relations avec mon logeur parce que c'est un grand frère il me considère comme son frère. Par rapport aux travaux, je fais comme je veux et j'exerce comme je veux. Je n'ai aucun problème avec les membres de ma famille d'accueil ».*

5.4.3 Choix de fréquentation des élèves au lycée de Barapiréli

Au Mali, avant même l'avènement de la décentralisation, tous les élèves admis au diplôme d'études fondamentales étaient orientés au lycée. Mais avant l'orientation, les élèves choisissaient préalablement le lycée. Tel n'est pas le cas pour les élèves du lycée de Barapiréli. La plupart se plaigne du fait qu'ils ont été orientés contre leur volonté dans ce lycée. K.D élève Terminale Langues et Littérature nous dit ainsi : *« J'ai été orienté dans ce lycée sinon ce n'est pas mon choix ».* Certains ont tenté de faire le transfert mais ils n'ont pas eu gain de cause : *« ma présence dans ce lycée ce n'est pas mon choix, j'ai été orienté contre ma volonté. J'avais même voulu faire le transfert pour aller au lycée de Douentza mais je n'ai pas eu le transfert ».*

Néanmoins, certains élèves ont fait le transfert d'un autre lycée pour Barapiréli le cas de S.D., élève en Terminale Langues et Littérature (TLL), pour lui, c'est à cause d'un problème d'hébergement qu'il a sollicité le transfert pour le lycée de Barapiréli.

5.4.4 Perceptions des élèves sur le lycée

En réalité, la question de la perception relève d'un sentiment d'affection de la part des élèves. Si les apprenants ont un sentiment vis-à-vis de la localité dans laquelle ils étudient ; leur adaptation devient facile avec la famille d'accueil voire même avec l'environnement. En effet, l'intégration facile dans cette société leur donnera l'envie d'étudier davantage.

Cependant, à Barapiréli beaucoup d'élèves se plaignent de la localité à cause de la mauvaise condition de vie en termes de quantité et qualité de la nourriture (OP 20 ans. Terminale Langues et Littérature nous en explique : *« en réalité, je ne me sens pas bien dans ce lycée, parce que nous avons trop souffert surtout du côté de la nourriture. Je me réveille à 4 heures et je quitte à 5 heures pour aller à l'école sans prendre Aga-Wete ²¹avec tout cela je viens en retard. Très généralement, nous passons la journée sans manger. Et nous n'avons rien avec nous, même si nous avons de l'argent, il n'y a rien à acheter. A la descente, nous arrivons à la maison souvent 20h- 20h30 minutes. Pour dire que nous n'avons pas le temps d'apprendre »*). Mais certains élèves manifestent leurs joies. Comme le cas de O.D., (élève de la 11^{ème} science) qui nous dit ainsi : *« je me sens bien dans ce lycée malgré les difficultés parce que j'avais deux grands frères qui faisaient le lycée de Sévaré vu les mauvaises conditions de vie (...) Je suis très content d'être dans ce lycée parce que je n'ai pas de problème de logement ni de nourriture. C'est déjà un atout pour moi... »*

5.4.5 Insuffisance des enseignants

Les enseignants constituent des éléments fondamentaux de la formation des apprenants. Au lycée de Barapiréli, il y a une insuffisance du personnel d'enseignants presque dans toutes disciplines essentielles comme le souligne (G.M., élève de la Terminale Langues et Littérature, 20 ans) : *« par rapport aux années précédentes où il y avait insuffisance de professeurs presque dans toutes les classes ; cette année au moins dans chaque discipline il y a un professeur sauf en dessin technique »*. La majeure partie des élèves soulignent qu'ils ont un faible niveau. Cela est dû, au fait qu'ils n'ont pas fait certaines disciplines essentielles en 10^{ème} et 11^{ème} année par insuffisance d'enseignants.

²¹ Petit déjeuner

5.4.6. Disponibilité des matériels nécessaires pour les élèves

En ce qui concerne les matériels nécessaires, dans nos entretiens réalisés avec les élèves, ils nous soulignent qu'ils ne disposent pas de matériels nécessaires. Nombreux sont des élèves qui apprennent avec les résumés du cours: *« non, nous n'avons pas de matériels nécessaires pour bien apprendre nos leçons. C'est les professeurs qui possèdent des documents. Nous nous limitons uniquement à ce que ces derniers nous donnent. Le lycée en tant tel ne dispose pas de laboratoire ni une bibliothèque »*. Témoignage par (S.D., élève de 11^{ème} science)

5.4.7 Climat entre les élèves et les enseignants

Cette approche nous montre l'atmosphère qui existe entre les élèves et les enseignants. De nombreux élèves disent qu'ils collaborent bien avec les enseignants comme le souligne (K.D., élève de la 11^{ème} science) : *« j'ai une bonne collaboration avec mes professeurs parce que nous avons un groupe d'exercice à chaque fois qu'on a des difficultés, nous partons les voir ; du coup ils réagissent »*.

Pourtant, certains élèves affirment que leurs collaborations avec les enseignants se limitent en classe comme le dit O.D., (élève de 11^{ème} science d c) : *« mes collaborations avec les enseignants se limitent uniquement en classe »*.

5.4.8 Solutions proposées par les élèves

Par rapport à la question de solutions aux difficultés, presque tous nos élèves interrogés ont proposé de suggestions. L'exemple d'O.D., (élève de la 11^{ème} science année) nous en parle : *« construire un internat, instaurer une cantine scolaire, une bibliothèque »*. Pour K.K., élève aussi de la 11^{ème}) : *« la construction des salles de classe, le recrutement des enseignants, les outils informatiques, l'électrification de ce lycée seraient une solution aux difficultés »*.

5.6 Logique du comité de gestion scolaire

Le comité de gestion scolaire est l'un des partenaires qui appuie les autres acteurs dans la gestion d'un établissement scolaire. C'est dans cette logique que les membres du comité de gestion du lycée de Barapiréli ont été nommés provisoirement par les notables et l'administration, afin de donner une bonne gestion au sein de cet établissement.

5.5.1 Rôles du comité de gestion scolaire dans la gestion du lycée

Il est important de savoir les rôles et les missions assignés au comité de gestion scolaire. Dans le chapitre 1 : création et missions, dont l'article 1^{er} souligne, il est créé dans chaque établissement scolaire un organe de gestion appelé « Comité de Gestion Scolaire ». Les principaux rôles du comité de gestion scolaire est de faire participer des acteurs à la vie de l'école notamment les parents d'élèves et autres acteurs ou partenaires dans la gestion de l'école. Donc, sa mission est d'étudier toute question relative à la vie de l'école et aide les autres partenaires à gérer les problèmes d'ordre scolaire. Le comité prépare la rentrée scolaire, élabore le rapport d'activité et le bilan financier de l'établissement, etc. La durée du mandat des membres de comité scolaire est trois ans renouvelables une fois.

Cependant, le comité de gestion scolaire de Barapiréli nous affirme la méconnaissance de ses rôles et le manque de sensibilisation de la part des autres acteurs. Les CGS de ce lycée s'occupent uniquement de la gestion de la restauration des surveillants lors du Bac et de la gestion des tables-bancs pour les candidats. Les membres du comité ont été nommés provisoirement par la population dans le cadre de la gestion de ce lycée. Malgré qu'ils ne connaissent pas le rôle et la responsabilité qui leur sont assignés, certains arrivent à se défendre. Témoigne OG, 45ans : *« selon moi, quand tu confies une tâche à quelqu'un, il faut lui expliquer ses rôles. Nous avons été nommés provisoirement. Pour la première promotion, le CGS n'a pas été concerté. Le proviseur a géré seul. Mais pour la deuxième promotion le lycée n'a pas bénéficié des aides du gouvernement, les villageois avaient décidé de chercher à manger pour les surveillants parce que c'est un nouveau lycée et ils ne veulent pas que les surveillants leur disent qu'ils n'ont pas été accueillis. Mais certains villageois se sont posé des questions pourquoi l'année passée le gouvernement avait fait des aides et pas cette année ? ».*

Au-delà de ces aspects les membres du CGS nous montrent qu'en cas de difficultés l'administration leur interpelle, lorsqu'il y a un problème entre un élève et son professeur ou entre les autres acteurs. Les CGS gèrent également l'hébergement des enseignants et des élèves.

5.5.2 Collaboration entre le comité de gestion scolaire et les autres acteurs du lycée

Sur cette question, nous avons cherché à comprendre le degré de collaboration entre le comité de gestion scolaire et les autres acteurs du lycée de Barapiréli. Il ressort dans les discours des membres du comité de gestion scolaire que les opinions se partagent sur la question relative à leur coopération avec les différents acteurs de ce lycée. Ce comité nous montre que leurs collaborations avec les autres acteurs sont faibles. Cette faible collaboration de comité de gestion s'explique d'une part, par l'ignorance de leurs rôles, d'autre part, ils ne sont pas trop concertés par les administrateurs du lycée. Malgré, leur faible participation dans la vie de cet établissement ; leur rôle est important car ils interviennent dans la gestion de l'hébergement des enseignants et des élèves.

5.5.3 Collaboration entre le comité de gestion scolaire et les autres acteurs pour le fonctionnement de ce lycée

Par rapport au bon fonctionnement de cet établissement, les membres du comité de gestion du lycée de Barapiréli montrent que leur collaboration avec les autres acteurs peut contribuer au développement de ce lycée malgré leur faible implication. Grâce à l'implication des enseignants, les administrateurs et les cadres supérieurs, cette année le lycée a reçu douze nouveaux enseignants. Le lycée a bénéficié des documents de la part de l'association pour le développement de la commune de Barapiréli. Le bon fonctionnement de cet établissement nécessite tout cela.

5.5.4 Solutions proposées par le comité de gestion scolaire

Les solutions proposées par les membres du Comité de Gestion Scolaire sont entre autre la sensibilisation, la forte collaboration entre l'administration et le comité de gestion et entre les membres du comité eux-mêmes. D.A., comité de gestion scolaire suggère également la nécessité de construire une cantine scolaire: *« avant qu'on ne fasse des recommandations, il faut qu'on sache d'abord dans quel domaine il y a le besoin. Par exemple si je te demande de partir au champ sans que je ne te recommande de creuser un trou ou de planter un arbre, tu ne sais pas quoi faire. Nous travaillons dans cette logique. (...) On a besoin d'une sensibilisation et nous voulons qu'ils nous donnent une explication sur nos rôles et la place de ce comité dans la gestion de cet établissement ».*

5.6 Logiques des parents d'élèves

Dans cette logique, nous analysons tout d'abord la perception des parents d'élèves dans la création du lycée de Barapiréli. Nous expliquons ensuite le système d'accueil des élèves, le rôle des parents d'élèves dans la réussite des élèves et le mode de collaboration entre les acteurs lors de l'implantation de ce lycée. Enfin nous allons voir comment est le climat entre les acteurs aujourd'hui, et parler des difficultés rencontrées par les parents d'élèves sur la question de prise en charge des élèves et proposer des solutions.

5.6.1 Perceptions des parents d'élèves dans la création du lycée Barapiréli

Les parents d'élèves interrogés manifestent leurs joies d'une manière ou d'une autre pour la création du lycée de Barapiréli. S.D., parent d'élève à Barapiréli 43ans, nous en témoigne : *« moi personnellement je suis touché émotionnellement pour la création de ce lycée à Barapiréli. Cette émotion s'explique par le fait que nos enfants peuvent étudier étant chez nous jusqu'à ce qu'ils trouvent leur Bac. Cela nous a permis de diminuer nos charges »*. T.D., parent d'élève à Sogou-Yaguem aborde en ce sens : *« même si nous nous n'avons pas nos propres enfants dans cette école mais compte tenu du fait que les élèves qui sont logés chez nous sont devenus nos enfants nous devons nous impliquer. Si on devrait amener ces élèves à Sévaré ou à Bamako, leur papa devrait se déplacer pour aller chercher de l'hébergement pour ses enfants. Souvent, tu peux tomber sur des tuteurs qui vous diront de leur payer telle somme ou bien que leur femme n'a pas le temps de préparer, ou ils ont une servante. Tout ceci nécessite une difficulté. L'implantation de ce lycée a apporté un grand soulagement pour nous. Cela nous a permis d'ouvrir nos esprits. Avant dans notre village, on traversait des villages pour écrire une lettre. Par exemple, il y avait un monsieur dans notre village que beaucoup de gens avaient peur y compris les vieux parce qu'il était le seul qui pouvait écrire et lire une lettre. Aujourd'hui nos enfants étudient dans notre cour (...°)»*

5.6.2 Rôle des parents d'élèves dans la réussite scolaire des élèves

Les parents d'élèves disent qu'ils ne jouent pas d'autres rôles que de donner à manger aux élèves. A travers leurs discours, ils pensent que c'est le CGS qui joue leurs rôles. Alors la collaboration entre le CGS et l'administration est faible. Mais quelques parents suivent et contrôlent la formation de leurs enfants. Comme l'affirme D.B. parent d'élève à Barapiréli, 70 ans) : *« malgré que je n'aie pas été à l'école, chaque fois je leur dis de bien travailler à l'école. Toutes fois qu'il y a des grèves je demande aux élèves qu'est-ce qui s'est passé à l'école ? Je ne veux même pas que les élèves que j'héberge partent en retard ou sortent pendant la nuit. Je*

leur donne des conseils en disant que pour nous c'est trop tard mais le monde dans lequel nous vivons, l'étude est importante ».

5.6.3 Système d'accueil pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de Barapiréli

Les propos des parents d'élèves sur la question du système d'accueil pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de Barapiréli nous indiquent qu'il y a un système d'accueil pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de Barapiréli. (...). SD Parent d'élève à Barapiréli, 43ans souligne ainsi : *« à Barapiréli, nous avons un système d'accueil. Mais très généralement les élèves sont hébergés à travers les liens de parenté. Les enfants qui sont là, leurs parents envoient deux sacs de mil et puis 10000 FCFA pour les frais de condiment ».*

Par contre, tous les villages environnants dans lesquels nous avons passé, c'est à Yassing seulement, ou il y a un système d'accueil pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de Barapiréli. Pour (D.P., parent d'élève à Yassing, 54 ans) : *« par rapport à la question de l'hébergement, nous avons deux cas d'accueil : « le premier cas est que nous accueillons par les liens de parenté. Le second cas c'est par un système d'accueil ».* Sinon, dans les villages environnants il n'y a pas de système d'accueil et très généralement les élèves viennent loger à travers les relations familiales. La famille d'origine ne participe pas à la restauration de leurs enfants. T.D., parent d'élève Sogou-Yaguem affirme ceci : *« nous n'avons pas un système d'accueil à Sogou-Yaguem. Les enfants sont logés à travers les liens de parenté. Par rapport à leur restauration, certains parents nous envoient deux sacs de mil mais nous les imposons pas ».*

5.6.4 Climat entre les acteurs aujourd'hui

Tous les parents interrogés affirment que le climat est bon entre les acteurs aujourd'hui, comme le souligne ce parent d'élève à Barapiréli DS, 53 ans : *« je peux dire que le climat entre les acteurs est bon parce que tous les enfants des villages environnants et toutes communes environnantes ont leurs élèves qui sont orientés dans ce lycée ».*

5.6.5 Difficultés rencontrées par les parents d'élèves sur la question de prise en charge des élèves

DS., parent d'élève à Barapiréli souligne qu'il n'a pas eu de difficultés en hébergeant les élèves parce qu'ils sont dans leur famille aussi. Ce qui est important est que ces élèves leur aident dans les activités surtout le samedi et dimanche. Par rapport à leur fourniture scolaire

l'établissement leur donne. Dans son discours, D.I., parent d'élève à Barapiréli affirme ceci : *« nous sommes dans un village, beaucoup connaissent la situation. Les difficultés dépendent de la famille d'origine des enfants si cette famille est plus riche que la nôtre il serait très difficile que tu puisses comprendre ce dernier. Nous, les parents, nous constatons qu'il y a trop de grèves. Cela peut conduire les enfants à prendre un peu de temps chez toi. Cela peut nécessiter un problème entre l'élève et son tuteur, Sinon leurs parents nous aident du côté de la restauration. Pour DE, Parent d'élève à Barapiréli : « moi personnellement, je n'ai pas rencontré des difficultés en hébergeant les élèves puisque chacun de ces parents m'envoient deux sacs de mil et certains m'envoient même du bois. D.B., parent d'élève à Barapiréli : « nous ne rencontrons pas d'autres difficultés. Souvent ma belle-fille est seule ; ces élèves l'aident à piler avant d'aller à l'école ».* Selon TD parent d'élève à Sogou-Yaguem : *« pour le moment, je n'ai pas rencontré de difficultés, seulement cette année, on nous a demandé d'acheter une tenue scolaire à part cela je n'ai pas vu d'autres difficultés. Pour T.A., 45 ans parent d'élève à Bandé : « si tes parents biologiques te confient ses enfants, même s'il y a des difficultés, tu es obligé de les garder. C'est une action sociale et cela renforce les liens de parenté. Quant à DP., parent d'élève à Yassing : « je rencontre des difficultés parce qu'à la rentrée on nous a demandé de chercher la tenue des élèves alors moi j'ai six élèves chez moi. S'il faut acheter toutes ces tenues c'est un problème pour un paysan. T.N., parent d'élève à Tantouma explique ainsi : « les difficultés que nous rencontrons sont nombreuses : il s'agit de s'occuper des élèves surtout quand s'il s'agit d'une fille u es obligé de leur donner des jetons parce que très généralement les élèves passent la journée à l'école».*

En ce qui concerne la prise en charges des élèves, de nombreux parents nous affirment qu'ils ne rencontrent pas de difficultés à ce niveau. Comme le souligne DN parent d'élève à Barapiréli : *« Du fait qu'on a implanté ce lycée à Barapiréli, j'ai manifesté ma joie. J'ai tous mes enfants à l'école, certains sont à Sévaré, d'autres sont à Bamako. J'ai énormément fait des dépenses. Si aujourd'hui, je trouve une grande école comme le lycée chez moi, Je ne rencontre aucune difficulté en les hébergeant. Mais d'autre comme D.H., parent d'élève à Yassing souligne ceci: « je rencontre des difficultés parce qu'à la rentrée, on nous a demandé de chercher la tenue des élèves alors que moi j'ai six élèves chez moi. S'il faut acheter la tenue de chacun de ces élèves, c'est un problème pour un paysan ».*

5.6.6 Solutions proposées par les parents d'élèves

Les recommandations faites par les parents d'élèves sont les suivantes: d'abord à l'autorité compétente, ils demandent à ce qu'elle fournisse des documents nécessaires pour les

enfants ; ils demandent ensuite une forte participation de l'Association des Ressortissants de la Commune de Barapiréli dans le développement du lycée ; ils souhaitent aussi un sacrifice des enseignants afin que les élèves puissent bénéficier d'une formation de qualité. Une sensibilisation à l'endroit des parents, instaurer une cantine scolaire pour l'amélioration des conditions de vie des élèves et des enseignants est aussi demandée par ces parents d'élèves.

5.6 Logiques des inspecteurs d'enseignement secondaire dans la gestion du lycée

Dans cette catégorie d'acteur, nous expliquons le rôle assigné aux inspecteurs d'enseignement secondaire, la nature de leur collaboration avec l'administration du lycée de Barapiréli et la nécessité que peut avoir cette collaboration pour de cet établissement.

5.6.1 Rôles des inspecteurs d'enseignement secondaire dans la gestion du lycée

Le rapport final, intitulé ‘‘quarante -huitième session de la conférence internationale de l'éducation’’ définit les missions de l'IES ou IPES ou ex-inspection générale de l'enseignement secondaire. Celle-ci a pour mission de veiller au bon déroulement des examens, et au bon fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire. Elle évalue le personnel administratif et enseignant. Les inspections d'enseignement secondaire participent aussi au perfectionnement et à la formation des enseignants.

Les discours des inspecteurs de l'enseignement secondaire de Mopti nous ont permis de savoir le rôle des inspecteurs dans la gestion d'un établissement et leur degré d'implication dans la gestion du lycée de Barapiréli. Il s'agit d'inspection des enseignants, la formation des *enseignants à la nouvelle pédagogie (APC)*, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la gestion des examens, le contrôle de l'établissement, l'évaluation et l'appui des enseignants, l'identification des besoins. Selon le témoignage de S.D., inspecteur d'anglais à l'IPES de Mopti : « *nous sommes impliqués dans la gestion du lycée de Barapiréli parce que nous jouons le rôle d'inspecteur. C'est-à-dire nous inspectons et nous appuyons les professeurs. L'objectif pour nous, c'est de leur faire passer au grade supérieur de l'enseignement secondaire. Nous participons aux cours des professeurs et nous faisons des remarques positives et négatives. Nous les soumettons à l'interview. Au cours de cette interview, on peut leur poser des questions d'ordre pédagogique ou administratif ensuite, on les évalue. En dehors de cela, il y a aussi un appui conseil. Cette fois-ci, il s'agit de suivre les cours avec les professeurs et de leur donner des conseils. On n'est pas obligé de les noter* ».

5.6.2 Modes de collaboration entre les IPES de Mopti et les différents acteurs du lycée

Dans cette approche, nous appréhendons les modes de collaboration entre les inspecteurs et les administrateurs ainsi que les enseignants. Nos analyses avec ces acteurs montrent qu'il y a une collaboration entre l'IPES de Mopti et le lycée de Barapiréli. M K inspecteur de mathématique nous donne les détails : *« il y a un rapport entre l'administration du lycée de Barapiréli et nous parce que nous ne faisons jamais notre inspection en leur absence. On a une procédure à suivre généralement avant d'aller à l'inspection, la direction de l'IPES informe le proviseur. Ce dernier à son tour informe les administrateurs et les enseignants. Nous contrôlons au début d'année pour voir les effectivités de la classe et les problèmes. Partant de là, les problèmes qui se posent au sein de cet établissement ont été signalés. Parmi ces problèmes, nous pouvons parler de l'insuffisance d'enseignants et l'insuffisance de salles. Outre ces problèmes, il y a le problème d'électricité et de documents. Au deuxième trimestre, on passe pour l'avancement des programmes, en dernier lieu pour la préparation de l'examen »*. SD Inspecteur d'anglais et AG inspecteur de psychopédagogique, philosophie et la sociologie à l'IPES de Mopti nous déclare qu'ils ont une bonne collaboration avec l'administration et avec les professeurs parce que chaque trois mois ils partent pour l'inspection au lycée de Barapiréli. Partant de cela, ils échangent sur les problèmes qui préoccupent les enseignants et l'administration.

5.6.3 Collaboration entre les agents de l'IPES de Mopti et les différents acteurs dans le fonctionnement du lycée

Les inspecteurs pédagogiques de l'enseignement secondaire confirment que leur collaboration peut contribuer au fonctionnement de cet établissement. A.G., inspecteur de psychopédagogique, philosophie et de sociologie nous dit ainsi : *« Je pense que ma collaboration avec les différents acteurs peut contribuer au fonctionnement de cet établissement du fait qu'on a eu à gérer un problème ensemble. C'était l'année passée, il n'y avait pas de professeur de sociologie mais le proviseur avait amené un enseignant fonctionnaire du second cycle qui a été formé en sociologie au département des sciences sociales de Bamako. Cet enseignant devrait bénéficier des subventions mais, hélas ! L'administration du lycée de Barapiréli n'avait pas de fond pour lui payer. Malgré cette difficulté, cet enseignant continuait à donner ses cours avec son salaire du second cycle durant toute l'année. Cela a permis aux élèves d'acquérir certaines notions en sociologie. SD;*

inspecteur d'anglais aborde dans le même sens : *« nos collaborations contribuent au bon fonctionnement parce que l'année passée, comme en sociologie, il n'y a pas de professeurs d'anglais, mais il y en avait un qui a fait bilingue mais il n'a pas été recruté comme professeur d'anglais mais il a été recruté plutôt comme professeur de langue nationale. Maintenant puisqu'il y avait des heures en anglais, on lui avait demandé de dispenser ces heures. Le professeur leur dit que s'il doit respecter ces heures, il doit le faire en heure supplémentaire. Le proviseur n'avait pas accepté. Le proviseur avait même écrit une demande à l'académie et voulait à ce qu'on suspende son salaire. Quand je suis parti à Barapiréli, j'ai appelé le professeur je lui ai dit de faire un sacrifice pour initier les élèves un peu aux techniques d'évaluation au Bac. Il avait accepté »*. M.K., inspecteur de mathématique nous dit: *« nos collaborations pourraient contribuer au fonctionnement de cet établissement parce que nous sommes en train de tout faire pour remédier les problèmes auxquels le lycée de Barapiréli est confronté »*.

5.7 Logiques du conseil de cercle de Koro, préfet du cercle de Koro et de l'ONG Djoliba environnement de Bandiagara

Nous appréhendons ici le rôle que joue la collectivité territoriale, le préfet de Koro ainsi que l'ONG Djoliba environnement de Bandiagara.

5.7.1. Appui du conseil de Koro au lycée de Barapiréli

Dans ce sous-titre, nous abordons le rôle des collectivités territoriales de Koro dans la gestion de ce lycée. G.S., (adjoint au conseil du cercle de Koro) nous témoigne que l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales leur envoie les fonds, c'est ce qu'il appelle les fonds de fonctionnement mais c'est signé par le conseil du cercle. Celui-ci intervient dans la gestion de l'école en mode décentralisé. A chaque trimestre, il fait des appuis aux niveaux de l'école en ce qui concerne les règles, les rames de papiers, les ardoisines, les seaux, les chiffons, les craies tout ce qui concerne les matériels didactiques. Pour cela, les proviseurs viennent toujours vers eux surtout quand ils ont des problèmes.

5.7.2 Préfet du cercle de Koro

Nous avons interrogé certaine catégorie d'acteur pour savoir comment est sécurisé le lycée de Barapiréli. O.B.D ; adjoint du préfet de Koro nous dit que par rapport à la situation sécuritaire, la préfecture de Koro n'a pas pris des dispositions particulières pour ce lycée. Selon leur explication, elle intervient lorsque le lycée de Barapiréli leur signalera des problèmes

sécuritaires. C'est dans ce sens qu'elle souhaite gérer la situation sécuritaire de ce lycée. Le préfet nous dit que de son arrivée jusqu' à nos jours, ce lycée ne leur a pas signalé un cas d'insécurité. Son témoignage nous donne plus de détail : *« nous avons appris quand même que le proviseur avait fait une demande au niveau du gouvernorat. Nous ne pensons pas que le gouvernorat ait réagi parce que rien n'a été signalé chez nous »*. L'adjoint du conseil de cercle de Koro témoigne aussi qu'il n'y a pas de collaboration entre l'administration du lycée de Barapiréli et la préfecture du cercle de Koro.

5.7.3 ONG Djoliba environnement de Bandiagara

Le discours recueilli auprès de la coordinatrice de l'ONG Djoliba environnement nous montre qu'elle a joué un rôle important dans le développement de ce lycée à travers la plantation des arbres au sein de cet établissement. Cette organisation nous dit aussi, qu'elle collabore avec l'administration du lycée de Barapiréli et que sa collaboration avec ses acteurs peut contribuer au développement de cet établissement. Pour eux, ces arbres feront un espace de travail bien apprécié par les apprenants.

5.7.4 Raison de plantation des arbres au lycée de Barapiréli par ONG Djoliba environnement

Les raisons qui ont encouragés l'ONG Djoliba à planter les arbres au lycée de Barapiréli sont les suivantes : premièrement les acteurs ont dit qu'ils avaient de l'eau et qu'ils ont un gardien malgré que le lycée ne soit pas clôturé. C'est pourquoi, on a planté 200 espèces différentes. Comme il y a de l'eau, l'ONG voulait que les arbres fassent de ce lycée un espace vert. Ces arbres nécessitent un traitement particulier. Un lycée doit être dans un cadre idéal et cela ne se fera pas sans arbre bien sûr. Si, les élèves sortent en pause, ces arbres leur permettront de s'entretenir et d'échanger avec leurs camarades dans la cour. Voilà en quelque sorte les objectifs visés par la plantation des arbres. Témoignage fait par la coordinatrice ONG Djoliba : *« nous avons planté des arbres pour le reboisement de la cour. On n'a pas fait une évaluation parce que c'est l'année passée que nous avons planté. On va faire une évaluation d'abord pour voir cette année s'il y a lieu de planter »*.

5.7.5 RESULTAT ATTENDU

En 2013, le lycée de Barapiréli a ouvert ses portes avec beaucoup de difficultés. Il n'existait pas une direction encore moins de salles pour les élèves. Dans le but de pallier à ces manquements, les acteurs impliqués qui, d'ailleurs ont usé de leur influence pour que le lycée soit destiné à Barapiréli ont réquisitionné trois salles au niveau du second cycle pour démarrer les cours avec 8 enseignants pour un effectif de cent élèves.

En 2015, par la transmission du budget destiné pour la construction du lycée, géré par la collectivité régionale en étroite collaboration avec l'académie, 9 salles et une direction ont été construites. Cependant, malgré ces constructions qui ont considérablement coûté au budget du ministère de l'éducation, les problèmes de salles demeurent toujours. Actuellement, le lycée compte quatre cent trente-sept élèves répartis en dix classes et vingt-trois enseignants constituent l'effectif des encadreurs.

Les administrateurs de l'établissement scolaire de Barapiréli, les élus locaux, les chefs coutumiers ont mis en place un système de fonctionnement. Ce système était composé du comité de gestion scolaire (CGS) et un représentant de chaque village environnant pour un suivi des élèves. Pour ce faire, le comité de gestion scolaire intervient lors des problèmes entre les administrateurs du lycée et l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (l'AEEM) et entre les enseignants.

Pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de la commune de Barapiréli, certains logent à Barapiréli d'autres dans les villages environnants de Barapiréli. Il s'agit des villages de Tantouma, Sogou-Yaguem, Goudiédourou, Yassing, Somanagoro, Banakani, Bandé, Ogoténé, Nagadourou, Sédourou.

L'effectif du lycée est constitué par les diplômés du DEF en provenance des communes suivantes à savoir Bamba, Bondo, Diankabou, Dinagourou, Djoungani, Kassa, Youdjou, Madougou et Barapiréli.

Pour amoindrir les problèmes de documents, l'association des ressortissants pour le développement de la commune de Barapiréli offre des livres. La direction régionale de l'hydraulique a fait un forage, l'ONG Djoliba Environnement apporte son appui par la plantation d'arbres pour faire du lycée un espace vert. Le Directeur d'Académie d'Enseignement (DAE) de Douentza a déclaré : *« l'année de la création en 2013 mon prédécesseur (l'ancien DAE) s'est rendu deux fois pour encourager les enseignants et jusqu'à*

présent nous continuons. On est en contact permanent avec le proviseur parce que tous les besoins passent par l'académie ».

Malgré les efforts et les améliorations constatés par les autorités en charge, la situation d'ensemble reste préoccupante à plusieurs égards :

-L'insuffisance du personnel enseignant constitue un phénomène fondamental qui entrave le bon fonctionnement de cet établissement.

-La question de l'hébergement des élèves pose une très grande difficulté chez les parents d'élèves qui ne sont pas ressortissants de la commune de Barapiréli. Pour cette raison, les élèves qui logent dans les villages environnants ont une faible note par rapport à ceux qui logent à Barapiréli.

-Les enseignants et les élèves se plaignent de leurs mauvaises conditions du travail. La plupart des élèves passent dans les classes supérieures sans pour autant faire certaines disciplines essentielles à cause d'insuffisance d'enseignants. L'administration, les enseignants même les parents d'élèves parlent de la baisse du niveau des élèves de ce lycée. Cela, est ressenti aux résultats du Bac des deux années passées. La première année 2015-2016 a présenté un taux de réussite de 23,80% et la deuxième année 2016-2017 présente une baisse du taux de 7,89%.

-Le lycée ne dispose pas de bibliothèque, ni laboratoire, ni électricité, ni personnel de soutiens (économe, secrétaire, gardien). Les effectifs sont pléthoriques soit 70 à 80 élèves par classe surtout les 10^{ème}. Il y a la 11^{ème} science qui rote entre les différentes salles.

-Le comité de gestion scolaire montre son méconnaissance sur le rôle qu'il a à jouer. Le comité dit qu'il n'a pas de collaboration avec les parents d'élèves, sa collaboration avec l'administration est aussi faible.

Conclusion générale

Au terme de cette analyse sur la thématique : *école et décentralisation au Mali : analyse des contraintes liées à l'implication des acteurs dans la vie scolaire du lycée public de Barapiréli et à son implantation*, les résultats montrent que plusieurs acteurs étaient impliqués dans la création du lycée, à savoir principalement le chef du village de Barapiréli, le maire de Bondo, et celui de Madougou.

L'unique tension réellement sentie et provoquée par l'implantation dudit lycée était relative au fait que cet établissement scolaire méritait d'être installé dans l'ancien arrondissement de Madougou mais que par l'influence des cadres de la commune de Barapiréli a fait qu'il a été construit dans cette localité.

Malgré cette difficulté de départ, la collaboration entre les différents acteurs autour du lycée se fait sans difficultés majeures, résultat d'une détermination des acteurs afin de donner au lycée un fonctionnement normal, gage du développement des localités. Cette collaboration se manifeste à travers la formation des enseignants non-initiés à l'approche par compétence, l'hébergement du proviseur par les villageois, l'entraide entre les différents enseignants en termes d'hébergement et de restauration.

Celle-ci a beaucoup contribué par conséquent au bon fonctionnement du lycée de Barapiréli dans la mesure où les différents acteurs parviennent à répondre de façon consensuelle aux insuffisances relatives au personnel enseignant, aux matériels didactiques et à l'entretien des infrastructures du lycée.

Malgré la collaboration qui permet d'éviter beaucoup de défaillances, l'implantation du lycée qui n'a pas été faite consensuellement pose d'autres difficultés qui sont entre autres, l'insuffisance d'enseignants, l'insuffisance des salles face à l'effectif pléthorique des élèves, la qualité de l'alimentation de façon générale, la distance entre le lycée et la résidence des élèves, les travaux champêtres qui limitent le temps d'apprentissage, la méconnaissance des rôles par le comité de gestion scolaire et les parents dans l'apprentissage de leurs enfants.

La déconnexion d'avec le monde extérieur est également une difficulté à laquelle sont confrontés les élèves de Barapiréli. Les différentes difficultés se présentent en partie de façon différenciée pour les élèves de cette localité. Certaines difficultés dont celles relatives aux conditions d'hébergement se posent avec acuité pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de la commune de Barapiréli. Ces derniers parlent d'une dégradation de leurs conditions de vie

forçant certains à abandonner l'école tandis que d'autres, dans le but de continuer les études changent de logement.

La présente étude est loin d'être exhaustive. Nous n'avons pas pu traiter tous les aspects des contraintes liées à l'implication des acteurs du lycée public de Barapiréli et à son implantation. Nonobstant cela, cette étude donne un éclairage sur la question et permet de comprendre les rôles des différents acteurs dans la gestion de ce lycée. Selon les informations que nous avons recueillies auprès de l'administration, nous sommes le premier à porter une étude sur ce lycée. Nous sommes également le premier à signaler les limites de notre étude.

Au cours de notre démarche méthodologie, nous n'avons pas pu faire l'entretien avec certains acteurs clés de cette étude: D, D Président de l'Association pour le Développement de la commune de Barapiréli et P, D Président du Comité de Gestion Scolaire. Les informations que nous devrions recueillir auprès d'eux seraient nécessaires pour la confirmation de nos hypothèses. L'étude se conclut par une série de propositions : recrutement des enseignants en quantité suffisante, équipement des infrastructures, dotation du lycée en matériels didactique, invitation des acteurs à collaborer plus, l'appropriation des rôles du CGS et des parents d'élèves à travers l'explication et la sensibilisation.

Bibliographie

Ouvrages

Diallo, K., & al. (2003), *Qualité de l'éducation de base au Mali : une bibliographie annotée de 1992-2002*. R O C A R E –Mali ;

DIARRA A et al, (2000), « *Les écoles communautaires au Mali* », *mécanismes et stratégies de financement de l'éducation* ». UNESCO-IIPE, <http://www.unesco.org/iiep>, consulté le 12 Septembre 2018

DICKO, A, K., et DJIRE, M., (2007), *Les conventions locales face aux enjeux de la décentralisation au Mali*, Paris, Karthala

Dougnon et al, (2008), « *Ecole et décentralisation : cas du Mali* », Cahier de IIPE/UNESCO Paris.

Gaspard Mbemba (2010), *La décentralisation de l'éducation en Afrique subsaharienne » Avancées et hésitations*, Paris, l'Harmattan

KEITA, A et FOMBA, B., (2017), *Réussir les transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales au Mali* », Editions Tombouctou, Bamako, Mali,

KEITA, A., et al. (2000), *partenariat de projets stratégiques des ressources pour l'éducation des filles en Afrique : genre et fréquentation scolaire au premier cycle de l'enseignement Mali*

Laborderie R. (1998), *Lexique de l'Education*, Paris, Nathan.

Lebaron F. (2009) *La sociologie de A à Z*, Paris Dunod.

Lugaz C, De Grauwe A et al (2006), *Ecole et décentralisation (Résultat d'une recherche en Afrique francophone de l'ouest*, Paris, IIPE, Paris.

Mc Ginn N. et Welsh T. (1999). *La décentralisation dans l'éducation : pourquoi, quand, quoi et comment ?* Paris, IIPE.

Ministère de l'Education Nationale. Mali (2005) *Le guide pratique de l'administrateur scolaire*, Bamako, CNE

Sy O., (2009). *Reconstruire l'Afrique vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Editions Charles Léopold Mayer.

TRAORE I.S, (2011), « *Ecoles et décentralisation au Mali : des logiques d'appropriations locales aux dynamiques de conquête de l'espace scolaire* » Paris l'Harmattan.

Thèses

Tchimou, Madeleine D. (2008) *Appropriations de la décentralisation et régulation des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne : Une analyse comparée des cas du Bénin et du Sénégal*, Canadian and International Education / Education canadienne et internationale: Vol.

37 : Iss.2, Article3.Available at.: <http://ir.lib.uwo.ca/cie-eci/vol37/iss2/3> Consulté le 12 Septembre 2018

Traoré M.K., (2013), *la gouvernance locale dans le secteur de l'éducation au Mali Thèse en Sciences Économiques*» Université du Sud Toulon-Var

Mémoires

BOUARE, A., (1999) *la participation des communautés dans la gestion de l'éducation de base au Mali : cas de dix (10) associations des parents d'élèves (APE) dans le cercle de Kangaba* Mémoire DEA, ISFRA, Bamako,

CISSE, D., (2009). *La gestion des établissements d'enseignement moyen et secondaire de la région de Kaolack (Sénégal) dans le contexte de la décentralisation administrative*, semaphore.uqar.ca/167/1/Daouda_Cisse_janvier2009.pdf consulté le 14/09/2018

Rapports

Banque Mondiale, (2005), *Enquête sur le suivi des Dépenses dans le secteur de l'éducation jusqu'à Destination*.

Care International-Mali., (2003). *Rapport final Evaluation à mi-parcours du projet Jama ka kalanso*.

Conseil supérieur de l'éducation, Québec, (2016) *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi no 86 visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires* www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0491.pdf. Pp 1-29 consulté le 09/08/2018

GTZ, Bamako, Mali (2002) *Rapport d'Etape 3 Etude de développement organisationnel du système éducatif dans le cadre du PRODEC en 5eme région*.

Loi 99 – 046 du 28 décembre 1999 Portant loi d'orientation sur l'éducation,

ROCARE –Mali, Bamako (1997), *Rapport de recherche Effet de la participation communautaire sur l'accès et la qualité de l'éducation de base : le cas du Mali*.

ROCARE - Mali, Bamako (2001), *rapport de recherche La contribution des communautés à la prise en charge de l'école : le cas du Mali*.

Rapport National du Mali, (2001), *Les quarante sixième sessions de la conférence internationale de l'éducation : contenus de l'éducation et stratégies d'apprentissage pour vivre ensemble au XXIème siècle : problèmes et solutions*.

Rapport National du Mali, (2008), *quarante huitième sessions de la conférence internationale de l'éducation " éducation pour inclusion et la voie de l'avenir."* Genève.

Rapport général des Etats généraux de la décentralisation au Mali : Bamako, 21,22, 23 octobre 2013 au CICB

Ministère de l'Education de Base, (1998) Document de travail : *Programme décennal de développement de l'éducation : les grandes orientations de la politique éducative*.

Ministère de l'Administration Territoriale en 2002

Ministère de l'Education Nationale, (2004), *Cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation au Mali*, CADDE

Ministère d'Education Nationale, (2003), *Rapport d'ateliers Forum National sur la Gestion de l'école en mode décentralisé*.

Ministère de la décentralisation et de la réforme de l'Etat « document cadre de politique nationale de décentralisation 2015-2024 » http://dgct.gouv.ml/politique_strategie/dcpnd-2015-2024%20version%20soumise%20Conseil%20des%20 consulté le 18 Août 2018

INS-Mali (2017) *enquête modulaire et permanente auprès des ménages (emop)* () consulté le 05/02/2019

Articles

Bamberg, I. (2001), *Éducation et démocratisation en Afrique du Sud : le nouveau système éducatif unique et décentralisé face à la reproduction des inégalités* horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes.../010025352.pdf consulté le 09 /08/2018

CAPDEVIOLE, C., (2012) *Service vie scolaire*, allsearches.com/recherche/Discipline: Scolaire: Synonyme/web/2, consulté le 23 Septembre 2018

Charlier, J. & Pierrard, J., (2001), *Systèmes d'enseignement décentralisés dans l'éducation sénégalaise, burkinabé et malienne : analyse des discours et des enjeux*. Autrepart, 17, (1), 29-48. doi:10.3917/autr.017.0029.

Coulibaly C., (2010), *La décentralisation au Mali : le transfert de compétences en difficulté*. www.hubrural.org/.../la-decentralisation-au-mali-le-transfert-de-competences-en-diffic..., consulté le 12 Septembre 2018

GOSSELIN M., Patrick., (1998), *La gestion du lycée depuis*, ceser.paysdelaloire.fr/images/etudes.../1998-10_AvisRapportGestionLycees.pdf, consulté le 12 Septembre 2018

Mons N., (2004), *Politiques de décentralisation en éducation : diversité internationale, légitimations théoriques et justifications empiriques*, ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/revue...de.../INRP_RF146_4.pdf le consulté le 12 Septembre 2018

Nadir A., (2005), *la banque mondiale et l'éducation en Afrique subsaharienne : Analyse normative du meilleur système éducatif*. <https://iredu.u-bourgogne.fr/images/stories/Documents/Publications.../2005/05011.pdf>, le consulté le 12 septembre 2018

Rakocevic, R (2014) *implication parentale dans la réussite à l'école : éclairages internationaux*

Rey Olivier., (2013), *décentralisation et politique Dossier d'actualité veille et analyses n° 83*, p. 1-de maîtrise en Sciences de l'éducation, veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/83-avril-2013.pdf, le consulté le 12 septembre 2018

SEBAHARA, P (2000) *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Expériences d'une commune du Burkina Faso*. Document de réflexion ECDPM n°21 Maastricht, <http://www.Ecdpm.org/pubs/dp21-fr.htm>, consulté le 07 Septembre 2018

TRAORE, I.S. ; (2015). *Pilotage des écoles et dynamiques des conflits entre acteurs à Kati : mécanismes, confrontations et compromis*, Recherches Africaines, n°12, Bamako, 2012-2013.<http://www.lmi-macoter.net/équipe/>consulté le 12 Septembre 2018

TRAORE, I. S., (2017), *Les écoles communautaires au mali face à la décentralisation de l'éducation. Les paradigmes d'une inégalité zonale* <https://www.unige.ch/fapse/erdie/files/8915/0678/9717/Traore-EED8.pdf>, consulté le 12 Septembre 2018

TRAORE, M.K., (2015), *La gouvernance locale comme stratégie de développement éducatif au Mali*, Cahier de l'Association Tiers-Monde n°29-2014, p.269-278. Disponible sur www.erudite.univ-paris-est.fr/.../atm-2013-communications-full-papers

Webographie

Site internet : <http://www.rigth-to-édu>, consulté le 05 Mars 2018

Site internet : <http://www.iorga-itaque.fr/innovations/5>, consulté le 17 Juillet 2018

Site internet : https://fr.wikipedia.org/wiki/Collectivit%C3%A9_territoriale consulté le 17 Août 2018

Site Internet : <http://www.clg-girardot.ac-aix-marseille.fr>. Consulté le 13 octobre 2018

Tables des matières

Photo2 : Dircion du lycée public de Barapiréli	xxvi
Photo1 : Ancienne salle de classe	xxvi
Photo : 3 produits pharmaceutiques stockés dans le bureau du proviseur.....	xxvi
Photo 5 : documents offerts par l'Association des Ressortissants pour le Développement de la Commune de Barapiréli	xxvii
Photo 4 : livres stockés dans le bureau surveillant.....	xxvii
Photo 6 : Forage réalisé par la direction régionale de l'hydraulique de Mopti	xxvii

ANNEXES

Annexe 1 bref aperçu du système éducatif malien

En 1886 la première école soudanaise fut ouverte à Kayes par le colon français Gallieni. Cette école portait le nom «l'école des Otages ». Elle devient ‘l'école de fils de chefs et d'interprètes’ en 1910.

En 1916 d'une école professionnelle a été ouverte à Bamako sous l'appellation de «l'Ecole Primaire et supérieure».

En 1931, cette école change de nom pour devenir ‘Terrasson de Fougères ’ qui était considéré comme le sommet de l'enseignement au soudan Français (actuel Mali).

Les innovations de 1962 à nos jours

Réforme de l'enseignement de 1962

Deux ans après l'indépendance, le Mali a entrepris une vaste innovation de son système éducatif appelée la réforme de 1962.

Raisons de la réforme de 1962

Le Mali a hérité d'un système éducatif qui satisfaisait les besoins de l'ancienne métropole. Ce système avait pour objectif de former les cadres subalternes qui jouaient un rôle d'intermédiaires entre l'administration et le reste de la population. Cette réforme avait pour mission une rénovation de l'école malienne. Elle avait aussi comme objectif de faire une révision de l'école héritée du blanc à tous les niveaux (forme et contenu). Ces révisions devaient répondre aux besoins de la réalité socio-économique du pays.

Cette réforme s'inscrivait sur cinq principes:

Un enseignement tout à la fois de masse et de qualité.

L'objectif de ce principe est de scolariser tous les enfants qui ont l'âge de scolarisation sans discrimination de sexes, religions, races et de leur donner la possibilité de continuer les études aussi longtemps que possible.

Un enseignement qui puisse fournir avec une économie maximum de temps et de l'argent, tous les cadres dont le pays a besoin pour ses divers plans de développement.

Ce principe demande des efforts financiers pour consentir à l'accélération du développement du pays.

Un enseignement qui puisse garantir un niveau culturel permettant l'équivalence des diplômes avec les autres Etats modernes.

Ce principe consiste à former des cadres dont les diplômes seront reconnus dans tous les pays, de même que leurs compétences.

Un enseignement dont le contenu sera tourné, non seulement sur les valeurs spécifiquement africaines, mais aussi sur les valeurs universelles.

Ce principe vise à adopter les contenus des programmes d'enseignement et de formation scolaire à nos besoins, aux réalités nationales africaines et aux exigences du monde.

Un enseignement qui décolonise les esprits.

L'objectif de ce principe est de former des cadres patriotes, jaloux de leur identité malienne et africaine bien que formés à l'école où la langue d'enseignement est le français.

Premier séminaire sur l'éducation tenue (28 au 30 Décembre 1964)

Ce séminaire avait pour ambition de redresser les imperfections et de corriger le dysfonctionnement constaté à la mise en œuvre de la réforme de 1962 en vue de les renforcer.

Ruralisation de 1976

La ruralisation est un processus d'adaptation de notre système éducatif aux réalités socio-économiques et culturelles de la société. Elle avait pour objectif de créer un esprit scientifique chez l'enfant à partir des activités concrètes. Ce séminaire a recommandé de faire la promotion ou la vulgarisation : écoles-champs, écoles-ateliers ; écoles-pêches. L'objectif était de lier l'école à la vie.

Deuxième séminaire sur l'éducation du 18 au 24 décembre 1978

Le deuxième séminaire de l'éducation avait pour objectif de préconiser les renvois automatiques des filles enceintes et des filles mères à l'école. Ce séminaire a mis l'accent sur la dixième commune qui s'est instauré en 1973 et à préconiser les questions de cantine scolaire dans certains lycées dans les cercles.

Etats généraux sur l'éducation du 20 au 24 mars 1989

Les Etats généraux sur l'éducation avaient pour but une éducation pour tous, ainsi que la formation du citoyen et la recherche scientifique était au centre du débat. Ils avaient encouragé les populations de créer les écoles privées laïques, la création d'institut ou de centres d'apprentissage communautaire prenant en compte les jeunes sans emploi n'ayant reçu aucune

formation initiale. La formation continue des personnels et l'introduction de l'informatique dans le programme scolaire étaient incluses dans le programme.

Table ronde sur l'éducation en septembre 1991

La table ronde sur l'éducation avait pour objectif d'augmenter le taux de scolarisation, le recyclage des enseignants et des instituteurs. Elle a mis l'accent sur l'augmentation du taux de rétention à l'école primaire tout en évitant l'exclusion avant 16 ans à l'école.

Programme décennal de développement de l'éducation: 1998-1999

Le PRODEC a pour but de bannir :

- le déséquilibre profond entre l'offre et la demande sociale de l'éducation,
- le faible rendement interne et externe de l'école,
- la faible implication des communautés dans la gestion.

Ainsi, le PRODEC est la troisième innovation pédagogique du système éducatif Malien après la réforme de 1962 et la nouvelle école fondamentale (NEF).

Le PRODEC a onze (11) axes prioritaires à savoir :

- Une éducation de base de qualité pour tous ;
- Un enseignement professionnel adapté aux besoins prioritaires de l'économie ;
- Un enseignement secondaire rénové et performant ;
- Un enseignement supérieur de qualité, répondant aux besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés ;
- Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel, concomitamment avec le français;
- Une politique opérationnelle du livre et du matériel didactique ;
- Une politique soutenue de formation des enseignants ;
- Un partenariat véritable autour de l'école ;
- Une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaire à la refondation du système éducatif;

-Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires;

-Une politique de financement du système éducatif soutenue, équilibrée et rationnelle s'inscrivant dans la décentralisation.

La troisième réforme de l'éducation du système éducatif du Mali, le PRODEC est opérationnel avec le Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE) Il a été mis en œuvre en 2001. Il comprend trois phases : la première phase de 2001 à 2004, la deuxième phase 2004-2007 et la troisième phase 2007-2010.

Cette réforme ambitionne des objectifs en matière de l'amélioration de l'accès à l'éducation, l'amélioration de la qualité de l'éducation et des apprentissages, ainsi que la gestion de l'école en mode décentralisé.

Lors de la quarante-huitième session de la conférence internationale de l'éducation dont le thème'' éducation pour inclusion : la voie de l'avenir'' en 2008.

Le PRODEC Poursuit de:

Augmenter le taux de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental à 95% à l'horizon 2010.

Relever 0,5 % en 1996 à 2010 le taux d'encadrement des enfants et adolescent handicapés

Porter le taux préscolarisation de 1,53% en 1996 à 10% en 2010

Porter le taux d'alphabétisation de 23% dont 7%

Organisation, structure du système éducatif malien

Ordres d'enseignement

Le système éducatif en République du Mali comprend les ordres d'enseignement suivants :

Education préscolaire

Elle est enseignée au niveau des jardins d'enfant. Elle vise à : « *développer les capacités physiques, morales et intellectuelles des enfants afin de faciliter leur socialisation et leur intégration à l'école* : 5» dans l'article 31 de la loi d'orientation sur l'éducation. Il est dit que l'enseignement préscolaire dure 3 ans. Elle accueille les enfants de 0 à 6 ans. L'éducation préscolaire est surtout implantée en milieu urbain plus qu'en milieu rural.

Enseignement fondamental

L'enseignement fondamental comprend deux cycles : un premier cycle de six (6) ans et un deuxième cycle d'une durée de trois (3) ans. Il est conçu pour un bloc unique de neuf (9) ans. Il accueille les enfants à partir de six (6) ans, sanctionné par le Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF). L'enseignement fondamental a pour objet de donner aux élèves des connaissances fondamentales qui leur permettront de poursuivre leurs études secondaires et de s'insérer dans la vie active.

Enseignement secondaire général et technique

L'enseignement secondaire et technique est dispensé dans les lycées, dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) et dans les Instituts de Formation professionnelle (IFP). Il reçoit les détenteurs du Diplôme d'études fondamentales (DEF) et la formation dure trois (3) ans. Il est sanctionné par le Baccalauréat. L'enseignement technique reçoit les titulaires du DEF et dure deux ans pour le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) et quatre ans pour le Brevet de Technicien (BT). Ce type d'enseignement a pour : « *objet de faire acquérir aux élèves des connaissances générales et techniques, théoriques et pratiques, des modes, des moyens de pensée constituant la base commune de divers spécialistes du savoir, en vue de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active : 18* » L'article 37 de la loi d'orientation sur l'éducation²²

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dispensé dans les instituts, à la faculté et dans les grandes écoles. L'enseignement supérieur a pour mission de préparer toutes les branches de l'activité nationale des spécialistes hautement qualifiés et des chercheurs capables de réaliser un travail créateur dans tous les domaines de la science et de la technologie. Aujourd'hui, l'Université malienne n'est plus avec le système classique qui comprenait trois (3) cycles : un premier cycle d'une durée de deux ans qui était sanctionné par le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG), un deuxième cycle qui délivrait le diplôme de Licence et de Maîtrise et un dernier cycle qui se poursuivait jusqu'à l'obtention du doctorat d'Etat.

A partir de 2006, elle a introduit le système Licence Master Doctorat (LMD). C'est particulièrement en 2016 que ce système Licence Master Doctorat est appliqué dans toutes les facultés y compris les instituts et les grandes écoles. Donc, le système LMD s'inscrit dans le

²² La loi d'orientation sur l'éducation 1999, p. 18

cadre de corriger la problématique de l'inadéquation entre l'université et le marché ainsi que la modernisation de cette dernière.

A présent, il faut noter que l'introduction du système LMD a permis de supprimer certains diplômes, notamment, le diplôme d'études universitaires générales ainsi que le diplôme de maîtrise.

Types de l'enseignement

Education non formelle

L'éducation non formelle a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique. Elle est assurée par les structures suivantes :

- Les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) ;
- Les Centres d'Education pour le Développement (CED) ;

Les centres d'Apprentissage féminins (CAFé).

Education spéciale

L'éducation spéciale a pour objectif de donner des soins éducatifs appropriés aux enfants et aux adolescents handicapés afin de leur permettre de conquérir ou de reconquérir leur autonomie intellectuelle, physique et morale et de s'insérer harmonieusement dans le contexte social. Elle est gérée par le niveau de la division nationale de l'éducation de base.

Enseignement normal

L'enseignement normal est géré par la Direction Nationale de l'Enseignement Normal. Il a pour mission d'assurer la formation des enseignants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement fondamental. Pour les détenteurs du Diplôme d'études fondamentales (DEF) la formation dure quatre ans et deux ans pour les détenteurs du baccalauréat.

L'enseignement normal est dispensé dans les Instituts de Formation de Maîtres (IFM). Ils forment les maîtres généralistes pour les six premières classes de l'enseignement fondamental et les maîtres spécialistes pour les trois classes du second cycle de l'enseignement fondamental.

Formation technique et professionnel

La formation technique et professionnelle a pour vocation de développer les compétences des jeunes pour l'exercice d'emploi ou d'un métier. Cette formation se fait dans les centres de formation, les instituts et dans les entreprises.

L'enseignement secondaire général : missions, organisation

Missions

L'enseignement secondaire général est géré par la Direction nationale de l'enseignement secondaire général. Il a été créé par l'ordonnance N°01-050/P.RM du 25 Septembre 2001. Il a pour mission : *« de faire acquérir aux élèves des connaissances générales, théoriques et pratiques, des modes et des moyens de pensée constituant la base commune des diverses spécialités du savoir, en vue de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active »*. (Article 37 de la loi d'orientation). Il est dispensé dans les lycées et dans les écoles professionnelles. Il est sanctionné par le Baccalauréat.

Organisation

Organes et instances de gestion

Pour le bon fonctionnement de l'enseignement secondaire général, l'article (2) du règlement de l'établissement d'enseignement secondaire se fixe pour objectif de favoriser une participation des responsables de tous les acteurs de l'école à la vie et au fonctionnement de l'établissement par la conjugaison harmonieuse du savoir et du savoir-faire en vue d'instituer un savoir être positif.

Ainsi, on distingue les institutions et les partenaires des établissements d'enseignement secondaire général suivants :

La direction

Elle comprend :

-Le Proviseur qui est le premier responsable, répond au nom de l'établissement pour les besoins de l'école. Il exerce un rôle d'animateur et d'encadreur à travers le suivi et l'évaluation des programmes et des projets adoptés par l'établissement.

-Le Censeur : il est adjoint du proviseur et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Il est chargé de l'organisation et du fonctionnement des cours.

-Le surveillant Général est chargé de faire respecter la discipline, il est placé sous l'autorité du proviseur. Il doit rendre compte au censeur de tous les problèmes qui peuvent empêcher le bon déroulement des cours.

-L'économe : il est chargé de la gestion financière et matérielle. Il fait des comptes des dépenses effectuées par l'établissement.

D'autres institutions qui participent au bon fonctionnement de l'Enseignement Secondaire Général sont :

- Le Conseil des Professeurs ;
- La Commission Pédagogique ;
- La Commission Culturelle et Sportive ;
- Les Comités Pédagogiques ;
- Le Conseil de classe ;
- Le Conseil de Discipline.

Les partenaires

Pour la collaboration entre l'école et la famille, il y a certains groupements civils qui mobilisent les populations pour le bon fonctionnement d'un établissement d'enseignement Secondaire général. Il s'agit de :

- L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.),
- Le Comité de Gestion Scolaire (C.G.S),
- Les Syndicats,
- Le Comité scolaire.
- L'Association des Elèves et Etudiants du Mali(AEEM).

Annexe : 2 Guide d'entretien à l'intention du Directeur d'Académie d'Enseignement de Douentza

Nom:.....Prénom:..... Age.....

1. Quel est votre degré d'implication dans la création du lycée de Barapiréli ?

.....

2. Collaborez-vous avec les autres acteurs dans la gestion du lycée de Barapiréli?

.....

3. Cette collaboration entre les différents acteurs contribue-t-elle au fonctionnement de ce lycée?

.....

4. Y-a-t-il un système d'accueil pour les élèves qui ne sont pas ressortissants de Barapiréli ?

.....

5. Comment ceux-ci sont pris en charges en ce qui concerne l'hébergement et la restauration ?

.....

6. Pouviez-vous nous parler de l'implication du lycée de Barapiréli ?

.....

7. Quels étaient les modes de collaboration entre les acteurs lors de l'implantation de ce lycée ?

.....

8. Y avait-il une entente ?

.....

9. Quel est le climat entre les acteurs aujourd'hui ?

.....

10. Avez-vous rencontré des difficultés dans la gestion des enseignants ?

.....

11. Quels sont les solutions auxquels vous avez eu recours ?

.....

Annexe : 3 Guide d'entretien à l'intention des inspecteurs d'enseignement secondaire de Mopti

Nom:.....**Prénom:**..... **Age:**.....

1. Etes-vous impliqués dans la gestion du lycée de Barapiréli ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

.....

2. Quels sont vos apports avec le Proviseur ?

.....

3. Y a-t-il une entente ?

.....

4. Quels sont vos rapports avec les enseignants ?

.....

5. Quels étaient les modes de collaboration avec les différents acteurs de la création à d'aujourd'hui ?

.....

6. Ces collaborations entre les différents acteurs contribuent au bon fonctionnement de ce lycée ?

.....

Annexe : 4 Guide d'entretien à l'intention du Proviseur

Nom:.....**Prénom:**..... **Age:**.....

1. En tant que premier responsable de ce lycée, quel est votre rôle dans sa gestion du lycée de Barapiréli ?

.....

2. comment entretenez-vous avec les autres acteurs dans la gestion du lycée de Barapiréli?

.....

3. Quels sont les apports de cet entretien au fonctionnement de ce lycée ?

.....

4. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés pour la gestion de ce lycée ?

.....

6. Quelles solutions proposerez- vous à ces difficultés ?

.....

Annexe : 5 Guide d'entretien à l'intention du Censeur

Nom:.....**Prénom:**..... **Age**.....

1. Quel est votre rôle dans la gestion de ce lycée ?

.....

2. Quel est l'état de fonctionnement des classes?

.....

3. Entretenez-vous avec les parents d'élèves pour le fonctionnement?

.....

6. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confronté pour la gestion de ce lycée ?

7. Quelles seraient les solutions à ces difficultés ?

.....

Guide d'entretien à l'intention des enseignants

Nom:.....**Prénom:**..... **Age**.....

1. Quel est votre statut ?

.....

2. Quel est votre Diplôme ?

.....

3. Quel cours vous dispensez ?

.....

4. Combien d'années servez-vous dans ce lycée ? Durant ces années comment fonctionne Les cours ?

.....

5. Comment êtes-vous logés ?

.....

6. Qui assure votre restauration ?

.....

7. Entretenez-vous avec l'administration scolaire de ce lycée?

.....

8. Ces entretiens avec les différents acteurs contribue-t-ils au fonctionnement de l'école ?

.....

9. Quel est l'atmosphère entre vous et les élèves ?

.....

10. Quels sont vos apports avec les parents d'élèves ?

.....

11. Avez-vous des matériels nécessaires pour la pratique pédagogique?

.....

12. Y a-t-il des manques ? Lesquels ?

.....

13. comment remédiez-vous ces manques ?

.....

Annexe : 6 Guide d'entretien à l'intention de syndicat d'enseignant

Nom:.....Prénom:..... Age.....

1. Quels sont vos rôles dans la gestion du lycée de Barapiréli ?
.....
2. Comment collaborez-vous avec les différents acteurs dans la gestion du lycée de Barapiréli ?
.....
3. Ces collaborations contribuent-elles au bon fonctionnement de l'établissement ?
.....
4. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés pour la gestion de l'établissement ?
.....
5. Quelles seraient les solutions à ces difficultés ?
.....

Annexe : 7 Guide d'entretiens à l'intention des élèves

Nom:.....Prénom:..... Age.....

1. Comment êtes-vous logés ?
.....
2. Qui assure votre restauration ?
.....
3. Vos conditions dans votre famille d'accueil sont-elles identiques à celles de la famille d'origine ?
.....
4. votre présence à ce lycée est-il volontaire ?
.....
5. Comment vous vous sentez dans ce lycée ?
.....
6. y a-t-il manque de professeurs ? Lesquels ?
.....
7. Est-ce que vous avez tous les matériels nécessaire ?
.....
8. Quel est l'atmosphère entre vous et vos professeurs ?
.....

Annexe : 8 Guide d'entretiens à l'intention des autorités municipales de Barapiréli

Nom:.....Prénom:..... Age.....

1. Quel a été votre implication dans la création du lycée de Barapiréli ?
.....
2. Y a-t-il des interactions entre vous et les autres acteurs pour la gestion de ce lycée ?
.....
3. Ces interactions entre vous et les différents acteurs contribuent-elles au fonctionnement de ce lycée ?
.....
4. Rencontrez-vous des difficultés dans la gestion de ce lycée ?
.....
5. quelles seraient les solutions à ces difficultés ?
.....

Annexe : 9 Guide d'entretien à l'intention des autorités municipales de Bondo et de Madougou

1. Etes-vous impliqués dans la création du lycée de Barapiréli ?
.....

1. Pourquoi le lycée à Barapiréli et non chez vous ?

.....
Annexe : 10 Guide d'entretien à l'intention des Comités de Gestion Scolaire

Nom:.....**Prénom:**..... **Age:**.....

1. Quels sont les tâches qui vous sont assignées pour la gestion du lycée de Barapiréli ?

.....
2. Entretenez-vous avec les autres acteurs pour la gestion de ce lycée ?

.....
3. Ces entretiens avec les autres acteurs contribuent-ils au bon fonctionnement de ce lycée ?

.....
4. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontées ?

.....
5. Quelles seraient les solutions à ces difficultés ?

.....
Annexe : 11 Guide d'entretien à l'intention de l'Association des Parents d'Elèves

Nom:.....**Prénom:**..... **Age:**.....

1. Quel est votre rôle dans la gestion du lycée de Barapiréli ?

.....
2. Collaborez-vous avec les autres acteurs dans la gestion de ce lycée ?

.....
3. Ces Collaborations contribuent-elles au fonctionnement de ce lycée ?

.....
4. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

.....
5. Quelles seraient les solutions à ces difficultés ?

.....
Annexe : 12 Guide d'entretien à l'intention des parents d'élèves

1. Quel a été votre sentiment lorsqu'on a parlé de création d'un lycée à Barapiréli ?

.....
2. Comment accueillez-vous les élèves ?

.....
3. Quel rôle jouez-vous pour la réussite de ces lycéens qui sont sous vos charges ?

.....
4. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en les hébergeant ?

.....
5. comment remédiez-vous ces difficultés ?

.....
Annexe : 13 Guide d'entretien à l'intention de l'ONG Djoliba environnement

Nom:.....**Prénom:**..... **Age:**.....

1. Quels sont vos appuis au lycée de Barapiréli ?

.....
2. Cet établissement vous encourage-t-il dans vos appuis ?

.....
Annexe : 14 Guide d'entretien à l'intention du président de l'association des ressortissants pour le développement de la commune de Barapiréli

Nom:.....**Prénom:**..... **Age:**.....

1. Pourquoi un lycée à Barapiréli en tant qu'une commune rurale ?

.....
2. Quelle fut la réaction des autres communes ?

3. Quelles ont été les procédures que vous avez menées pour l'implanter de ce lycée?
.....
3. Quelles sont les difficultés que vous avez eu à rencontrer pour l'implantation de ce lycée ?
.....
5. La création de ce lycée est-elle un choix de l'Etat ou bien votre propre engagement ?
.....
6. Avez-vous pris toutes des dispositions nécessaires avant de créer le lycée à Barapiréli ?
.....
7. Comment votre association contribue au développement de la commune de Barapiréli
particulièrement au lycée ?
.....
8. Etes- vous encouragés dans vos aides ?
.....

Annexe : 15 Guide d'entretien à l'intention de la préfecture

1. Etes-vous impliqués dans la création du lycée de Barapiréli ? Si oui comment ? Si non
pourquoi ?
.....
2. Face à l'insécurité grandissante dans votre cercle avez-vous pensés à des précautions
sécuritaires pour ce lycée ?
.....

Les photos



Photo1 : Ancienne salle de classe



Photo2 : Direction du lycée public de Barapiréli



Photo : 3 produits pharmaceutiques stockés dans le bureau du proviseur



Photo 4 : livres stockés dans le bureau



Photo 5 : documents offerts par l'Association des Ressortissants pour le Développement de la Commune de Barapiréli



Photo 6 : Forage réalisé par la direction régionale de l'hydraulique de Mopti